

- LA REVUE D'HISTOIRE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN -

SaguenayensiA

Volume 53, numéro 3 et 4, juillet-décembre 2012



*Municipalité
de
Rivière-Éternité*

10,00\$

Rivière-Éternité

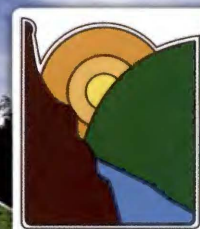
Un tourbillon d'activités!

Rivière-Éternité, une des plus jeunes municipalités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est favorisée par ses forêts magnifiques et ses immenses espaces inoccupés. Étape incontournable de la Route du Fjord puisqu'elle est une porte d'entrée majeure du Parc du Saguenay, elle est située dans la partie la plus spectaculaire du fjord par ses falaises et la statue de Notre-Dame-du-Saguenay érigée en 1881 par Charles Napoléon Robitaille.

Rivière-Éternité se démarque également par son exposition exclusive des crèches de Noël reconnue mondialement (Rome, Provence, Bretagne, Paris, France, etc.). À la baie Éternité, vous pourrez emprunter les sentiers de randonnée pédestre de courte et longue durée, effectuer une excursion en kayak de mer ou une croisière pour admirer les caps Trinité et Éternité, visiter le centre de découverte sur la formation du fjord et sa faune marine. Au cœur du village, vous pourrez faire des randonnées en pleine nature sur une piste cyclable et pédestre. En hiver, la pêche blanche, le ski longue randonnée hors piste et la motoneige sont les activités privilégiées.

Le sentier Notre-Dame Kapatakan, petit Compostelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est un parcours de marche de 215 km reliant Notre-Dame-du-Saguenay de Rivière-Éternité à Notre-Dame-de-Lourdes de l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette.

L'aménagement du Presbytère en Auberge est le premier pas vers une structuration globale et intégrée de l'offre touristique à Rivière-Éternité. En tant que premier établissement hôtelier de la Municipalité, l'Auberge du Presbytère devient un incontournable pour tous ceux et celles qui désirent séjourner au Bas-Saguenay.



MUNICIPALITÉ DE
Rivière-Éternité



Parc du Saguenay Statue Ejord Exposition Auberge Pêche blanche Kapatakan Kayak V



Publications en ligne de la Société historique du Saguenay

Recherche

- ⊙ La recherche s'effectue par mots-clés parmi les titres et les auteurs de chaque numéro, en utilisant un thème, un endroit, une année ou un auteur précis. La base de données recherche tous les mots inscrits individuellement dans l'indexation.
- ⊙ La reconnaissance optique de caractères (ROC) est active à chaque fichier numérique. Pour une recherche à l'intérieur de chaque numéro, il est conseillé d'utiliser la boîte de dialogue *Rechercher / Find* (CTRL + F).
- ⊙ Tous les titres d'articles sont répertoriés dans la table des matières des fichiers numériques (signets).

Règles d'utilisation

- ⊙ Les auteurs conservent leurs droits d'auteurs.
- ⊙ La Société historique du Saguenay conserve ses droits en tant qu'éditeur.
- ⊙ En vertu des dispositions de la [Loi sur le droit d'auteur](#), les articles parus ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement, traduits, distribués ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur et de la Société historique du Saguenay.
- ⊙ La référence aux informations disponibles est obligatoire. Elle doit comprendre les noms et prénoms des auteurs, le titre de l'article, le titre du périodique, l'année de publication ainsi que la page de référence.
- ⊙ Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux différentes lois en vigueur.

Bases de données en ligne

- ⊙ Pour plus de contenus historiques, des lectures et recherches supplémentaires sont possibles grâce aux bases de données¹ de la Société historique du Saguenay au www.shistoriquesaguenay.com :
 - Publications en ligne
 - Archives en ligne
 - Bibliothèque en ligne
 - Images en ligne
 - Capsules historiques
 - Et autres

Devenir membre de la Société historique du Saguenay

- ⊙ Avec votre appui, vous participez à la mission de la Société historique du Saguenay qui est de diffuser, acquérir, traiter et conserver le patrimoine documentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Être membre de la Société historique du Saguenay vous donne accès à la revue d'histoire *Saguenayensia*, ainsi qu'à des escomptes sur des produits en boutique et des reproductions de documents d'archives. Visitez notre [boutique en ligne](#) pour découvrir la variété des produits disponibles.

¹ Les bases de données disponibles peuvent varier.



Saguenayensia

Revue d'histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Publiée depuis 1959 par la SHS

Volume 53, numéro 3 et 4, juillet-décembre 2012

La revue d'histoire régionale Saguenayensia est publiée trimestriellement par la :

Société historique du Saguenay
930, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 7K9
Tél. : (418) 549-2805
Fax : (418) 698-3758
Courriel: shs@shistoriquesaguenay.com
Site : www.shistoriquesaguenay.com

Les avis de changement d'adresse, les exemplaires non distribués et les demandes d'abonnement doivent parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Responsabilité des auteurs des textes : La direction de la revue Saguenayensia laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leur texte.

Droits d'auteur : En vertu des dispositions de la *Loi du droit d'auteur* (L.R.C., ch. C-42), les articles parus dans cette revue ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement, traduits ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur et de la Société historique du Saguenay.

La Société historique du Saguenay est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2012
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN0581-295X

Tarifs d'abonnement annuel :

Canada : 30 \$
États-Unis : 75 \$
International : 90 \$
Ce numéro : 7,95 \$ à la SHS
ou en dépôt commercial

Page couverture :
Montage graphique : Jean-Pierre Villeneuve

Thématique : Municipalité de Rivière-Éternité
Photographie de la page couverture :
Établissement d'Henri Foster dans le canton Hébert en 1944. Collection du MCCCFO, BAnQ, cote E6,S7,P22998



SOMMAIRE

- 03 MOT DE LA DIRECTION
- 04 Le retour à la terre au Saguenay : le cas du canton Hébert
par Jérôme Gagnon, historien
- 17 L'épopée de *Notre-Dame-du-Saguenay*
par Éric Tremblay, historien
- 32 La petite histoire du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
par Marc Pagé
- 41 La création du parc national du Fjord-du-Saguenay
par Nancy Lavoie
- 46 MÉMOIRE DE VIEILLARDS :
Les témoignages de M^{me} Thérèse Desgagné ainsi que
M^{me} Diana Gaudreault et de son époux Fernand Pelletier
Témoignage recueilli par Myriam Gilbert, archiviste
et Laurent Thibeault, directeur général de la SHS
- 51 À TRAVERS LES ARCHIVES :
Un document très ancien
par Myriam Gilbert
- 52 CHRONIQUE DE GÉNÉALOGIE :
Quelques familles de Rivière-Éternité
par Raymond Guérin
- 60 D'UNE PAGE À L'AUTRE :
Elle et nous
par Cassandre Forcier-Martin

MERCI À NOS GÉNÉREUX DONATEURS

MEMBRES HONORAIRES

Rio Tinto Alcan
M. Albert Larouche, Chicoutimi
M. Paul-Gaston Tremblay, Chicoutimi

M^{sr} Jean-Guy Couture, Chicoutimi
M^e Marcel Claveau, Chicoutimi

MEMBRES - 500 \$ ET PLUS

M. Gilbert Gravel, Chicoutimi

MEMBRES BIENFAITEURS - 100 \$ À 499 \$

M. Laurent Thibeault, Sainte-Rose-du-Nord
M^{me} Céline T. Beaulieu, Québec
M. Jacques Coutu, Falardeau
M. Jean-Charles Dubé, Chicoutimi
M^{me} Jeanne d'Arc Duchaine, Chicoutimi
M. Aimé Gagné, Ville Saint-Laurent
M. Claude Girard, Chicoutimi
M. Fernand Gagnon, La Baie
M. Benoît Larouche, Saint-Gédéon
D^r Camille Plourde, Chicoutimi
M. Réginald Lavoie, Saint-Fulgence
M. Jean Lessard, Boisbriand
M. Alyre Martin, Chicoutimi
M. Jean-Marc Patoine, Jonquière
M^{me} Julienne Perron, La Baie
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Caisse Desjardins de Chicoutimi

M. Maurice Potvin, Montréal
M. Robert Abraham, Chicoutimi
M. Jean-Hugues Tremblay, Chicoutimi
M. Réjean Bergeron, Gestion Bersi inc., Chicoutimi
M. Guy Wells, Chicoutimi
M. Miville Corneau, Chicoutimi
Les Antoniennes de Marie, Chicoutimi
M. Jean-Pierre Saint-Laurent, Alma
Les Augustines, Roberval
D^r Yves Savard, Chicoutimi
MRC du Fjord, Saint-Honoré
Ville Saguenay, arr. La Baie
D^r Louis Bélanger, Montréal
Municipalité de Saint-Honoré
Municipalité de Rivière-Éternité
Municipalité de l'Anse-Saint-Jean
C.R.É., Jonquière

MEMBRES DE SOUTIEN - 25 \$ À 99 \$

M. Denis Bergeron, Saint-Charles-de-Bourget
M. Gilles Boivin, Saint-Augustin-de-Desmaures
M. Jean Coutu, Chicoutimi
M. Roger Desmeules, Chicoutimi
M. Claude Duchaine, Chicoutimi
M. Raymond Tremblay, Québec
D^r Alyre-J. Picard, Alma
M. Henri-Louis Renaud, Jonquière
M. Jacques Renaud, Saint-Nazaire
M. Raymond Tremblay, Québec
M. Albert Dumont, Montréal
M. Jean Laflamme, Chicoutimi
M^{me} Noella Rodrigue, La Baie
M. Jean-Roch Gagnon, Chicoutimi

M. Guy Dion, Verdun
M. Jacques Fortin, Québec
M. Victor Gagnon, Chicoutimi
D^r Armand Gagnon, La Baie
M. Jacques Lambert, Québec
M^{me} Marie-Lise Marcil, Sainte-Adèle
M. Germain Martin, Sorel-Tracy
M. Eugène Roy, Métabetchouan
M. Richard Simard, Jonquière
M. Rodrigue Villeneuve, Saint-Honoré
M^{me} Françoise B. Villeneuve, La Baie
M. Jacques Chouinard, Chicoutimi
M^{me} Manon Bradette, Jonquière
M^{me} Suzanne Tremblay, Chicoutimi

Suite page 59

L'histoire du village de Rivière-Éternité

La période de colonisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui débute en 1838, connaîtra plusieurs phases de développement. Certes, la venue des membres de la *Société des Vingt-et-Un*, pour le secteur du Saguenay, et de la *Société de colonisation de L'Islet-Kamouraska* du curé Hébert, pour le secteur du Lac-Saint-Jean, ont marqué d'une façon tangible le développement des villes et villages de notre région dans la deuxième moitié du 19^e siècle.

Le début du 20^e siècle sera par ailleurs marqué par une seconde vague de colonisation encore davantage tournée vers l'agriculture lorsque certains territoires présentaient un potentiel de terres encore cultivables. Le roman *Maria Chapdelaine*, produit en 1913 par l'auteur français Louis Hémon, présente un tableau fidèle de cette deuxième ère de colonisation. Soulignons seulement qu'en sous-titre de son roman, Louis Hémon a bien précisé qu'il s'agit du *Récit du Canada français*, voulant ainsi évoquer cette marche de la colonisation du territoire québécois dans notre région.

L'historien Jérôme Gagnon nous propose un texte portant sur des aspects généralement peu utilisés pour décrire la marche de l'occupation de ce territoire rural de la route 170. Toujours présenté dans un style vif et rigoureusement documenté, Jérôme nous démontre éloquemment qu'il y a une belle histoire de ce village planté au cœur des forêts, des lacs, du fjord et des massifs montagneux du Bas-Saguenay.

L'historien Éric Tremblay nous livre l'histoire du monument le plus célèbre de notre région, la statue de la Vierge du Cap Trinité. Il a su relever dans la très riche documentation que possède la SHS des faits, des données, des anecdotes qui racontent d'abord le rêve du curé Racine, à la réalisation de la promesse de Robitaille jusqu'à différentes péripéties qui ont conduit la SHS à assurer la pérennité de l'œuvre de Louis Jobin.

Bien sûr, nous ne pouvons livrer l'histoire du village de Rivière-Éternité sans parler aussi de la présence des deux grands parcs. En effet, le parc national du Fjord-du-Saguenay, dont le siège social est précisément situé dans les limites de la municipalité de Rivière-Éternité et le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Finalement, notre archiviste, Myriam Gilbert, a recueilli auprès des doyens et doyennes de cette municipalité les témoignages de la vie d'autrefois.

Somme toute, un numéro axé sur l'histoire d'une communauté villageoise modeste qui fait sa place, comme pour bien d'autres, dans l'histoire régionale.

Laurent Thibeault
Directeur.

Saguenayensia

Équipe de l'édition :

Directeur :

Laurent Thibeault

Collaboration spéciale :

Jérôme Gagnon

Éric Tremblay

Rémi Gagné, maire de Rivière Éternité.

Prémontage :

Laurent Thibeault et Myriam Gilbert

Révision linguistique :

Thérèse Trudel

Montage et infographie :

Jean-Pierre Villeneuve

Publicité :

Laurent Thibeault

Distribution :

Postes Canada pour les abonnés et dans différents points de vente de journaux

Mise en page :

Jean-Pierre Villeneuve, Myriam Gilbert et Laurent Thibeault

Impression :

L'Imprimeur

Membres du conseil d'administration de la SHS :

Jean-Charles Dubé, président

Jean Laflamme, vice-président

Jacques Chouinard, trésorier

Laurent Thibeault, secrétaire

Richard Banford, administrateur

Martin Côté, administrateur

Simon Coutu, administrateur

Yves Laperrière, administrateur

Jean-François Moreau, administrateur

Guy Wells, administrateur

Jean-Claude Martel, administrateur

Le retour à la terre au Saguenay : le cas du canton Hébert

par Jérôme Gagnon, historien



Diplômé en histoire à l'Université du Québec à Chicoutimi, Jérôme Gagnon est enseignant au CÉGEP de Jonquière, en Art et technologie des médias. Il est depuis longtemps un fidèle collaborateur à la revue Saguenayensia. De plus, il a travaillé à titre de consultant au musée Louis-Hémon et publié de nombreux livres, notamment, un livre sur l'histoire de la

Caisse Desjardins de Chicoutimi.

TREFFLÉ DUFOUR avait choisi un lot en bois debout, loin des autres, à six milles des bons chemins. Il portageait les provisions de sa famille sur le dos. C'était un vaillant, un grand cœur. Je ne l'ai jamais vu que sourire. Il me dit une fois : « Ici on n'a que deux choses à faire : travailler et prier le bon Dieu.¹ »

Introduction

Par ses paroles, l'auteur et chantre de la colonisation, l'abbé Félix-Antoine Savard résume la version idéalisée d'un mouvement auquel il a participé : le retour à la terre. Comme d'autres missionnaires-colonisateurs, l'abbé Savard conduit la fondation de nouvelles paroisses en terre sauvage pour accueillir les miséreux du chômage urbain de la Grande Dépression. Au nord de l'Abitibi, dans les cantons Rousseau et Paradis, il accueille les colons de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami et d'ailleurs au Québec.

Le retour à la terre est la solution que les élites québécoises - clergé et gouvernements - ont trouvé pour pallier les problèmes sociaux d'une crise économique qui ravage, depuis dix ans, les populations du Québec. Conformément à l'idéologie conservatrice et agricole en vogue au début du siècle, on a vu, dans la colonisation et le travail de la terre, le remède idéal à la faillite d'une société libérale et industrialiste qui s'était

imposée au Québec depuis la fin du 19^e siècle. Au cours de la décennie 1930, quelques milliers de chômeurs seront déplacés dans les marges du Québec habitable. En Abitibi, en Gaspésie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean s'écrivent les dernières pages de l'histoire de la conquête du sol national.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme ailleurs, la crise économique et ses conséquences sur l'industrie régionale et la vie de ses travailleurs justifient la mise en place de ce mouvement pionnier. Au nord du Lac-Saint-Jean et dans l'arrière-pays saguenéen, de nouvelles paroisses naissent de cette dernière poussée de peuplement. Le cas du canton Hébert, actuelle municipalité de Rivière-Éternité, nous permet d'apprécier de quelle façon s'organise le retour à la terre et quelles en seront les conséquences sur ceux qui vont y participer.

La crise des années 1930 : une période de misère

New York, automne 1929 : la Bourse de Wall Street est en effervescence, et les hausses et les baisses des cours boursiers se succèdent depuis un certain temps. Les marchés financiers sont instables et certains s'en inquiètent. Une frénésie spéculative s'est emparée des milieux financiers en cette fin de décennie et les temporisateurs n'ont pas la cote. Dans la matinée du mercredi 23 octobre, sur le parquet de la Bourse, habituellement animé d'une activité bourdonnante, tout indique que la journée sera calme. Au cours de l'après-midi, par contre, les affaires s'emballent. De nombreuses transactions entraînent une chute dramatique de valeurs prestigieuses comme *Westinghouse* ou *General Electric*. À la fermeture du marché, 6,3 millions de titres ont changé de main. Le lendemain, au cours d'une journée demeurée historique dans les mémoires sous le nom de « Jeudi noir », des dizaines de milliers de transactions s'opèrent à une vitesse incroyable. Vers 11 heures, la panique s'empare des investisseurs. Tous veulent vendre au plus vite. La dégringolade est sans précédent. On estime à 13 millions le nombre d'actions qui changent de main et à 3 milliards de dollars les pertes que les investisseurs accusent au cours de la journée. À Montréal, la rue Saint-Jacques est envahie par des foules d'investisseurs atterrés. La déconfiture de la Bourse de

New York se répercute rapidement sur les marchés financiers de toute l'Amérique du Nord et même de l'Europe occidentale. Dans l'après-midi, à New York comme à Montréal, on décide d'arrêter les transactions afin que les investisseurs retrouvent leur sang-froid.

Dans les jours qui suivent, la reprise tant attendue n'arrive pas. Le 29 octobre, la Bourse new-yorkaise enregistre la pire journée de son histoire. Seize millions de titres sont échangés et les pertes se chiffrent à 10 milliards de dollars. Toutes les valeurs sont affectées. L'édifice financier de l'économie occidentale vient de s'écrouler. Le krach de la Bourse de New York n'est cependant que la pointe de l'iceberg, l'élément déclencheur spectaculaire annonciateur d'une crise économique sans commune mesure avec tout ce que l'on a connu depuis les débuts du capitalisme industriel, à la fin du 18^e siècle. Au-delà des images marquantes des quelques financiers désespérés qui attendent à leurs jours, il y a une réalité beaucoup plus catastrophique : celle des masses laborieuses qui vivront pendant de longues années la misère quotidienne et le dénuement le plus complet. Derrière l'effondrement boursier se cache une « Grande Dépression » causée par une économie capitaliste qui a atteint son point de rupture. L'utilisation immodérée du crédit, une trop grande spéculation et, surtout, une surproduction de l'industrie mondiale expliquent de façon générale la crise des années 1930².

Au Québec, la crise est vécue par une baisse des prix et de la production industrielle, mais surtout par une hausse sans précédent du chômage. À l'image des pays industrialisés dont l'économie dépend, en grande partie, de l'exploitation des richesses naturelles, le Québec aura bien du mal à se sortir de la Grande Dépression. Alors qu'en septembre 1929, le taux des sans-emploi se situe à 3,9 %, il passe à 13,6 % au mois de décembre de la même année, à 22,8 % au mois de décembre 1930 et, au plus fort de la crise, en décembre 1932, à 30,9 %. Comme la crise en est une de surproduction industrielle, il n'est pas surprenant que les populations urbaines ouvrières assument le plus lourd fardeau de la crise et l'essentiel des problèmes sociaux qui y sont reliés. En 1931, la population québécoise est urbaine à 59,5 %. À elle seule, la ville de Montréal compte 818 577 habitants, alors que l'ensemble de la province en compte près de 2,9 millions. La valeur de la production industrielle québécoise passe de 1,1 milliard de dollars à 505 millions de dollars en 1933. Elle ne retrouvera sa valeur d'avant la crise qu'en 1940.

L'ensemble de la société est touché par la crise. Ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui ont pu conserver un emploi, même dévalué. La crise entraîne aussi une baisse importante des prix, qui avantage ceux qui ont

quelques revenus. L'insécurité et la rareté de l'argent ont mis l'économie du Québec au point mort. Ceux qui avaient fait des projets les ont retardés. Ainsi, de nombreux mariages ne seront pas célébrés, mettant ainsi un frein à l'augmentation de la population qui prévalait alors. Au cours de la décennie 1931 à 1941, le taux de croissance de la population est de 15,9 %, comparé à celui de 21,8 % au cours de la décennie précédente. Nombre de projets économiques sont mis en veilleuse. Des propriétaires ont tout perdu; des locataires sont expulsés. Les classes populaires des villes doivent apprendre à vivre au jour le jour en développant des trésors d'ingéniosité et de débrouillardise pour réussir à survivre³.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la situation est désespérée. On ne peut véritablement parler de reprise avant 1940, bien que le nombre de chômeurs fléchisse quelque peu à compter de 1937. Au plus fort de la crise, de 1931 à 1933, c'est tout le réseau industriel régional qui accuse une dramatique diminution de production. En premier lieu, ce sont les industries forestières et papetières qui accusent de plein fouet les effets de la crise économique, et pour cause. Dans ce domaine, la situation régionale pourrait être citée comme un des exemples patents de surproduction. L'ensemble du réseau régional, en 1929, est impressionnant. Les usines de pâtes ont une capacité de production annuelle de 686 000 tonnes, et les papeteries, une production de 586 000 tonnes. Répartie sur le territoire à travers huit usines, l'industrie des pâtes et papiers emploie près de 4 500 travailleurs, sans compter le grand nombre de cultivateurs qui participent aux chantiers forestiers chaque hiver. À l'usine de Port-Alfred, les activités cessent complètement de janvier 1931 à mai 1932. Chez *Price Brothers & Co.*, la situation est tout aussi désespérée. La compagnie est littéralement acculée à la faillite et ne peut effectuer sa réorganisation avant 1936. Dans les usines de Jonquière et de Kénogami, le nombre de travailleurs passe de 2 000 à 1 000, tandis qu'à Riverbend, la compagnie réduit aussi ses effectifs de moitié. C'est cependant à Chicoutimi, où la décroissance industrielle débute en 1926, que les effets sont les plus dévastateurs. Une première vague de fermeture des usines de la *Quebec Pulp and Paper Corporation*, en 1927, entraîne la mise à pied de quelques 300 ouvriers. Puis, en octobre 1930, c'est la fermeture complète et définitive des usines de pâte à papier qui vient sceller le sort de la population ouvrière de la métropole régionale. Chicoutimi affiche, à cette époque, un des taux de sans-emploi les plus élevés au Québec. On estime, en 1935, que près de 70 % de la population, soit environ 8200 personnes, est dépendante des secours directs offerts par les différentes instances gouvernementales, les travaux publics et la charité publique. Dans ce pitoyable portrait de l'industrie régionale, seule

l'usine de Dolbeau, appartenant au magnat de la presse Randolph Hearst, maintient sa production et garde à son emploi ses 325 travailleurs en raison de contrats d'approvisionnement en papier directement destinés aux journaux du propriétaire.

La jeune industrie de l'aluminium n'est guère plus vigoureuse. La compagnie *Alcan* venait tout juste d'acquiescer les installations hydroélectriques d'Isle-Maligne. Par ailleurs, elle avait entrepris, en 1928, la construction d'un mégacomplexe électrique sur la rivière Saguenay et la rivière Shipshaw. En 1930, la compagnie doit interrompre le projet en ne complétant que la première phase du programme : la construction du barrage et de la centrale Chute-à-Caron. Lors de la mise en place de l'aluminerie, en 1926, la compagnie prévoit produire 30 000 tonnes d'aluminium par année avec un personnel de 800 hommes. En 1930, la compagnie n'emploie que 300 ouvriers. Et sa production, à l'automne 1932, n'est plus que de 10 000 tonnes. D'autre part, la compagnie a considérablement surévalué ses besoins électriques. Par exemple, la centrale d'Isle-Maligne, dont la capacité de production est de 402 MW d'électricité au plus fort de son fonctionnement, n'en a jamais fourni plus que 65 %. Quant au secteur de la Chute-à-Caron, la centrale possède une capacité de production de 224 MW, ce qui excède de beaucoup les besoins de la compagnie.

La petite industrie s'en sort mieux, du moins celle dont la production est basée sur des besoins de première nécessité comme la nourriture. La situation dans les villes du Saguenay est très préoccupante. Comme ailleurs au Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, à la faveur de l'industrialisation, a vu sa population urbaine augmenter de façon significative. En 1921, 35 % de la population régionale habite dans des villes. En 1931, ils sont 45,9 % et, en 1941, la population urbaine est majoritaire avec une proportion de 52 %.

L'une des principales conséquences du chômage de la crise économique est sans aucun doute d'avoir placé la population en état de dépendance par rapport à l'État. Traditionnellement noninterventionnistes, les trois paliers de gouvernement doivent s'impliquer dans la recherche de solutions à des problèmes sociaux qui risquent de dégénérer en révolte ouverte contre l'ordre établi. Aux mesures discrètes du début de la crise vont succéder l'adoption de lois visant à subventionner la mise sur pied de travaux publics et la distribution de sommes d'argent sous forme de bons de secours direct. En principe, les gouvernements fédéral et provincial doivent assumer la moitié de l'aide aux chômeurs et l'autre moitié doit provenir des municipalités. Toutefois, il apparaît rapidement

évident que les villes sont incapables de soutenir une telle contribution en raison des perceptions de taxes qui se font très difficiles. Que ce soit au palier municipal, provincial ou fédéral, les gouvernements accusent d'importants déficits. Ainsi, à Chicoutimi, les élus n'ont d'autres choix : le 1^{er} mai 1933, ils déposent leur triste bilan et placent l'administration municipale sous la tutelle de la *Commission municipale du Québec*⁴.

En milieu rural, la situation, moins catastrophique, n'en est pas moins extrêmement préoccupante. L'agriculture connaît un déclin évident depuis le début du 20^e siècle. Sa part dans l'économie québécoise diminue, même si la valeur de sa production a tendance à progresser jusqu'à la décennie 1920. La fin de la Première Guerre mondiale entraîne une baisse des exportations qui occasionne une chute des prix et une récession notoire dans ce domaine. Plusieurs exploitations agricoles s'étaient endettées pour moderniser leurs installations au cours des années fastes de la guerre. À compter de 1921, plusieurs agriculteurs éprouvent des difficultés à rencontrer leurs obligations et à se procurer le crédit nécessaire au financement de leur entreprise⁵. Néanmoins, à compter de 1929, l'agriculture vit une recrudescence en représentant une valeur refuge, et ce, jusqu'en 1939. La main-d'œuvre agricole connaît une croissance notable. L'agriculture semble à l'abri des conflagrations que connaissent les villes et l'industrie. Même si les revenus agricoles continuent de diminuer, il n'en demeure pas moins que pour les familles rurales, l'essentiel est assuré. On profite d'un toit et le travail procure la nourriture. Malgré la baisse des revenus agricoles, on assiste à un retour en force de l'agriculture de subsistance. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, ce secteur est alors dominé par la culture céréalière, le fourrage, l'industrie laitière et la cueillette des bleuets⁶. Afin de pallier les difficultés que vivent les populations agricoles, l'État accentue son intervention au cours de la crise, favorisant une meilleure productivité des exploitations - notamment par le drainage des terres - et améliorant l'accès au financement par l'instauration, en 1936, d'un programme provincial de crédit agricole⁷. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'émergence du mouvement de « retour à la terre ».

Le retour à la terre

Le « retour à la terre » constitue une réponse aux préoccupations des élites sociales québécoises et des différents paliers de gouvernement; ils craignent cette crise économique qui menace de se transformer en une crise sociale emportant les fondements de l'ordre établi. À l'image de ce qui se déroule dans l'ensemble du

Québec et du Canada, les autorités municipales au Saguenay—Lac-Saint-Jean sont grandement préoccupées par la situation. On craint qu'elle ne dégénère davantage par le soulèvement des chômeurs. Tous les éléments sont en place : une misère profonde qui s'éternise, la faillite du système capitaliste libéral dans lequel on avait mis tous les espoirs d'avenir, l'émergence de mouvements politiques alternatifs qui sentent l'urgence d'agir pour trouver une solution. Dans les pages du journal régional, *Le Progrès du Saguenay*, on sent l'inquiétude de l'élite face à la crise. Lorsque des manifestants ouvriers se mettent en place à Chicoutimi en juin et juillet 1931 ou à Jonquière en août 1933, on ne manque pas de mettre en garde la population contre les tentations de chercher refuge dans le communisme⁸.

Dans la région où le conservatisme est majoritaire et dans la mesure où le seul organe médiatique partage cette tendance sociale, les causes de la crise économique sont claires. Dans une série d'articles parus dans le *Progrès du Saguenay*, l'éditorialiste Eugène L'Heureux accuse le libéralisme d'être à l'origine de tous les maux. Cette tendance sociopolitique a mis au premier rang la



Établissement d'Henri Foster dans le canton Hébert en 1944.

Collection du MCCCFCQ, BAnQ, cote E6,S7,P2 2998

notion de profit, a entraîné l'urbanisation et l'industrialisation au détriment des valeurs fondamentales des Canadiens français, ruraux et agriculteurs. L'effondrement de ce système est la cause des misères du temps⁹.

L'idée généralisée du retour à la terre est le meilleur signe du réveil de la conscience chez une population. En se tournant vers la terre, nos gens nous font comprendre qu'ils ne veulent pas mourir et que leur survivance, ils veulent la devoir surtout à Dieu, à leur courage et à leur travail. Ils désirent en finir avec cette vie fictive et miséreuse qui consiste à tout attendre au jour le jour des Gouvernements débordés et du Capital cosmopolite¹⁰.

L'Heureux, à l'image d'autres idéologues de la droite québécoise de l'époque et du clergé national, prône un

retour aux vraies valeurs, traditionnelles et religieuses. On propose, comme solution immédiate pour atténuer la crise et réduire la pression énorme que représentent les milliers de chômeurs pour les villes, d'encourager les ouvriers à retourner dans les campagnes et à la pratique de l'agriculture¹¹.

Véritable programme de restauration sociale pour plusieurs, le « retour à la terre » représente, aux yeux des plus pragmatiques, notamment au sein des gouvernements, une solution pour sortir les chômeurs urbains du cycle vicieux du chômage et de la dépendance envers les prestations de secours direct. La crise n'est pas absente des campagnes. Cependant, elle est vécue beaucoup moins durement par les populations rurales qui, pour la plupart, si elles doivent réduire leur niveau de

vie, peuvent tout de même subvenir, par leur production, à leurs besoins essentiels.

C'est cet aspect des choses qu'on présente aux chômeurs de la ville. Ce n'est pas le « Klondike » qu'on leur fait miroiter, mais bien un moyen honorable de vivre et de faire vivre leur famille. Les promoteurs du retour à la terre ne cachent pas les difficultés de la vie

agricole et de la colonisation. Ce serait inutile. Beaucoup des ouvriers ne sont urbains que depuis peu et connaissent bien les difficultés et désagréments de la vie rurale.

Naturellement, le clergé prend en charge les efforts des familles canadiennes-françaises s'installant sur de nouvelles terres. Depuis l'ouverture du Saguenay à la colonisation en 1838, il a organisé et dirigé des sociétés de colonisation, présidé et favorisé l'ouverture de nouvelles paroisses, assuré le suivi des efforts de peuplement mis de l'avant par l'État québécois et chapeauté la propagande colonisatrice.

Le mouvement de conquête du sol avait considérablement diminué depuis le début du XX^e siècle. Cependant, en 1918, on fonde, à Chicoutimi, la Société de

colonisation Chicoutimi-Lac-Saint-Jean qui doit relancer le mouvement. Grâce, notamment, au zèle de son fondateur, l'abbé Jean Bergeron (1868-1956), on obtient quelques succès, principalement par l'ouverture de nouveaux secteurs pionniers au nord du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Au cours de la décennie 1930, le rôle des missionnaires-colonisateurs est primordial : ils constituent le fer de lance de l'effort colonisateur. Parmi ces zélés propagateurs de la foi agriculturiste, mentionnons d'abord l'abbé Bergeron, zélé de la colonisation et responsable de l'ouverture de plusieurs paroisses. À titre de missionnaire, il est rattaché, à compter de 1928, au ministère de la Colonisation de la Chasse et de la Pêche du Québec. En juillet 1931, il quitte sa charge régionale pour se consacrer à un nouveau poste de directeur provincial des missionnaires-colonisateurs pour l'État québécois, poste qu'il occupera jusqu'en 1956. Bergeron a laissé sa marque, au cours des premiers mois du mouvement de retour à la terre, en présidant à la fondation de la Société de colonisation de la Baie des Ha! Ha!, en mars 1931¹², en offrant maintes conférences sur la promotion de ce mouvement et en organisant, de concert avec les autorités gouvernementales et les sociétés de colonisation, le principal mouvement de création de nouvelles paroisses au nord du Lac-Saint-Jean au cours de l'été de cette même année¹³.



SHS-P2-57-P07924

L'abbé Lucien Savard, missionnaire-colonisateur au Saguenay—Lac-Saint-Jean de 1931 à 1937.

Pour lui succéder, les autorités du diocèse nomment l'abbé Lucien Savard (1894-1969) qui occupe alors la cure de la paroisse de Mistassini. Comme il se charge déjà des services religieux dans les nouveaux établissements du nord du Lac-Saint-Jean, il connaît bien les nouveaux arrivants, la réalité qui est la leur et les difficultés auxquelles ils font face, ce qui en fait le candidat tout désigné. Il s'acquitte de sa tâche avec ferveur et ne ménage pas ses efforts

jusqu'à l'été 1937 pour que les colons s'installent dans les meilleures conditions possible¹⁴. Voici un extrait du premier rapport qu'il présente à Hector Laferté, ministre de la Colonisation de la Chasse et de la Pêche, le 20 septembre 1932.

Depuis un an, j'ai parcouru plusieurs fois mon territoire, depuis les cantons Otis, de Ferland. De Boileau

[sic] et de St-Germain jusqu'à ceux de La Trappe, d'Antoine et de Milot prodiguant les secours, les avis, les encouragements, parfois les remontrances, non seulement aux colons des nouveaux établissements, mais encore à ceux que nous établissons dans les vieilles paroisses.

Un travail de bureau très ardu, correspondance de colonisation, audience aux colons, prenait le reste de mon temps, de sorte que ma première année de missionnaire-colonisateur m'a demandé un travail considérable. J'ai été secondé dans cette œuvre d'une manière admirable par nos chefs de district, et leurs employés qui souvent consacraient leurs veillées à l'accomplissement de leur tâche débordante parfois, puisqu'au cours de l'année, le personnel de la colonisation dans notre district a placé sur des terres nouvelles 1986 familles dans les trois comtés confiés à ma charge.

Près d'une cinquantaine de familles ayant quelques économies ont été installées dans de vieilles paroisses sur des terres abandonnées; il a fallu les aider, les guider comme de nouveaux colons, parce que le petit capital dont ils disposaient servait à l'achat de la terre¹⁵.

Les efforts de ces missionnaires-colonisateurs sont fermement soutenus par l'évêque de Chicoutimi, M^{gr} Charles Lamarche. Il préside ainsi, en mars 1935, à la fondation de la Société de colonisation du diocèse de Chicoutimi afin de promouvoir l'esprit pionnier, d'aider les colons à s'établir sur de nouvelles terres et d'inciter les jeunes gens à s'établir dans d'anciennes et de nouvelles paroisses. Comme le mouvement d'établissement des terres de la région tire à sa fin, faute de terres à coloniser, la société diocésaine coordonnera surtout les efforts des gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui s'installeront sur des terres de l'Abitibi et de la Gaspésie. La nouvelle société joue essentiellement un rôle de coordination auprès des comités de colonisation fondés et organisés dans chacune des paroisses de la région¹⁶.

Les membres du clergé, par le biais des sociétés de colonisation et d'individus intéressés aux œuvres de la terre, organisent concrètement l'aventure pionnière et choisissent ceux qui sont aptes à devenir colons, tout en étant la courroie de transmission entre ceux qui partent défricher les terres (les chômeurs-colons) et ceux qui financent l'entreprise (les gouvernements provincial et fédéral).

Depuis 1923, les colons du Québec reçoivent des primes au défrichement et, à compter de 1928, des primes de labourage. En 1930, ces primes s'élèvent à 12 \$ l'acre, auxquelles s'ajoutent l'octroi de graines de

semence, la construction de chemins publics et d'écoles ainsi que l'injection de fonds discrétionnaires remis aux missionnaires-colonisateurs chargés d'aider de façon particulière des colons nécessiteux.

Considérant que le retour de familles de chômeurs sur des terres constitue une des solutions qui pourraient réduire le chômage, un plan favorisant le retour à la terre est mis sur pied en 1932 par les gouvernements fédéral et provincial. Le plan Gordon, nommé en l'honneur du ministre fédéral de l'Immigration et de la Colonisation, Wesley Ashton Gordon, prévoit accorder aux chômeurs, outre de nouvelles primes de défrichement, le transport gratuit vers les sites d'établissement, des allocations de chômage pour l'hiver et la distribution de semences gratuites. L'aide aux colons se traduit en subvention de 500 \$ à 600 \$. Par ailleurs, les colons pourront être engagés par ledit Ministère lors de la construction des voies d'accès et des routes des nouveaux territoires d'établissement¹⁷. Selon le géographe Raoul Blanchard, 2020 familles se sont installées sur des lots de colonisation au cours de l'année 1931 et le mouvement se poursuit en 1932¹⁸. Si le plan est intéressant, il ne tient cependant pas compte du fait que les nouveaux colons sont, pour la plupart, inexpérimentés en matière de défrichement et d'agriculture.

Au cours des années qui suivent, et malgré un certain engouement initial, le retour à la terre s'épuise rapidement. Plusieurs retournent dans les villes amèrement découragés par un travail qui n'est visiblement pas pour eux et par la qualité médiocre des terres qui leur sont offertes. Afin de rendre le mouvement plus performant le ministre provincial de la colonisation, Irénée Vautrin, propose, en 1934, un nouveau plan prévoyant une série de subventions rattachées aux divers aspects de l'installation du colon. Aux primes de défrichement s'ajoutent la construction d'habitations, l'aide à la mise en culture des terres défrichées, l'aide à la construction de bâtiments publics comme les chapelles-écoles, l'octroi de sommes permettant l'achat de lots pour les fils de cultivateurs et des subventions aux sociétés de colonisation diocésaines. De plus, afin de minimiser l'effet de découragement que connaissent les colons partis seuls construire leur avenir et afin de pallier l'inexpérience de plusieurs, des initiatives collectives sont préconisées par le gouvernement. Le programme provincial obtient ainsi de meilleurs résultats que le plan précédent. Le ministre ayant injecté la somme de 10 millions de dollars, près de 7000 colons à travers le Québec peuvent ainsi s'établir. Dans la région, le plan Vautrin vient appuyer les efforts mis de l'avant au début de la décennie et marque le début de l'exode vers d'autres parties de la province.

À la suite d'une nouvelle entente fédérale-provinciale entre le ministre fédéral du Travail, Norman McLeod Rogers, et le ministre provincial de la Colonisation, Henry Lemaître Auger, un nouveau plan d'aide à la colonisation voit le jour en 1936. Il met l'accent sur la consolidation des établissements de colons déjà installés, tout en favorisant la formation de jeunes agriculteurs en vue de les envoyer sur des lots à coloniser. Grâce à une distribution de subventions de 1000 \$, ce programme permettra de pourvoir au dernier effort de colonisation de la période de la Grande Dépression.

Géographiquement, le mouvement du retour à la terre s'effectue essentiellement sur les marges nordiques de l'oekoumène québécois: les régions du Témiscamingue et de l'Abitibi, sises dans les plaines du Bouclier canadien. C'est sous la direction de la Société de colonisation du diocèse de Chicoutimi qu'a été entrepris, en 1935, le peuplement du canton Rousseau situé à 25 kilomètres au nord de La Sarre. Il s'agit aujourd'hui de la municipalité de Val-Paradis-Villebois-Beaucanton. Enfin, des efforts sont aussi entrepris afin de pourvoir au peuplement de la Côte-Nord dans les cantons de Latour et de Betsiamites (Sainte-Thérèse de Colombier), du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (principalement dans l'arrière-pays rimouskois), des vallées du Témiscouata et de la Matapédia ainsi que de la Baie-des-Chaleurs (22 familles de Kénogami font partie du premier contingent de colons à l'origine du peuplement du canton de Hope et de la paroisse de Saint-Jogues)¹⁹. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'essentiel des bonnes terres cultivables ayant déjà trouvé preneur, l'ouverture des nouvelles paroisses s'effectue aux limites des basses-terres de la région, voire dans les contreforts du plateau laurentien, sur des terres peu fertiles²⁰.

Au Lac-Saint-Jean, le mouvement de retour à la terre s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris au cours de la décennie 1920. On assiste alors à l'ouverture des paroisses de Saint-Thomas-Didyme, Saint-Edmond-les-Plaines, Girardville, Saint-Eugène-d'Argentenay, Saint-Stanislas, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Augustin et Saint-Léon (Labrecque). Le retour à la terre se clôt, dans la dernière couronne de peuplement, par l'ouverture des paroisses de Notre-Dame-de-Lorette, Sainte-Élisabeth-de-Proulx, Sainte-Marguerite-Marie, Saint-Ludger-de-Milot et Notre-Dame-du-Rosaire du Lac-des-Habitants (Lamarche). Au Saguenay, le retour à la terre s'exprime principalement par les efforts portés sur l'intensification du peuplement des territoires déjà organisés. On draine, à cet effet, la savane située entre les cantons Bagot et Chicoutimi. Mais ce sont surtout les paroisses et colonies du Bas-Saguenay et de l'arrière-pays qui profitent de cet apport démographique. À ce compte, les cantons Falardeau

(Saint-David-de-Falardeau), Harvey (Saint-Fulgence), Saint-Germain (Sainte-Rose-du-Nord), Dumas (Petit-Saguenay) et Otis (Saint-Félix-d'Otis) sont particulièrement ciblés²¹. Seules deux nouvelles localités verront le jour de ce mouvement colonisateur : Ferland-et-Boilleau (cantons Ferland et Boilleau) et Rivière-Éternité (canton Hébert).

La liste des cantons se veut longue, mais l'aventure de leur création n'est pas de tout repos. Les futurs colons entreprennent le voyage dans des conditions souvent très précaires. La colonisation représente souvent le dernier recours pour des familles dont les conditions de vie sont devenues insupportables. Dans le rapport qu'il présente au ministre de la Colonisation, de la Chasse et de la Pêche, le responsable du Service du Retour à la Terre, J.-Sam. Marcotte, présente, en ces mots, la situation des colons qui se portent volontaires pour cet exil rural :

« La plupart des aspirants-colons des villes, choisis pour le retour à la terre, étaient d'une extrême pauvreté. —Tous étaient des chômeurs, sous les secours directs ou employés par les Municipalités de temps à autre pour travaux de chômage. — Je ne crois pas nécessaire de vous faire un tableau de leur dénuement. — Plusieurs n'avaient pas payé leur loyer depuis plusieurs mois. — Un journaliste s'est plu à appeler ces malheureux « une bande de gueux déguenillés et suintant la misère ». Le retour à la terre fut pour eux la planche de salut. — C'est probablement pour ce motif que dans l'espace de quelques semaines, nous avons enregistré environ 10 000 applications au retour à la terre. Un tel état de dénuement explique sûrement le fait de l'épuisement de l'octroi de \$500,00 pour la première année, après 7 ou 8 mois. — Mais si la misère perçait par les trous de leurs vêtements, il est à l'honneur de tous les aspirants de confesser l'esprit d'abnégation et le courage de chacun d'eux. — Tous ont quitté les villes, où ils avaient déjà connu un certain luxe et dernièrement les ennuis de l'adversité, comme les conquérants assoiffés d'espace et d'idéal. — Avant leur départ, ils connaissaient les sacrifices qui les attendaient, car nous leur avons fait un tableau plutôt assombri de la vie en pays de colonisation, et le tribut imposé par la terre à tous ceux qui veulent être les conquérants du sol²². »

Le départ vers les terres de colonisation ne se fait pas de façon improvisée. L'expérience a prouvé depuis longtemps la difficulté d'émigrer vers les étendues sauvages de façon individuelle. On privilégie donc l'organisation d'expéditions de groupes de colons, placés alors sous la gouverne de missionnaires-colonisateurs

et d'officiers des sociétés de colonisation ou de représentants de services gouvernementaux. C'est de cette façon que des groupes organisés de chômeurs de Jonquière ou de La Baie ont gagné, en voiture et en camions, les territoires de Saint-Ludger-de-Milot, de Sainte-Élisabeth-de-Proulx ou de Ferland-et-Boilleau au cours de l'été 1931.

Une fois arrivés, le choc est souvent important. Le travail s'annonce difficile tandis qu'apparaissent trop souvent l'inexpérience des candidats, l'insuffisance des moyens, la rigueur du pays et les aléas nombreux de la vie de colon. Par ailleurs, il faut l'admettre, le choix des terres de colonisation laisse à désirer. Les autorités de la colonisation ont souvent surévalué la fertilité des cantons de colonisation. Le cas du canton Milot illustre bien cet état de choses. De toutes les nouvelles paroisses créées en 1931, ce sera celle où le découragement des colons sera le plus grand et où on enregistrera le plus grand nombre de désertions. Le choix inadéquat de la colonie attise la colère des aspirants-colons et les responsables de ce choix ont été pointés du doigt et conspués auprès des autorités gouvernementales, la population renégate ternissant du même coup toute l'initiative du retour à la terre au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Selon la liste des 497 déserteurs de la colonisation, liste dressée pour l'ensemble de la région, plus de 100 proviennent de la colonie de Milot²³. L'abbé Lucien Savard jugera nécessaire de justifier cet échec dans son rapport au ministre par les arguments suivants :

« Honorable Ministre, peut-être des critiques sont-elles parvenues jusqu'à vous concernant le choix de certaines terres de colonisation. Il est sûr que quelques familles ont été placées sur des lots de qualité inférieure, et que des indésirables se sont glissés dans la foule de ceux qu'on envoyait.

Mais nous pouvons affirmer que ces cas ne constituent que de rares exceptions et que la faute n'en revient pas à nos inspecteurs, débordés bien des fois par la course aux lots, comme dans le cas de ces établissements sur lesquels nous aurions pu placer 5 familles dans une journée et qu'il nous en arrivait une cinquantaine.

Des indésirables, les uns ont été éliminés, d'autres se sont amendés; il faudra en éliminer encore quelques-uns pour ne conserver que des colons exemplaires, sérieux au travail et vraiment décidés à s'établir sur la terre²⁴. »

Bien que ces considérations générales peuvent s'appliquer aux diverses expériences de colonisation des années 1930, il n'en demeure pas moins que chaque

localité qui apparaît au cours de ce mouvement de retour à la terre possède sa propre histoire. Un article du même acabit a été réalisé il y a quelques années concernant les paroisses de colonisation du Lac-Saint-Jean²⁵. Notre article, quant à lui, se propose de s'attarder sur l'exemple d'une localité du Saguenay, la colonie du canton Hébert, appelée à former la municipalité de Rivière-Éternité.

Le retour à la terre à Rivière-Éternité

À l'instar de la plupart des territoires du Bas-Saguenay, le territoire de l'actuelle municipalité de Rivière-Éternité n'est guère favorisé pour l'exploitation agricole. Seuls quelques acres de terres sont présentement en culture et personne ne peut se targuer de vivre uniquement de l'agriculture. Le territoire est montagneux, spectaculairement montagneux; la ressource qui apparaît au premier coup d'œil, outre ces évidents attraits touristiques, est la présence d'un couvert boisé composé de plusieurs espèces commerciales. C'est d'ailleurs par le biais de l'industrie forestière que les limites de la municipalité sont d'abord exploitées au

cours du 19^e siècle. De l'ouverture du Saguenay à la colonisation jusqu'en 1898, plusieurs des territoires forestiers environnant le système hydrographique de la rivière Éternité sont concédés à William Price et à la compagnie qui lui succède. Selon le registre des concessions forestières, plus de 260 milles² de forêt, répartis sur les cantons Hébert, Périgny et Brébeuf, peuvent être exploités par la compa-

gnie forestière²⁶. Selon l'explorateur Joseph Bureau, qui rédige, en 1904, quelques observations sur le territoire du canton Hébert, visité et arpenté l'année précédente, une parcelle de terre avait été défrichée plusieurs années auparavant; une ferme s'y dressait même, abandonnée. Elle était située sur le côté ouest de la rivière Éternité et avait appartenu à la compagnie Price. L'explorateur confirme par ailleurs que le territoire est avantageusement boisé d'épinettes, de sapins, de pins et de cèdres. Il recommande d'ailleurs de réserver ce territoire à la coupe

forestière tant, selon lui, sa valeur commerciale est estimable.

Dans le même rapport, il dresse un portrait peu encourageant des possibilités agricoles du canton Hébert. Selon lui, outre quelque 350 acres situés à l'embouchure de la rivière Éternité, acres immédiatement acquis par le député provincial de l'époque, Honoré Petit²⁷, le territoire est essentiellement montagneux et la terre qu'on y trouve est généralement impropre à la culture. La colonisation du territoire ne ferait qu'accroître les risques d'incendie qui menace la ressource forestière :

« Tout ce terrain doit être réservé comme terre à bois. Sur la partie dont Monsieur le curé Héroux demande la subdivision de chaque côté du chemin, il n'y a pas une terre sur laquelle un colon est capable de vivre. En plaçant des colons dans ces cantons, on expose toute cette partie qui est bien boisée à passer au feu. Je crois franchement que la colonisation que l'on veut faire dans ce canton n'est qu'un prétexte et que l'on entend surtout faire le commerce de bois. Le bois qui se trouve sur ces lots vaut quatre fois la valeur de la terre²⁸. »



Élevage de moutons sur la ferme d'Henri Foster dans le canton Hébert en 1944.

Collection du MCCCFO, BANQ, cote EG,57,P23000

Bien que l'organisation du territoire débute en 1903 avec la proclamation du canton Hébert, en l'honneur de l'œuvre colonisatrice de l'abbé Nicolas-Tolentin Hébert, fondateur de la Société de colonisation de l'Islet-Kamouraska et initiateur du mouvement pionnier de la plaine d'Hébertville en 1849, il n'en demeure pas moins qu'aucun effort d'occupation du territoire des abords de la

rivière Éternité ne sont entrepris avant la décennie 1930. Le territoire est difficile d'accès. Il existe bien, depuis le 19^e siècle, un chemin qui relie La Baie à Saint-Siméon, dans la région de Charlevoix, mais il est difficilement utilisable et ne peut guère constituer un incitatif à l'établissement de pionniers, le territoire fut-il fertile et propice à l'établissement agricole.

Il faut attendre la fin de la décennie 1920 pour que soit complétée une route véritablement praticable entre

le Haut-Saguenay et Charlevoix. En 1927, des chantiers routiers sont entrepris entre Saint-Félix-d'Otis et L'Anse-Saint-Jean. On procède au défrichage des abords de la route et on aplanit le terrain par le minage des crans. À la fin de la saison estivale, on procède au terrassement et au gravelage de la voie. Tout est alors en place pour que la circulation puisse débiter l'année suivante. Cette année-là, on effectue d'ailleurs le trajet entre Chicoutimi et Québec en automobile. Le voyage de 333 kilomètres dure un bon 10 heures. Mais de violents éboulements et des inondations surviennent à la fin du mois de mai 1928, ce qui oblige les travailleurs à reprendre le travail. Entre Saint-Félix et Petit-Saguenay, la route est coupée en de maints endroits, les ponts sont emportés et le chantier, qui tirait à sa fin, se trouve prolongé jusqu'en 1929²⁹.

La construction de la route régionale ouvre les possibilités, pour les municipalités environnantes, de lorgner vers le territoire encore relativement inexploité. À compter de 1928, les habitants de L'Anse-Saint-Jean manifestent leur désir de s'étendre vers le canton Hébert. D'ailleurs, dans le rapport qu'il présente au ministre de la Colonisation en 1930, le missionnaire-colonisateur Jean Bergeron fait écho aux revendications des gens de L'Anse-Saint-Jean en mentionnant qu'il faut profiter de l'opportunité que représente la construction de la route régionale pour entreprendre la colonisation du canton Hébert³⁰.

Au début des années 1930, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean offre le portrait d'une localité bien établie. On compte plus de 900 habitants qui peuvent s'enorgueillir de leurs six écoles, de leur succursale de la Banque nationale et du service de téléphone public qui dessert la municipalité. La route nouvellement ouverte vient s'ajouter à des communications maritimes déjà bien implantées. Malgré un territoire au relief tourmenté, plusieurs agriculteurs se partagent une quarantaine de lots en culture où l'on produit du foin et des céréales. Le cheptel qu'on y retrouve permet d'exporter un fromage de qualité et de produire de la viande écoulée principalement dans le village. Outre sa fromagerie, l'industrie locale se compose de deux scieries et d'un moulin à farine, en plus de pouvoir compter sur de nombreux chantiers forestiers qui opèrent au cours de l'hiver. Sur une population active de 148 habitants, 130 personnes profitent, bon an mal an, des revenus que procure l'industrie forestière³¹.

La crise économique vient donc bouleverser la vie de la communauté anjeannoise, dont les malheurs débutent d'ailleurs avec les inondations du mois de mai 1928, causant des dégâts de près de 150 000 \$ et détruisant une des scieries locales. Comme dans les milieux urbains

et dans bien d'autres localités rurales de la région, la fin des chantiers et la baisse dramatique de la demande en produits forestiers entraînent un chômage inquiétant au sein de la population. Des services sont retirés pour des familles qui ne peuvent plus assumer les taxes municipales. Désormais, la population, qui représentait un actif, devient un fardeau lourd à supporter pour la petite communauté.



L'abbé Ulric Bouchard, desservant de la mission de Notre-Dame de l'Éternité (1933-1941).

SHS-P2-S7-P01518

Il n'en faut pas plus pour réactiver les projets de colonisation sur les territoires limitrophes. Il semble que les premiers efforts de peuplement du canton Hébert fussent orchestrés par le curé de la paroisse de L'Anse-Saint-Jean, Ulric Bouchard, et l'abbé Élias Gagnon, qui ont joué, de façon plus ou moins formelle, le rôle de missionnaires-colonisateurs dans l'établissement de la colonie. Ce dernier est d'ailleurs originaire de

L'Anse-Saint-Jean et est, depuis 1932, en repos dans sa famille. Pour une année, il dessert la mission de Saint-Isidore-de-Sagard avant d'occuper le rôle de missionnaire du canton Hébert, de 1933 à 1938³². Le curé de la paroisse est secondé par un comité de colonisation, qui organise la logistique de l'entreprise. Dans son rapport de 1933, le missionnaire-colonisateur, Lucien Savard, salue la largeur d'esprit des marchands de L'Anse-Saint-Jean qui ont soutenu matériellement le mouvement colonisateur³³. Ces derniers continueront de jouer un rôle essentiel tout au long de la décennie 1930 en approvisionnant la colonie et en recevant les bons de secours direct que dispense le gouvernement aux colons.



L'abbé Élias Gagnon, desservant de la mission de Notre-Dame de l'éternité (1933-1938).

SHS-P2-S7-P02824

C'est au cours de l'été 1931, alors que partout ailleurs dans la région on procède à l'installation de colons sur des terres nouvelles et que l'on fonde de nouvelles pa-

roisses, que sont effectués les premiers défrichements dans le canton Hébert. Les premiers espaces sont dégagés, les premiers abatis sont réalisés; des constructions sommaires en bois ronds sont érigées et feront office de premières maisons. Comme la presque totalité des colons provient de L'Anse-Saint-Jean, ils retournent dans la paroisse d'origine pour y passer l'hiver. Ce n'est qu'à l'été 1932 qu'ils reviennent avec leur famille pour s'y installer à demeure³⁴. Parmi les premiers arrivants, citons les noms de Joseph Houde (Marie), Wilfrid Lavoie, Médéric, Louis et Ulysse Bergeron, Raoul Gagné, Joseph Lepage, Joseph Houde (Ismaël), Laurent Houde et Félix Bouchard³⁵. Ils seront rejoints par d'autres familles et constitueront, au cours de l'été 1933, un groupe de quelque 35 familles qui enregistrent collectivement, le 30 décembre 1933, leurs lots auprès de l'agent des terres³⁶.

La majorité de ce premier groupe de colons (20 lots) s'installe du côté nord de la route régionale, dans le rang A, entre les lots 25 et 49. Il s'agit du noyau du village actuel. Cinq lots sont loués du côté sud du chemin, dans le rang B; quelque 13 autres lots se répartissent le long de la rivière Éternité, et ce, jusqu'au petit lac Éternité, dans l'actuel chemin Sainte-Thérèse, autrefois le rang C. Au cours des années qui suivront, jusqu'en 1940, seize lots seront réclamés dans le rang A, principalement entre le bloc initial de peuplement et la limite du canton Otis; huit trouveront preneur dans le même espace du rang B et trois nouveaux colons s'installeront dans le rang C³⁷.

Lors de son passage en 1933, l'abbé Lucien Savard est fier de ce qu'il voit au canton Hébert et il n'hésite pas à pronostiquer un avenir radieux à cette colonie qui, selon lui, est formée de solides travailleurs forestiers, habitués à la rudesse du travail et rompus aux travaux de la ferme :

« Tous nos colons ont progressé en défrichements et ont construit un grand nombre de bonnes granges pour mettre leur récolte. Les colons se disent contents de leur sort et décidés à se faire un avenir dans la culture. Nous nous sommes appliqués à leur inculquer l'esprit de sacrifice, condition spéciale pour maintenir le moral³⁸. »

Il se réjouit de la belle chapelle-école, érigée sur le lot 41 par les colons eux-mêmes grâce à une aide financière

de 1200 \$ qui leur a été accordée par les subsides du ministère de la Colonisation; aussi, la compagnie Price Brothers leur a fourni une partie des matériaux. La première messe y est célébrée le 14 octobre 1933 par le curé de L'Anse-Saint-Jean. Le bâtiment devient rapidement le lieu de rencontre et le centre de la nouvelle colonie. Quelques jours auparavant, le 9 octobre, la chapelle-école avait accueilli la première classe dans la colonie sous les bons soins de l'institutrice, M^{lle} Rose-Alba Gagnon³⁹.

Nul besoin de revenir sur les difficultés que connaissent ces pionniers dans la colonie du canton Hébert; ce sont les mêmes dans toutes celles de la région et du reste du Québec. Toutefois, la colonie de la rivière Éternité a été particulièrement éprouvée au cours des années 1934 et 1935. Au moins de mai 1934, soit six ans après les catastrophiques inondations qui avaient dévasté plusieurs localités du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, dont L'Anse-Saint-Jean, des pluies diluviennes sont encore une fois la cause du gonflement des cours d'eau, de la crue exceptionnelle du lac Éternité et du petit lac Éternité; le désastre va jusqu'à la rupture des écluses qui régularisaient le niveau des plans d'eau. Toute la vallée de la rivière Éternité est alors submergée : le pont est emporté; le village, inondé.



La première chapelle de la mission de Notre-Dame de l'Éternité. Mai 1936 - au fond, la maison du missionnaire (résidence temporaire).

SHS-P2-S7-P2-00203A

L'année suivante, le 25 mai, le feu dévaste la petite colonie. À l'instar du Grand Feu de 1870, un feu d'abatis, allumé par les colons, se répand aux boisés environnants et menace la colonie. Les flammes sont à demi éteintes et reprennent de la vigueur le lendemain après-midi. Cette fois, l'incendie s'étend à la forêt avoisinante et ne tarde pas

à dévaster le village. Malgré le travail acharné de la population, des autorités gouvernementales et de gardes-feu de la compagnie Price, le brasier n'est contrôlé qu'en début de soirée. Les dommages sont importants; quelques maisons seulement ont été épargnées et les familles sinistrées doivent s'y entasser. La chapelle-école a disparu. Une vingtaine de camps, des granges et des étables ont brûlé de même qu'une quantité appréciable de bois d'œuvre et de chauffage. Périrent aussi des animaux⁴⁰.

Ce genre d'événements, bien que fort marquants pour les populations touchées, ne sont cependant pas exceptionnels en territoire de colonisation. Dans la colonie du

colonie se regroupent pour former, en 1940, un chantier coopératif. Jusqu'en 1974, il sera le principal employeur de la localité, contribuant à l'amélioration des conditions de travail forestier, favorisant la drave sur les lacs Huard et Éternité, la construction de scieries locales et l'aménagement de plusieurs chemins sur le territoire du canton, notamment celle qui se rend vers le Saguenay, aux limites nord du territoire⁴¹. Au cours des chantiers de 1966 et 1967, la coopérative, affiliée à l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC), procède à la coupe de 7082 cordes de bois de pulpe, réalise un chiffre d'affaires de 188 842 \$ et offre un salaire moyen par jour de 22,76 \$ à ses 64 membres⁴². L'industrie forestière représente donc le principal apport économique de la communauté qui se développe au cours des années suivant la crise économique.

En ce sens, la décennie 1950 est particulièrement riche en développement. C'est l'amélioration des services religieux qui donne le ton à la croissance de la communauté. D'abord mission placée sous le patronage de Notre-Dame de la Rivière-Éternité, la colonie est desservie, jusqu'en 1949, par 12 curés et prêtres des environs, particulièrement ceux des paroisses de L'Anse-Saint-Jean et de Saint-Félix-d'Otis. Premier pas vers l'autonomie, en 1939, des registres indépendants sont ouverts pour enregistrer les mariages, les baptêmes et les décès de la colonie. On peut d'ores et déjà parler d'une nouvelle paroisse. Dix ans plus tard, l'arrivée du premier prêtre résident, l'abbé Sylvio Aubé, vient confirmer l'existence légale de la paroisse, bien que l'on procède à l'érection canonique de Notre-Dame de Rivière-Éternité seulement le 26 avril 1967⁴³.

Entre-temps, la communauté accueille, en 1951, les premières religieuses du Bon-Conseil; elles viennent assurer l'éducation des enfants de la paroisse, qui se dotera d'une véritable école primaire de six classes en 1966⁴⁴. Aussi, la seconde chapelle se verra remplacée par une véritable église. Les travaux débutent en 1953, en respectant les plans réalisés par l'architecte de Jonquière, Sylvio Brassard, et elle sera bénie par le curé de la paroisse, le 30 mai 1954⁴⁵. Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie, on ne peut passer sous silence l'arrivée de l'électricité en 1954, progrès rendu possible grâce à la formation d'une coopérative d'électricité dans le Bas-Saguenay découlant de l'Office de l'Électrification rurale. La centrale, située à Petit-Saguenay, alimente jusqu'à Saint-Félix-d'Otis; Hydro-Québec prendra en charge le réseau en 1964⁴⁶. Signe d'une nouvelle vigueur économique, les habitants, sous la conduite de leur curé, procèdent aussi à la fondation d'une caisse populaire locale⁴⁷. Ces innovations permettent à la communauté d'entrer dans la mo-

dernité de la décennie 1960 en tant que communauté mature. Ne lui manque plus qu'une existence municipale officielle, ce qui lui sera octroyé en 1974⁴⁸, alors qu'elle compte plus de 650 habitants.

Conclusion

La Grande Dépression a sévi dans la région pendant toute une décennie. Contrairement au reste du pays, où l'on peut observer une certaine reprise à partir de 1934, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on ne peut guère parler d'amélioration avant la fin de l'année 1937. Et encore. Le chômage a certes diminué, mais il demeure tout de même à un niveau plus qu'inquiétant. À Chicoutimi, le nombre de chômeurs passe de près de 1200 en 1932 à un peu plus de 900 en 1937. Une timide reprise est observable, entre autres dans le domaine forestier. La compagnie *Price Brothers & Co.* a pu éviter la liquidation et reprendre ses activités à compter de 1936. Les chantiers qu'elle organise dans le secteur de la rivière Péribonka contribuent à amoindrir les effets du chômage. Cependant, c'est véritablement la Seconde Guerre mondiale qui mettra fin au chômage et à la crise dans la région de façon spectaculaire.

Du jour au lendemain, de gigantesques chantiers et une production de guerre soutenue vont créer une situation de plein emploi. Le 20 juin 1940, *Le Progrès du Saguenay* s'inquiète du fait que la population ait déjà oublié la crise et qu'elle se soit lancée dans de folles dépenses, comme si, après avoir connu tant de privations, il faisait bon de pouvoir s'offrir un peu de luxe. On la met en garde : cette prospérité peut être artificielle. Une fois le conflit terminé, l'économie peut se remettre rapidement à décliner⁴⁹. Mais il n'y a plus personne pour écouter les prophètes de malheur; la crise est bien terminée.

Dans les paroisses de colonisation du retour à la terre que reste-t-il de cette ferveur agriculturiste ? Des territoires agricoles ? Rares sont les exploitations agricoles qui ont résisté au mouvement de départ. Les nouvelles colonies sont toutes situées aux limites des terres cultivables et elles vont toutes se consacrer principalement à l'industrie du bois. Est-ce à dire que le mouvement de retour à la terre est un échec ? Pas en totalité. Des localités demeurent encore aujourd'hui : Rivière-Éternité, Ferland-Boilleau, Lamarche, Saint-Ludger-de-Milot, Sainte-Élisabeth-de-Proulx et Notre-Dame-de-Lorette. Pour l'ensemble de ces localités, il ne reste pas 3000 habitants aujourd'hui. Doit-on chercher dans les régions de l'Abitibi et de la Gaspésie l'héritage saguenéen de cette époque ? Le bilan est encore plus modeste.

NOTES

1. Félix-Antoine Savard. *L'abatis*, Montréal, Bibliothèque canadienne-française, 1969, p. 67.
2. Eric J. HOBBSAWM, *L'âge des extrêmes, histoire du court XX^e siècle*, Paris, Éditions Complexe-Le Monde diplomatique, 2003, p. 124-151; Paul-André LINTEAU, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD, *Histoire du Québec contemporain, t. 2 : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, p. 11-183.
3. LINTEAU, DUROCHER, ROBERT et RICARD, *op. cit.*; John A. DICKISON et Brian YOUNG, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 303-335.
4. *Procès-verbal de la cité de Chicoutimi*, 1^{er} mai 1933, Archives de la Ville de Saguenay.
5. Paul-André LINTEAU, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. *Histoire du Québec contemporain, t. 1 : De la Confédération à la crise*, Montréal, Boréal Express, 1979, p. 428-436, 483, 484.
6. Raoul BLANCHARD. *L'Est du Canada français « Province de Québec » tome 2*. Paris-Montréal, Librairie Masson & Cie, Librairie Beauchemin Limitée, 1935, 125-132.
7. LINTEAU, DUROCHER, ROBERT et RICARD, *Op. cit.*, p. 31-37.
8. « Ils demandent du travail ou du pain », *Le Progrès du Saguenay*, 19 juin 1931; « Les chômeurs à l'Hôtel de ville », *Ibid.*, 23 juin 1931; « Les jeunes chômeurs à l'Hôtel de ville », *Ibid.*, 15 juillet 1931; « Les chômeurs de Jonquière refusent de travailler », *Ibid.*, 24 août 1933.
9. « Est-ce la fin du marasme ? », *Le Progrès du Saguenay*, 11 avril 1931; « La société de colonisation de la baie des Ha! Ha! », *Ibid.*, 16 avril 1931; « Où diriger nos colons ? », *Ibid.*, 21 avril 1931.
10. « La société de colonisation de la Baie des Ha! Ha! », *Progrès du Saguenay*, 16 avril 1931.
11. Lettre pastorale et mandement des Archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa à l'occasion du malaise économique des temps présents, n° 21, 3 juin 1932.
12. « La Société de colonisation de la baie des Ha! Ha! », *Le Progrès du Saguenay*, 31 mars 1931.
13. « Bergeron, le chanoine Jean, Dipl. Mod., chan. Hon. » dans André SIMARD. *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi 1878-1968*, Chicoutimi, Chancellerie de l'Évêché, 1969, p. 143-144.
14. « Savard, le chanoine Lucien, Hon., V.F. », *Ibid.*, p. 235-236.
15. Lucien SAVARD, ptre. « Rapport du missionnaire-colonisateur pour Chicoutimi, Lac-Saint-Jean et Roberval », 20 septembre 1932, dans *Rapport du ministre de la Colonisation de la Chasse et de la Pêche du Québec*, 1933, p. 132 et 134.
16. Dany CÔTÉ. *De la colonisation à la mondialisation. Histoire de l'industrie agricole du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Saguenay, UPA-Société historique du Saguenay, 2004, p. 104. « Publication de ;la SHS, n° 51 ».
17. « Le plan Gordon de retour à la terre », *Le Progrès du Saguenay*, 27 juillet 1933.
18. Raoul BLANCHARD, *Op. cit.* p. 138.
19. Dany CÔTÉ. *Op. cit.* p. 104-105; Simon TREMBLAY. *La crise économique au Québec et la colonisation de l'Abitibi*, Cahier du département d'histoire et de géographie, Travaux de recherche n° 9, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, 1982; Jules BÉLANGER, Marc DESJARDINS et Yves FRENETTE avec la collaboration de Pierre DANSEREAU. *Histoire de la Gaspésie*, Montréal, Boréal Express/IQRC, 1981, p. 554-563; « Hope, canton », « Rousseau, canton », Site de la Commission de toponymie du Québec, www.toponymie.gouv.qc.ca.
20. Pierre BYAIS, *Les marges de l'oekoumène dans l'Est du Canada*, Québec, P.U.L., 1964, carte n° 13.
21. Raoul BLANCHARD. *Op. cit.*, page 139.
22. J.-Sam. MARCOTTE. « Rapport du Service du Retour à la Terre », 26 septembre 1933, dans *Rapport du ministre de la Colonisation de la Chasse et de la Pêche du Québec*, 1934.
23. Liste des colons ayant déserté la colonisation 1931-1935, F-164, dossier 9.27, fonds Gérard-Lévesque, BAnQC, Collection de la Société historique du Saguenay.
24. Lucien SAVARD, *Op. cit.* p. 134.
25. Jérôme GAGNON. « Le retour à la terre au nord du Lac-Saint-Jean : les colonies de 1931 », *Saguenayensia*, vol.48, n° 4, octobre-décembre 2006, p. 3-14.
26. *Registre des concessions forestières de la Province de Québec*, 1842-1985, Fonds de l'IQRC, BAnQC.
27. Terrier du canton Hébert, BAnQC.
28. Joseph BUREAU. « Le canton Hébert », 1904.
29. Rapports du ministère de la Voirie, 1927, 1928, 1929, dans *Documents parlementaires du Québec*.
30. Jean BERGERON, ptre. « Rapport du missionnaire-colonisateur pour la région du Lac-Saint-Jean et de Chicoutimi », 25 octobre 1930, *Documents parlementaires du Québec*, 1931, p. 396.
31. Russel BOUCHARD. *L'Anse-Saint-Jean : au cœur du fjord, un royaume à découvrir*, Chicoutimi-Nord, l'auteur, 1998, p. 41-44. « Histoire des municipalités », n° 15.
32. « Bergeron, le chanoine Jean, Dipl. Mod., chan. Hon. » dans André SIMARD. *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi 1878-1968*, Chicoutimi, Chancellerie de l'Évêché, 1969, p. 143-144. « Gagnon, l'abbé Élias », dans André SIMARD. *Op. cit.*, p. 249-250.
33. Lucien SAVARD, ptre. « Rapport du missionnaire-colonisateur pour Chicoutimi, Lac-Saint-Jean et Roberval, 8 octobre 1933, dans *Documents parlementaires du Québec*, 1934, p. 158-159.
34. Régis SAVARD, Mona HOUDE et Pierre PELLETIER. *Rivière-Éternité d'hier à aujourd'hui 1933-1986*, Rivière-Éternité, document dactylographié, 1986, p. 6 et 7.
35. *Ibid.* p. 4.
36. Terrier du canton Hébert, BAnQC.
37. *Ibid.*
38. Lucien Savard ptre. *Op. cit.* p. 160.
39. Régis SAVARD, Mona HOUDE et Pierre PELLETIER. *Op. cit.* p. 19.
40. *Ibid.* p. 17-18; « Une chapelle, 20 maisons et 4 autres bâtiments incendiés », *Progrès du Saguenay*, 30 mai 1935.
41. Régis SAVARD, Mona HOUDE et Pierre PELLETIER. *Op. cit.* p. 48-50.
42. Pierre-Yves PÉPIN. *Le royaume du Saguenay en 1968*, Ottawa, Direction générale du développement rural, Projet ARDA, n° 15023, 1969, p. 244.
43. *Ibid.* p. 28-37; André CÔTÉ. *Sources de l'histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean Tome 1 : inventaire des archives paroissiales*, Québec, Directions des Archives nationales du Québec, 1978, p. 62-63.
44. Régis SAVARD, Mona HOUDE et Pierre PELLETIER. *Op. cit.* p. 52.
45. *Ibid.* p. 40-45.
46. Russel BOUCHARD. *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Bas-Saguenay*, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1991, p. 41. « Collection histoire des municipalités, n° 11 ».
47. *Ibid.* p. 51.
48. *Ibid.* p. 57.
49. « Réfléchissons un peu », *Le Progrès du Saguenay*, 20 juin 1940, p. 1.

L'épopée de *Notre-Dame-du-Saguenay*

Par **Éric Tremblay, historien**



Éric Tremblay, historien.

Éric Tremblay est natif du Saguenay Lac-Saint-Jean. Historien de formation, il a à son actif de nombreuses conférences, articles et publications historiques. À l'emploi de la Société historique du Saguenay pendant plusieurs années, il collabore maintenant avec les musées, les municipalités et divers organismes de la région. Il est présentement historien pour les fêtes du 175^e anniversaire de la région.

En 2006, j'avais eu le mandat de la Société historique du Saguenay d'écrire, pour le 125^e anniversaire de sa bénédiction, l'histoire de la statue de Notre-Dame-du-Saguenay. Par un concours de circonstances, la rédaction du texte a dû être abandonnée jusqu'au moment de la préparation de ce numéro de la revue *Saguenayensia* portant sur la municipalité de Rivière-Éternité. Donc, suite à une demande de M. Laurent Thibeault, j'ai complété et mis à jour mon texte original pour la présente parution.

Érigée sur le premier palier du majestueux cap Trinité, l'œuvre de Louis Jobin domine le fjord du Saguenay depuis 1881. Cet imposant ex-voto est né de la dévotion et de la détermination d'un commis voyageur du nom de Charles-Napoléon Robitaille. D'abord sous les soins de la famille Robitaille, Notre-Dame-du-Saguenay doit sa longévité à de nombreuses personnes gravitant autour de la Société historique du Saguenay, qui en est propriétaire depuis 1954.

Le texte présente l'épopée de Notre-Dame-du-Saguenay¹ depuis l'accident presque fatal de Robitaille jusqu'à la dernière restauration de la statue. Il se divise comme suit : le destin d'un commis voyageur, un ex-voto géant, de Québec à cap Trinité, l'inauguration d'un projet inachevé, un financement difficile, de père en fils, une dévotion grandissante, une nouvelle restauration s'im-

pose, sous la protection de la Société historique du Saguenay, en route vers le centenaire et un patrimoine à conserver.²

Le destin d'un commis voyageur

Au XIX^e siècle, au moment de la colonisation du Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'approvisionnement des populations, surtout celles qui sont éloignées, se fait grâce à des marchands ambulants nommés commis voyageurs. Leurs périple, en carriole l'été et en traîneau l'hiver, peuvent parfois devenir périlleux; l'un d'entre eux en fera l'expérience.



SHS-P2-S7-P01186

M. Charles-Napoléon Robitaille à l'âge de 45 ans. (mort 17 ans après sa guérison.)

C'est ainsi qu'en 1879, selon toute vraisemblance, que le commis voyageur Charles-Napoléon Robitaille vivra une mésaventure qui mettra sa vie en danger. Il était représentant depuis plusieurs années, au Saguenay et ailleurs, de la maison P. Garneau et frères de Québec, propriété de l'homme d'affaires Pierre Garneau. Lors d'un séjour dans la région, il doit traverser, comme il le fait habituellement, le pont de glace qui relie

Chicoutimi à la paroisse de Sainte-Anne (Chicoutimi-Nord). Soudain, une large crevasse s'ouvre et engloutit dans les eaux glacées de la rivière Saguenay, le voyageur et son attelage. Robitaille, qui connaît les dangers de la glace, essaie désespérément de se dégager de ce piège mortel. C'est alors que l'homme demande le secours de la Vierge...

Peu après, sortant de sa torpeur, le voyageur de commerce réalise qu'il est revenu sur la glace solide avec son cheval, sa voiture et sa valise d'échantillons. Dans les jours qui suivent, le commis voyageur poursuit sa tour-

née d'affaires avec peine et rentre chez lui très malade, souffrant de maux d'estomac et de vomissements de sang. Cet effort surhumain le rapproche de nouveau du tombeau, avec cette fois de graves problèmes de santé.³ À l'époque, il n'existe aucun moyen efficace de contrôler ces hémorragies qui pouvaient s'avérer fatales. Condamné par ses médecins, l'homme très croyant implore encore une fois la Vierge. Selon certains écrits, c'est en lisant *L'Annuaire de Marie* de l'abbé français Menghid'Arville, que lui vient l'idée de s'en remettre de nouveau à la Vierge. Il promet, si la Vierge lui accorde encore dix années de vie, soit le temps nécessaire pour élever ses enfants et établir sa famille, d'accomplir « quelque chose de grand pour Elle ». Selon sa fille Hortense (M^{me} William Brophy), dans une lettre adressée à l'abbé Victor Tremblay en 1948 : « dans l'après-midi il se sentit tellement bien qu'il demanda à sa mère [Sophie Pâquet] et à maman [Céline Pelletier], qui toutes les deux étaient dans la chambre, de lui donner ses bas et ses souliers, qu'il voulait se lever⁴ ». Charles-Napoléon Robitaille reprit peu de temps après cette surprenante guérison, son dur métier de commis voyageur. Ses médecins, l'un catholique et l'autre protestant, les docteurs C.-E. Lemieux et J. A. Sewell, déclarèrent ce rétablissement de « miraculeux ».

Sa première idée pour tenir promesse est tout naturellement d'ériger un ex-voto⁵ à l'endroit de son accident, en guise de remerciement pour sa survie. Pour des raisons inconnues, le commis voyageur délaisse rapidement l'idée d'ériger une statue en face de Chicoutimi. Il opte plutôt pour le cap Trinité, emplacement majestueux du fjord et destination déjà prisée par les touristes de l'époque. Selon toute vraisemblance, c'est à la fin du mois d'août 1880, à bord d'un bateau qui fait le trajet Québec-Chicoutimi, que Charles-Napoléon Robitaille détermine la localisation finale de l'ex-voto. Il amorce à ce moment, sa souscription en faveur de l'érection d'une statue de la Vierge. Il discute alors avec M^{sr} Joseph-David Déziel, curé de Saint-Joseph de Lévis, de son accident, de sa guérison et de sa promesse. Il lui parle de son intention d'installer sur le cap Trinité « un sanctuaire » dédié à la Vierge-Marie. L'abbé trouve cela très chrétien mais demande qui mettra à exécution un tel projet? « Moi-même » de répondre Robitaille, « et je commence de suite à tendre la main, car il faut en faire une idée nationale ». M^{sr} Déziel fait immédiatement la première offrande et bénit l'œuvre en lui souhaitant tout le succès possible. Huit autres prêtres suivent son exemple et donnent eux aussi une contribution. Toutefois, ce que l'histoire ne dit pas, c'est qu'il est fort probable que des voyageurs laïques offrirent également quelques sous!

Un ex-voto géant

L'idée de l'ex-voto se précisant et la souscription étant débutée, Charles-Napoléon Robitaille décide, peu après son arrivée à Québec, de se rendre à l'archevêché afin de présenter son projet à l'autorité religieuse. Il y est accueilli par M^{sr} Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec et par son invité, M^{sr} Antoine Racine, évêque de Sherbrooke. Les deux bénissent l'œuvre et lui apportent leur contribution monétaire. Avec la bénédiction des hautes autorités religieuses, Robitaille peut continuer en toute légitimité sa souscription auprès des fidèles.

Rapidement, il part en direction de Baie-Saint-Paul où séjourne l'évêque du diocèse de Chicoutimi, M^{sr} Dominique Racine. La rencontre se tient au presbytère de la paroisse et permet à Robitaille d'obtenir l'autorisation de réaliser son projet dans le diocèse de M^{sr} Racine. Ce dernier participe dès lors personnellement au projet en lui apportant sa contribution.

À ce moment, selon certains, l'évêque aurait mentionné qu'il avait eu une idée semblable une quinzaine d'années auparavant, vers 1865. À cette époque, en compagnie de l'abbé Lucien Otis, curé de L'Anse-Saint-Jean, il constate « qu'il manque quelque chose ici; trois croix devraient être placées sur le sommet du cap Trinité ». Avec le temps, cette histoire s'est amplifiée dans les récits, jusqu'à devenir pour plusieurs le « projet » de M^{sr} Racine, laissant à Robitaille un rôle de simple exécutant. Dans les faits, Robitaille est le seul instigateur de l'érection d'une statue de la Vierge sur le cap Trinité.

Plus déterminé que jamais, Charles-Napoléon Robitaille commande la réalisation de la statue au sculpteur Louis Jobin de Québec. Le 23 septembre 1880, le journal *Le Nouvelliste* de Québec publie le premier article informant le public des plans du commis voyageur.⁶ Après une longue présentation des beautés du fjord du Saguenay, le lecteur y apprend que Robitaille veut ériger sur le cap Trinité une statue de la Vierge haute de 7,6 m (25 pi), visible du pont d'un bateau et portant l'inscription « Immaculée conception » fabriquée en fil de fer. De plus, une croix revêtue de fer blanc doit briller au soleil sur le sommet de la montagne. La campagne de souscription est ainsi lancée auprès du grand public.

Avec un peu plus de 200 \$ amassés et une statue géante en commande, Robitaille poursuit avec opiniâtreté sa campagne de souscription. Partout, on accueille son projet avec intérêt et enthousiasme. Les journaux publient de nombreux articles incitant la population à souscrire « pour une œuvre catholique aussi belle que celle-là⁷ ». Cependant, la somme



SHS-P2-S7-P01185

Statue de Notre-Dame du Saguenay à l'atelier du sculpteur Louis Jobin, à Québec. À gauche, M. N. Robitaille.

Une fois la statue sortie des ateliers de Jobin, Charles-Napoléon Robitaille décide de l'exposer à quelques endroits pour en soutenir le financement. On retient d'abord une salle du marché Jacques-Cartier, situé dans la Basse-Ville de Québec, pour recevoir, en mai 1881, la géante. Toutefois, une porte trop étroite force Robitaille à la déplacer vers un « endroit convenable » du quartier Saint-Roch. Finalement, c'est du 14 mai au 15 juin que la statue sera présentée au public de Québec. L'exposition aura lieu au Pavillon des patineurs, situé sur la Grande-Allée près de la porte Saint-Louis. Le public est invité, au coût de 10 sous pour les adultes et de 5 sous pour les enfants, à venir admirer et encourager « cette œuvre à la fois religieuse et patriotique ». Des feux de Bengale et des concerts agrémentent l'événement. C'est donc une statue de 7,6 m (25 pi) de haut par 2,7 m (9 pi) de large, surmontée d'une auréole de 1,2 mètre (4 pi) de diamètre, qui s'offre à l'admiration d'un public ébahi.⁸

La statue est ensuite exposée à Montréal au cours du mois de juillet, sur le terrain de l'église Saint-Jacques, rue Saint-Denis, ce site étant gracieusement offert par l'abbé Léon-Alfred Sentenne, curé de cette paroisse.⁹ Comme dans le cas de son exposition à Québec, on ne dispose d'aucune relation de son transport et des moyens techniques utilisés pour le faire. Après ce bref séjour dans la métropole, la statue est à nouveau exposée à Québec au début du mois d'août 1881. C'est dans le quartier Saint-Roch que « tous les amateurs de l'art qui ne l'ont pas vue au Pavillon des patineurs, devront se rendre pour admirer ce chef-d'œuvre de M. Jobin ».¹⁰

Avec le droit d'entrée, Robitaille peut ainsi rassembler par souscription populaire une part substantielle

requis s'avère difficile à réunir. Robitaille, dont la foi inébranlable rend tout désistement impossible, doit déployer une énergie surhumaine dans l'accomplissement de sa promesse faite à Marie.

de la somme totale requise pour le projet. En effet, en plus de la statue, le projet initial de Robitaille comprend également une croix et une cloche. Selon les journaux, l'installation de la statue doit avoir lieu au mois de juillet et sa bénédiction le mois suivant, à l'occasion de la fête de l'Assomption de la Vierge Marie, le 15 août.

De Québec au cap Trinity

D'abord prévue en juillet 1881, puis remise en août, l'installation de *Notre-Dame-du-Saguenay* ne commencera qu'à la fin du mois d'août. Dès la mi-août, les journaux annoncent qu'elle a été transportée de Québec à L'Anse-Saint-Jean par le bateau *L'Union*.¹¹

À ce moment, il y a dix ouvriers occupés à installer l'ex-voto, sept ou huit selon d'autres sources. Ceux-ci sont dirigés par François Godin, l'entrepreneur qui a exécuté à Chicoutimi, la construction de la cathédrale en 1878.¹² Dès le mois de septembre 1880, Robitaille avait pris les premiers arrangements avec l'entrepreneur qui opérait sous le nom de Godin & Desvarenes. Parmi les hommes ayant la responsabilité d'ériger le monument, l'histoire a conservé la mémoire de Louis Morin et de ses trois frères, du cuisinier Paul Fortin, d'Achille Girard et d'un certain Tremblay, fils d'Édouard.

La plupart des journaux restent muets au sujet de son installation.¹³ Seul, *Le Nouvelliste* du 14 septembre 1881, la veille de la bénédiction, publie une brève note intitulée « Nouvelles du Saguenay ». Le journaliste écrit : « La statue qui doit être fixée au même endroit a été transportée il y a quelques jours, par l'un des steamers de la compagnie de navigation du St-Laurent, qui l'a déposée à l'anse St-Jean. Là, deux hommes l'ont pris sous leurs charges et l'ont transporté [sic] à la remorque d'une chaloupe à la place qui lui est assignée. » Et d'ajouter pour tout détail de l'opération : « On a éprouvé certaines difficultés à installer cette colossale statue¹⁴. »

Deux témoignages permettent néanmoins de reconstituer l'épopée de sa mise en place. Celui de Louis Morin, dernier membre survivant de l'équipe de Godin, interrogé par J.-Émile Fortin au cours de l'hiver de 1942¹⁵, et celui d'Hercule Dubois, membre de l'équipe de restauration de la statue en 1913 et responsable de la restauration de 1948, interrogé par Victor Tremblay en septembre 1941¹⁶. Les deux témoignages concordent sur l'histoire générale des travaux d'érection. Il existe cependant quelques différences en ce qui a trait au démembrement de l'œuvre avant sa montée sur le cap.

Selon eux, la statue est confectionnée à partir de morceaux de pin d'environ 25 cm² (10 po²) récupérés d'un ancien quai et liés les uns aux autres par des chevilles de bois et des ais (planches) à l'intérieur; la présence de « carvelles », c'est-à-dire de gros clous à tête carrée, employés dans la construction des quais, indiquerait la provenance des matériaux. C'est à partir de cette masse de bois assemblée que Jobin a sculpté son œuvre. Malheureusement, les cahiers de Jobin ont été incendiés en même temps que son atelier, en 1898, nous laissant ainsi peu d'information sur cette sculpture.¹⁷

La division de la statue en trois pièces semble vraisemblable, car au moment de la restauration de 1913, Hercule Dubois remarque qu'elle est « coupée en trois bouts, sciée au godendard ». En 1948, interrogé de nouveau¹⁸, Dubois précise que c'est après avoir enlevé la couverture de plomb qu'il a remarqué « qu'elle avait été coupée en trois bouts à peu près équivalents; on voyait les traits de scie : deux traits ». Lors de son exposition à Québec, un article de journal, daté du 12 mai 1881, mentionne également ce détail; il est écrit : « La statue est composée de trois morceaux dont chacun pèse mille livres [455 kilos]¹⁹. » Pour sa part, Louis Morin parle lui aussi de trois morceaux; toutefois, il ajoute : « Comme la statue devait être placée à 900 pieds [273 m] dans le cap et que les morceaux de la statue étaient trop pesants pour les monter, on les divisa en plusieurs autres morceaux, de manière à ce qu'on en fit 14 morceaux [...]»²⁰. » Selon plusieurs sources, elle pèserait approximativement 3 000 kilos (7 000 livres).

Toujours selon ces témoignages, la statue a d'abord été transportée par bateau jusqu'à L'Anse-Saint-Jean puis mise à l'eau à cause de sa trop grande pesanteur et de là, touée avec une embarcation plus petite jusqu'au pied du cap Trinité.²¹ Ensuite, la statue aurait été attachée à la paroi rocheuse pendant quelques jours, en attendant que des câbles et des palans arrivent de Chicoutimi. Ce séjour dans les flots tourmentés du fjord du Saguenay a laissé des marques de chocs, qui étaient encore présentes lors de la restauration de 1913. À ce moment, Hercule Dubois rapporte également que la trace du chemin qui a servi à la montée des morceaux de la statue à travers le cap est encore visible; il y a même le vieux traîneau de bois qui avait servi à ce travail. Pour sa part, Louis Morin, qui participe personnellement à l'aventure, raconte : « Il fallut bâtir le long de la montagne tout un lit en bois, pareil comme quand on déménage une maison. On installa ensuite un palan et on monta chacun des 14 morceaux sur ce lit de bois de 50 pieds [15 m] de hauteur à la fois, là, on plaquait le morceau et on plaçait le palan 50 pieds [15 m] plus haut et on reprenait jusqu'à

ce que l'on arrive en haut [...]»²². » On utilisera ce procédé sur un trajet de 330 m (1100 pi). Finalement, la statue culmine à 125 m (410 pi) au-dessus du Saguenay.

Au sujet de la chape de plomb qui la recouvre pour protéger le bois des intempéries, les documents demeurent silencieux. Cependant, on sait que ces feuilles de plomb sont fixées à la statue à l'aide de clous et que celles l'enveloppant à l'origine sont « assez minces », selon Hercule Dubois. Il est impossible de déterminer si les feuilles de plomb ont été enlevées au moment du transport de la statue ou à l'occasion de sa montée sur le cap.²³ De nouvelles recherches ou de nouveaux documents apporteront peut-être la réponse! On sait toutefois que le procédé de « repoussé-estampé » est employé par Louis Jobin dans la majorité de ses œuvres qui se retrouvaient à l'extérieur. Il s'agit pour l'artiste de déposer sur le bois sculpté une mince feuille de plomb, qui est ensuite martelée par le sculpteur afin de lui faire épouser parfaitement le relief de la sculpture. À la fin du travail, il reste seulement à fixer le tout avec des clous. Dans le cas de *Notre-Dame-du-Saguenay*, Jobin recouvre seulement une partie de l'œuvre avec des feuilles de plomb, ne s'obligeant pas à couvrir de cette façon le dos de la statue. Cette partie qui n'est pas sculptée, est fermée par un lambris de madrier et recouverte d'une tôle, lui donnant ainsi une surface plane. Démontrant ainsi que l'œuvre n'était pas destinée à être vue sous toutes ses faces.

On érigea également une croix sur le deuxième palier du cap. Elle était recouverte de plomb et composée de quatre pièces de 15 cm² (6 po²) carrés, qui donnait une fois assemblée des membrures de 30 cm² (12 po²). Le bois provenait de la scierie de la compagnie Price à Chicoutimi; il avait été transporté par « cageux » avec les outils et les accessoires. Selon Louis Morin : « Les morceaux de bois devant servir à la construction de cette croix ont servi à la construction du lit qui a servi à monter les morceaux de la statue²⁴. » Toutefois, il se souvient qu'une fois installée, la croix d'une hauteur d'environ 16 m (55 pi) ne résista pas longtemps aux vents du Saguenay et qu'au moment de sa chute, elle se brisa en morceaux assez petits pour qu'on s'en serve pour chauffer le poêle du camp. Elle devait avoir environ 23 m (77 pi) dans le projet original.

Malgré ce revers, on décide de reconstruire une croix plus solide, mais plus modeste. Placée au même endroit, elle « couronnera la montagne au-dessus de la statue et servira comme point de mire au naufragé ». Il faut faire vite car l'inauguration de la statue approche. Aussi, va-t-on utiliser le bois qui se trouve sur la montagne. La nouvelle croix, d'environ 10,6 m (35 pi) par 30 cm (12 po)

d'épaisseur a été équarrie à la hache par les ouvriers, sur place, et recouverte de plomb.

L'inauguration d'un projet inachevé

Vient enfin le moment tant attendu, la bénédiction de l'ex-voto. C'est le 15 septembre 1881 qu'ont lieu les cérémonies entourant la bénédiction solennelle de l'œuvre par l'évêque du diocèse de Chicoutimi, M^{gr} Dominique Racine. Pour l'événement, deux bateaux se rejoindront en face du cap Trinité, le *Saint-Laurent* arrive de Québec et le *Saguenay* de Chicoutimi. Cet abordage amical a lieu le



Statue Notre-Dame du Saguenay, près de Tadoussac, Cap Trinité 1881.

SHS-P2,57, P13560

matin, vers 9 h 30, permettant ainsi à M^{gr} Racine d'élever les bras au ciel et de procéder officiellement à la bénédiction. Pour la circonstance, 40 jours d'indulgences sont donnés à ceux qui dorénavant réciteront trois Ave devant la statue. Après un discours de circonstance de l'évêque, arrive celui de Charles-Napoléon Robitaille, le promoteur infatigable de l'œuvre. Les journaux rapportent que « quoique vivement impressionné, M. Robitaille trouva cependant des paroles éloquentes pour répondre aux félicitations qui lui étaient adressées par les excursionnistes²⁵. » Une quête en faveur du monument termine la cérémonie et permet ainsi d'amasser la somme de 164 \$.

Lors du retour vers Chicoutimi, l'on continue les discours et les actions de grâces. Une adresse est alors prononcée en l'honneur de Robitaille. Elle met l'accent sur son dévouement, sa foi et le lourd tribut que lui coûte toujours cet ex-voto. L'adresse se termine par ces paroles : « Votre énergie et votre foi ont triomphé de tous les obstacles, et dans l'avenir, croyez-le, le passant qui contempera au sommet du cap Trinité, la magnifique statue qui le surmonte, aura pour vous, le principal promoteur de cette œuvre, un souvenir et un mot de reconnaissance²⁶. »

Dès les premiers articles de journaux, l'on présente le projet de Charles-Napoléon Robitaille comme étant un sanctuaire. En plus de la statue de la Vierge, le « sanc-

tuaire de Notre-Dame-du-Saguenay » doit comprendre l'inscription « Je suis l'Immaculée Conception » placée en dessous de l'ex-voto, une grande croix installée sur le deuxième palier du cap et une cloche située au pied de celui-ci.²⁷

L'inscription projetée devait d'abord être sculptée en fil de fer. Ensuite, le projet prévoit que l'inscription sera dorénavant coulée en plomb. En 1883, Robitaille entrevoit encore de placer différentes inscriptions sur le cap; il s'agit de « Je suis l'Immaculée Conception », de « Notre-Dame du Saguenay » et de « Ave, Maris Stella ». Finalement, les belles phrases dorées demeureront lettre morte.

Quant à la croix, elle résistera plantée sur son socle, jusqu'aux alentours de l'année 1897. En 1905, alors que l'on projette la restauration de la statue, il est proposé en vain de replacer une nouvelle croix en acier d'une hauteur de 15 m (50 pi). Il faut attendre la clôture des festivités du centenaire de l'érection de la statue, le 6 septembre 1981, pour apercevoir de nouveau une croix sur le cap Trinité. Elle est en bois de pruche et mesure 10,6 m (35 pi) de hauteur.

Au sujet de la cloche, le projet initial de Robitaille prévoit qu'elle se retrouvera dans une niche naturelle située au pied du cap et qu'elle pourra être actionnée par un mécanisme à partir d'un bateau. D'un poids de 680 kg (1 500 livres), elle est fondue à Baltimore (Maryland) par la compagnie M. C. Shane Bell Foundry, son prix s'élève à 700 \$. À l'époque, elle est fabriquée selon un nouveau système qui consiste en deux ressorts placés à l'intérieur de la cloche qui renvoient le battant aussitôt qu'il a frappé l'airain, de sorte que le son se propage plus facilement. Juste avant son transport au Saguenay, sa bénédiction se fait en grandes pompes à la Basilique de Québec où tous les notables de la ville se donnent rendez-vous, en ce 11 septembre 1881. En plus des noms de tous les parrains et les marraines, la cloche reçoit le nom de « *Maria Immaculata 8a8endarolin* », qui signifie en langue huronne « Marie Immaculée dont on entend la voix ». ²⁸ Pour l'occasion, une autre quête en faveur de l'œuvre de Robitaille est organisée, elle permet d'amasser la somme de 236 \$. Dans le journal, l'on écrit que : « On s'attendait à mieux que ça si le temps avait été beau. »

La cloche a été transportée à Chicoutimi après la bénédiction de la statue, le 15 septembre 1881. Elle est d'abord placée dans le clocher de la cathédrale « en attendant qu'on puisse l'installer au cap Trinité, si les circonstances le permettaient ». Elle y demeura jusqu'en

1894, au moment de sa vente à la paroisse de Saint-Joseph d'Alma pour la somme de 250 \$. En 1911, elle est vendue pour le même montant à la paroisse de Sainte-Hedwidge au Lac-Saint-Jean. Où elle se trouve toujours.²⁹

Un financement difficile

Charles-Napoléon Robitaille est encore loin de voir réaliser son rêve d'établir un sanctuaire dédié à la Vierge au cap Trinité. Il a cependant réussi à mener à bon port l'érection de son gigantesque ex-voto et de la croix qui le surplombe. Au lendemain des festivités entourant la bénédiction, il se retrouve à nouveau seul et endetté. Il se souvient, comme l'écrit le journal *Le Saguenay*, en 1883, des « insensés [qui] l'accablaient de mépris, lui fermaient la porte au nez et lui criaient en riant : *vous savez bien que cette entreprise est ridicule entre vos mains.* » Selon sa fille Hortense, le coût du projet s'élèverait à la rondelette somme de 6 000 \$, ce qui représente à l'époque un montant très important. L'historien Victor Tremblay parle d'une dette de 1 750 \$, tandis que les *Annales du Séminaire de Chicoutimi* mentionnent un déficit de 1 600 \$ (14 septembre 1881). Si l'on prend en considération un montant de 3 000 \$ provenant, selon Hortense, de sa mère, les souscriptions populaires ont rapporté de 1 250 \$ à 1 400 \$, soit un peu plus de 20 % de la somme totale. Il faut se souvenir qu'un bûcheron gagnait à cette époque entre 8 \$ et 13 \$ par mois. Robitaille n'est pas homme à abandonner et il veut mener jusqu'au bout sa promesse à la Vierge, c'est pourquoi il organisera au cours des années une multitude d'activités l'aidant à finaliser le paiement de sa dette.

Comme premier moyen de financement, le commis voyageur propose dans les années suivant l'érection de la statue, des excursions en bateau jusqu'au cap Trinité. La première a lieu à la mi-août 1882³⁰ et est suivie par d'autres subséquemment. Dès 1887, Charles-Napoléon Robitaille doit organiser ses excursions dans le but de défrayer les coûts d'une restauration prochaine de la statue de *Notre-Dame du Saguenay*.³¹ En 1891, pour « remercier l'Étoile de la mer d'avoir protégé tout spécialement la navigation du Saguenay contre les accidents et les naufrages », l'on organise au cours du mois de septembre une croisière de deux jours en direction du cap Trinité, soulignant ainsi le 10^e anniversaire de son érection.³² Encore en 1894, quelques années seulement avant son décès, Robitaille prenait toujours des arrangements pour des randonnées en bateau destinées à faire connaître son « sanctuaire » marial. Il est important de souligner que ces croisières s'adressaient autant à un public franco-

phone qu'anglophone, et que la statue était très populaire auprès des touristes en provenance des États-Unis.

Une autre façon pour Robitaille de payer sa dette est la vente de *L'Annuaire de Marie*³³. Ce livre qui l'avait inspiré durant sa maladie n'était pas disponible en édition québécoise; il avait été écrit durant le premier quart du XIX^e siècle par un abbé français. Le livre fut imprimé à Québec, en 1882, avec l'*Imprimatur* de M^{gr} Taschereau, et vendu par la librairie L. Drouin et frères de Québec au prix d'un dollar. Selon l'historien de l'art Mario Béland, il existerait des rééditions de *L'Annuaire de Marie* dès l'année suivante³⁴, ce qui prouverait le succès de librairie du volume. Comme dans le cas des excursions, il demeure difficile de connaître le montant des contributions financières que lui rapporte la vente des volumes.

De père en fils

Charles-Napoléon Robitaille s'éteint à Cap-Rouge, d'un cancer de l'estomac, le 4 avril 1897, à l'âge de cinquante-six ans et cinq mois. Depuis son accident sur le pont de glace de la rivière Saguenay, dix-huit années se sont écoulées, soit huit de plus que sa demande à la Vierge. Au moment de son décès, il laisse à Céline Pelletier, son épouse, le soin de voir à l'entretien de la statue de la Vierge et de poursuivre son œuvre. Étant déjà âgée, c'est son fils Joseph-Emmanuel Robitaille qui prendra en charge la responsabilité de *Notre-Dame du Saguenay*.

La statue colossale, soumise aux températures les plus extrêmes, commence déjà à montrer des signes de détérioration avancée. En septembre 1905, un groupe d'excursionnistes de Chicoutimi forme, après une croisière au cap Trinité à bord du bateau le *Storm King*, un comité de restauration de la statue et de la croix. Pour l'occasion, les membres du « comité » qui sont accompagnés « d'experts », gravissent le cap jusqu'à la statue. Selon eux, une somme de



Avant la restauration de la statue du Cap Trinité, en 1913.

SHS-P2,57,P00737

550 \$ sera nécessaire à sa restauration et à l'érection d'une nouvelle croix. L'on ouvre même une souscription, qui devra être versée au secrétaire du comité, l'avocat de Chicoutimi Elzéar Lévesque. Cette initiative du moment, isolée et locale, s'essoufflera rapidement et il faudra attendre encore quelques années, pour finalement effectuer les premiers travaux de restauration.³⁵

Le 3 août 1913, sous l'instigation de J.-E. Robitaille, une quarantaine de personnes embarquent à bord du bateau le *Marie-Louise* en direction du cap Trinité. Ils partent en excursion dans le but d'observer la statue de la Vierge et de décider des « moyens à prendre pour obvier aux ravages du temps ». Parmi les excursionnistes, nous retrouvons Céline Pelletier, veuve de Charles-Napoléon Robitaille, ses filles Hortense, Noéma et Irma, ainsi que Xavier Morin, l'un des ouvriers de 1881. Guidés par ce dernier, ils font l'ascension du cap jusqu'à la statue. Une demi-heure plus tard, comme le rapporte le journal *Le Progrès du Saguenay*, ils constatent que « le

temps à fait son œuvre de destruction partielle. La base construite en cèdre menace ruine, la statue penche sur elle-même et sans le câble d'acier qui la retient il est fort probable qu'elle se serait écroulée maintenant. Le plomb qui la recouvrait est disparu par endroits, l'auréole et la couronne n'existent plus, bref cette statue a besoin de réparations qui nécessiteront au dire des connaisseurs une dépense de près d'un millier de piastres. »³⁶

Devant l'urgence des travaux, J.-E. Robitaille décide de procéder le plus tôt possible à leur exécution. Concernant les coûts de ceux-ci, une souscription populaire est immédiatement débutée. Rapidement, plusieurs centaines de dollars sont amassées et le bureau de J.-E. Robitaille, contrôleur du chemin de fer Roberval-Saguenay, devient le pôle des opérations. La restauration, qui a lieu durant le mois de septembre 1913, est sous la responsabilité de Joseph Pednaud. L'équipe, qui est campée sur un rocher en arrière de la statue, se compose d'Hercule Dubois, de Léonard Claveau, de Ludovic et de Léopold Sergerie, ainsi que du cuisinier Oscar Claveau. Hercule Dubois raconte que « nous étions [Léonard Claveau et lui] au service de M. Ovide Guay, qui nous a envoyés à ses frais sans rien charger

en retour; il a voulu faire cela gratuitement pour la Sainte Vierge »³⁷.



Réparation de la statue du Cap Trinité en 1913. Léonard Claveau, Hercule Dubois, Léopold Sergerie, Ludovic Sergerie.

Les travaux, d'une durée de quatre semaines, nécessitent selon Dubois, la montée à dos d'homme d'environ 15 900 kilos (35 000 livres) de matériaux. Il faut 1363 kilos (3 000 livres) de plomb, pesant entre 45,5 à 57 kg (100 à 125 livres) la feuille, pour recouvrir entièrement la statue. Pour l'occasion, l'on refait entièrement le recouvrement de l'œuvre avec une feuille de plomb plus épaisse que l'on ajuste l'une sur le bord de l'autre et que l'on fixe à l'aide de clous. Ce qui fait dire à l'historien Victor Tremblay, dans une lettre adressée à l'abbé Jean-Paul Vincent en 1954 : « ce [remplacement] a quelque peu altéré les formes du visage et des mains de la statue »³⁸.

Les matériaux sont livrés à chaque semaine par bateau. Un signal connu des hommes et des capitaines peut être utilisé en cas de besoin.³⁹ Un échafaudage, fabriqué en rondins de bois et disposé tout autour de la statue, permet l'exécution des travaux. En plus du recouvrement de plomb, l'on a refait entièrement de ciment le piédestal supportant la statue, lequel, fabriqué en bois à l'origine, était trop bas et empêchait les voyageurs de voir correctement la Vierge de l'eau. L'on profite également de cette restauration pour remplacer les câbles et ajouter une pièce de fer-angle pour un meilleur support de la statue.

Selon Hercule Dubois, le bois de la statue était généralement en bon état, sauf au niveau du nez et d'un pied. Ces parties furent remplacées par de nouveaux morceaux sculptés et reproduisant fidèlement la forme des originaux. Une fois les réparations effectuées, l'équipe de restauration a repeint entièrement en blanc l'ensemble de l'œuvre. Comme il ne restait qu'une seule étoile, l'on modela à partir de celle-ci une nouvelle série en plomb (12 étoiles). L'on retrouva également une plaque de plomb de 25 par 15 cm (10 par 6 po) clouée au pied de la statue, portant l'inscription en lettres soulevées : « Louis Jobin, Québec ». Ces travaux à l'époque auraient coûté la somme de 3 000 \$.

Ce sauvetage de la statue, trente-deux ans après son érection, est en grande partie l'œuvre de J.-E. Robitaille, fils de Charles-Napoléon. Comme son père, celui-ci a su rendre à terme un projet gigantesque et coûteux. Toutefois, cette restauration n'empêchera pas la détérioration rapide de *Notre-Dame du Saguenay*, qui continue année après année à subir les frasques des touristes et les humeurs du temps. Joseph-Emmanuel Robitaille, le sauveteur de *Notre-Dame du Saguenay*, s'éteint à Chicoutimi, en mai 1917, à l'âge de quarante-sept ans. Il était atteint de la maladie de Bright (maladie chronique des reins).⁴⁰

Une dévotion grandissante

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, la dévotion à la Vierge est pratiquée dès les débuts de la colonisation en 1838. La désignation de plusieurs paroisses sous le vocable de « Notre-Dame », est l'un des éléments qui indique la grande popularité du culte marial dans cette région. Cette confiance envers la mère de Jésus, deviendra au cours du temps, une activité importante dans la pratique de la religion populaire. L'érection de la statue sur le cap Trinité, en 1881, ne fera qu'affermir cette ferveur. *Notre-Dame du Saguenay* inspire les poètes⁴¹ et les peintres, se retrouve à l'intérieur de centaines de livres et de guides de voyages⁴², fait parler d'elle dans les journaux et par court de longues distances sur des cartes postales.

En 1907, au Lac-Bouchette, la fondation par l'abbé Elzéar DeLamarre d'un ermitage dédié à Saint-Antoine donne un nouvel élan régional au culte marial. En effet, ce lieu deviendra dès 1912 — année de la découverte par l'abbé DeLamarre d'une grotte ressemblant à s'y méprendre à celle de Lourdes — un endroit de pèlerinage recherché. Aménagée au cours des années, cette grotte à l'identique est officiellement bénite le 29 septembre 1917 par M^{gr} Michel-Thomas Labrecque, évêque du diocèse de Chicoutimi. À ce moment, l'organe de l'ermitage *Le Messager de Saint-Antoine*, offre une nouvelle chronique intitulée les « Échos de la Grotte ». Cette cavité, ainsi que la découverte d'une source d'eau près de la grotte font connaître ce lieu, devenant ainsi un endroit important de dévotion à l'Immaculée Conception.

Quelques années plus tard, au cours du mois de juin 1929, le clergé québécois organise en l'honneur de *Notre-Dame du Canada*, un congrès marial à Québec. L'un des vœux de l'événement serait qu'une telle démonstration de piété se renouvelle ailleurs, afin « de conserver et d'étendre la dévotion à la médiatrice universelle ». Répondant à l'appel, les Capucins⁴³ offrent

d'accueillir la tenue d'une journée mariale au Lac-Bouchette, le 15 septembre 1929. Le 20 juillet de cette année, M^{gr} Labrecque s'adressant à ses ouailles par l'entremise d'une lettre circulaire, mentionne que : « au mois de septembre de l'année 1881, notre vénéré prédécesseur, M^{gr} Dominique Racine, bénissait une statue de la Sainte Vierge élevée sur un des caps du mont Trinité qui domine si fièrement notre beau fleuve du Saguenay ». Et d'ajouter : « qu'il y a à l'autre pôle de ce diocèse, un sanctuaire dédié à la Vierge Immaculée, la Grotte de Notre-Dame de Lourdes au Lac-Bouchette. » Cette consécration du diocèse de Chicoutimi à l'Immaculée Conception permettra, selon l'évêque, une protection de « notre frontière contre les infiltrations délétères et les souffles du monde, comme la Vierge du Cap Trinité nous protégera du côté du Saguenay ». ⁴⁴

Cette popularité grandissante des pèlerinages marials au Lac-Bouchette amène les autorités religieuses à célébrer le 50^e anniversaire de l'érection de la statue de la « Vierge du Saguenay » à l'ermitage. Il est bon de mentionner que l'on voulait recréer au départ, comme en 1881, la rencontre en face du cap Trinité de deux bateaux remplis de pèlerins, l'un en provenance du Saguenay, l'autre venant du Saint-Laurent. Pour des raisons de disponibilité de bateaux et de moyens financiers limités en ces temps de crise économique, le clergé décide de ne pas organiser de célébrations au cap Trinité. À ce sujet, l'abbé André Laliberté écrit, le 5 septembre 1931, dans *Le Progrès du Saguenay* : « En ces temps de misères, c'est le Ciel qu'il faut surtout implorer; car la sagesse des mages humains se contredit et semble bien impuissante à trouver des remèdes. »

Pour l'occasion, la fête du 13 septembre 1931, se déroule à l'ermitage sous un temps radieux. La foule nombreuse des pèlerins assiste pieusement aux chants, aux processions et aux prières, ainsi qu'à un chemin de croix prêché par le père Casimir, organisateur du pèlerinage. Le sermon de circonstance est prononcé par l'abbé Antonio Provencher, curé de la paroisse Sainte-Thérèse de Dolbeau. Dans son homélie, il parle de la Vierge et de Charles-Napoléon Robitaille, ainsi que des nombreuses difficultés reliées à l'érection de son ex-voto. L'abbé met également l'emphase sur la mémoire, principal objectif de cette journée mariale. Il dit à ce sujet : « vous réunit tous aux pieds de la Vierge de Lourdes pour commémorer un événement qui ne devrait pas passer inaperçu de la génération actuelle, je veux parler du cinquantenaire de l'érection de la statue de la sainte Vierge sur l'une des cimes de nos rochers saguenayens, le Cap Trinité, symbole du souvenir toujours vivace de nos cœurs de Canadiens et de Catholiques ». ⁴⁵

Une nouvelle restauration s'impose

En 1948, la statue de *Notre-Dame du Saguenay* n'a pas reçu de réparations et d'entretien depuis 35 ans. Son état de détérioration inquiète les excursionnistes et les pèlerins qui vont chaque année admirer cette œuvre artistique et religieuse. Surtout, que certains visiteurs enlèvent des morceaux de plomb pour les emporter en guise de souvenirs et que d'autres poinçonnent leur nom dans le revêtement jusqu'à le perforer. D'autres mieux avisés gravent simplement leur nom dans le plomb, amincissant ainsi la couche protectrice. C'est un dénommé Fernando Perron de Grande-Baie, qui frappé de cet état de chose, avise par lettre l'abbé Victor Tremblay, historien et président de la Société historique du Saguenay.⁴⁶



Réparation à la statue du cap Trinité, sept-oct. 1948, Abbé T.L. Doré, 1-Marcel Lapointe, 2- Olivier Villeneuve, 3- Yvan Coutu, 4- Jean-Joseph Tremblay. En bas: Hercule Dubois, Emile Simard, M. l'abbé Th-Louis Doré, Paul Riverin, dentiste, Paul Berthiaume, Arvida.

SHS-P2,S7,P01401

C'est alors que l'on décide d'intervenir rapidement dans un second sauvetage de la statue du cap Trinité. L'on forme à cet effet un comité de restauration, qui s'occupera des travaux et de la souscription populaire. Pour commencer, l'on demande à l'abbé Thomas-Louis Doré, président du comité, de procéder au cours du mois d'août 1948, en compagnie d'Hercule Dubois, à l'inspection de l'œuvre de Jobin et de dresser par le fait même, la liste des travaux à faire. Il écrit dans son rapport que « c'est par l'initiative de l'un des nôtres que ce site a acquis sa renommée. C'est à nous de la soutenir. »

Après l'analyse du compte rendu de l'abbé Doré, il est décidé d'entreprendre au plus tôt les travaux de restauration, avant que les « dommages augmentent trop ». Ces derniers se présentent sous de multiples façons, selon le rapport : « 1) il faut remplacer certaines parties du bois de la statue que la pourriture a atteinte plus ou moins profondément; 2) il faut mettre à la base de bois un nouveau revêtement et remplacer en plusieurs endroits les feuilles de plomb déchirées ou tailladées; 3) il faut remplacer tout le clou et retaper le métal presque partout; 4) bien que la tôle d'acier qui couvre le dos de la Vierge puisse durer encore quelque temps, il est opportun de la remplacer; son clou est complètement fini; 5) la peinture est à renouveler. » Surtout, que « les détériorations de sa partie inférieure faisaient qu'elle reposait pratiquement sur rien et que le dégel ou la moindre bour-

rasque auraient pu la jeter à terre, ce qui serait arrivé si elle n'avait pas été si bien attachée par son sommet. » En somme, les réparations qui s'imposent représentent un travail comparable à celui fait en 1913.⁴⁷

Les travaux sont effectués du 20 septembre au 20 octobre 1948, par une équipe de six ouvriers qui se compose : d'Arthur Aubin, de Lévis Gaudreault, de Marcel Lapointe, d'Émile Simard (remplacé par Olivier Villeneuve pour cause de maladie), de Jean-Joseph Tremblay et de Jean-Marie Villeneuve. Ils sont sous la direction d'Hercule Dubois, l'un des membres de l'équipe de 1913. Comme lors de son érection en 1881 et de sa restauration en 1913, la plus grande difficulté de l'entreprise survint au moment où il fallut faire parvenir au

sommet du palier les matériaux et l'outillage. Lors de la construction du campement et de la mise en chantier, l'équipe a constaté que la statue était beaucoup plus endommagée qu'on avait pu le diagnostiquer. Il a donc fallu trouver une nouvelle quantité de bois et de grands clous, ceux-ci arrivèrent rapidement en provenance de L'Anse-Saint-Jean, d'Hébertville et de Tadoussac.

Les ouvriers ont d'abord renforcé la base de béton qui était lézardée et lui ont ajouté une bordure fortement inclinée pour l'écoulement des eaux. L'on a également procédé à la restauration du pied de la statue, qui était pourri par infiltration d'eau et menaçait ainsi l'équilibre de l'ensemble. Le remplacement du pied et la fabrication d'un pivot en béton lui ont procuré un meilleur soutien, ainsi qu'une protection plus adéquate contre un déplacement possible sous la poussée du vent. Le lambris du dos étant gâté, il est refait avec du bois neuf. Par la même occasion, la tôle galvanisée du dos est entièrement remplacée par une tôle de cuivre. Le plus délicat était de refaire les parties sculptées détériorées par la pourriture; dans ce cas, l'on a profité des pluies pour observer comment s'infiltrait l'eau sous la poussée du vent. Pour y remédier, on a corrigé la jointure de la tôle et du plomb, en plus d'annuler le frottement des câbles au sommet de la statue, empêchant ainsi la perforation du revêtement. Finalement, deux couches de peinture blanche ont été appliquées. Une troisième sera appliquée en juin 1949,

après avoir constaté son état après les rigueurs d'un hiver.⁴⁸ De plus, pour empêcher que se répètent les dégradations dues à l'insouciance des visiteurs, on installe à l'arrière de la statue un large tableau de plomb, avec le titre « Ici ont passé », pour servir d'écritoire, ainsi qu'une affiche portant l'avis : « respectez la statue; écrivez sur le tableau ».

Pour défrayer cette restauration coûteuse, la Société historique du Saguenay avait mis sur pied une souscription volontaire qui lui a rapporté une somme de 4 300 \$. C'est par une lettre datée du 1^{er} octobre 1948, qui est accompagnée d'un formulaire et d'une enveloppe, que le *Comité de la statue du cap Trinité* invite chaque foyer de la région à contribuer « à une entreprise de cette importance ». La population répond bien à la campagne de souscription, car les contributions reçues suffisent à solder complètement le coût des réparations et une grande partie des dépenses encourues par la Société. Ce qui fait dire à l'abbé Victor Tremblay : « maintenant nous avons lieu de croire que la conservation de la statue est assurée. La Société historique se propose d'établir une surveillance attentive pour prévenir les détériorations et les accidents. » Il ajoute également que « c'est notre intérêt à tous de garder intact et propre ce monument qui est pour notre Saguenay une gloire et une protection ».⁴⁹

Sous la protection de la Société historique du Saguenay

C'est suite à son implication dans la restauration de 1948, qu'est venue l'idée aux directeurs de la Société historique du Saguenay d'acquérir le terrain entourant la statue de la Vierge. Dès l'année suivante, l'organisme entamait ses premières démarches auprès du gouvernement provincial. Pour elle, l'obtention avait pour but d'empêcher « des dégradations ou des installations inconvenantes » autour de la statue, ainsi que de permettre « de réaliser les améliorations et développements qu'il pourrait être opportun d'y faire plus tard ». Dans ce projet, la Société historique n'est pas seule, elle a l'approbation de la Compagnie Price, détentrice des limites forestières à cet endroit, ainsi que l'appui d'Antonio Talbot, député provincial du comté de Chicoutimi

et ministre de la Voirie dans le cabinet Duplessis. C'est ce dernier qui s'occupe personnellement de faire voter au *Conseil exécutif*, le 10 novembre 1954, la cession à la Société historique du Saguenay d'un « terrain de deux cents acres comprenant le site et les abords du monument élevé à Notre-Dame au sommet du cap Trinité ».



Réparation de la statue du Cap Trinité, 1948.

SHS-P2,57,P02310

Au mois de juillet 1951, Laurent Beaulieu et son fils Alphonse, ainsi qu'Henri Pelletier, se rendent à la statue du cap Trinité, afin d'appliquer une peinture réfléchissante sur les étoiles de la couronne. L'objectif de cette opération est de rendre celle-ci plus brillante d'en bas, autant avec le soleil du jour qu'avec les phares de bateaux la nuit. Le problème de la visibilité de *Notre-Dame du Saguenay*, surtout celle de son illumination, se présente au moment de sa restauration en 1913, mais surtout lors de celle de 1948. À ce moment, *l'Association des pilotes* suggère l'installation d'un système de lumières. Toutefois, après délibérations du conseil d'administration de la Société historique du Saguenay, il est convenu « que l'illumination ferait perdre de l'attrait à la statue en la privant de l'effet psychologique qu'elle suscite

lorsque les phares des bateaux fouillent le cap pour la repérer ». L'année suivante, revenant avec une nouvelle proposition, les capitaines Simard et Delâge suggèrent de placer des boutons lumineux sur les étoiles de la couronne de la statue. Cette idée, acceptée en principe par les directeurs, devra toutefois être défrayée par la *Canada Steamship Lines*. En fin de compte, les boutons se transformeront en revêtement complet des étoiles.

En novembre 1960, la *Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent* indique à la Société historique du Saguenay que l'un de ses membres a rapporté que « la statue de la Vierge érigée sur le Cap Trinité semblait pencher un peu. » Immédiatement, l'organisme dépêche sur les lieux les abbés Thomas-Louis Doré et André Laliberté, pour y effectuer une inspection générale, selon leur rapport, la statue serait en bon état. Toutefois, l'abbé Doré est de nouveau chargé en juin 1962, de procéder à une excursion d'inspection au cap Trinité. Cette fois-ci, l'on remarque que l'œuvre a besoin d'une multitude de réparations.

C'est à ce moment qu'entre en scène Pierre Ouellette, plombier de profession et neveu d'Hercule Dubois, chez qui il avait fait son apprentissage. Il avait, suite à une demande de l'abbé Victor Tremblay, pris la relève de son oncle qui était décédé le 19 février 1960, continuant ainsi la tradition familiale. C'est pour cette raison qu'il procède au cours du mois de juillet 1962, à sa première réparation de la statue. L'équipe, qui se compose de quatre hommes, s'emploie pendant six jours à refaire les joints de la tête, les étoiles de la couronne, les fissures au bras et à l'épaule droite, les joints de plomb, le pli du voile, huit trous de balle de carabine et des fissures aux pieds. Ils doivent également remettre des clous et resserrer des boulons. Par la même occasion, ils enlèvent la vieille couche de peinture et la remplacent par trois couches, une de base et deux de blanc. Le tout pour la somme totale d'environ 700 \$, qui devra provenir d'une souscription volontaire et publique.

Un autre acteur important est Maurice Ouellette⁵⁰, frère de Pierre et témoin intéressé des restaurations de son oncle depuis 1948. Ce dernier, impliqué au sein de la Société historique du Saguenay depuis 1936, participe aux travaux d'entretien de la statue, le plus souvent comme surveillant de chantier, responsable du transport des hommes et du matériel par bateau, tout en donnant régulièrement un coup de main aux ouvriers. Très attaché à la statue, il est la mémoire de celle-ci et l'intellectuel du groupe. C'est lui qui rédige les relevés préparatoires, les rapports de restauration et d'entretien remis à la Société historique du Saguenay, ainsi que la correspondance et les notes historiques. Un autre frère Ouellette, Henri, participe également aux restaurations.

À l'automne de 1965, M^{re} Victor Tremblay s'entretient avec le secrétaire de la *Commission des monuments historiques de la province de Québec*, Silvio Dumas, au sujet de la reconnaissance possible de monuments dans la région. Selon l'historien, le classement de la statue du cap Trinité, de la poudrière du poste de traite de Métabetchouan ainsi que son site, sont « depuis longtemps souhaités ». Le classement de *Notre-Dame du Saguenay*

comme « œuvre d'art » a lieu le 22 décembre 1965, faisant de celle-ci le premier bien culturel à être classé au Saguenay—Lac-Saint-Jean.⁵¹



La statue du cap Trinité, en août 1962, après les réparations.

En route vers le centenaire

En 1972, un groupe de résidents de Rivière-Éternité constitue par lettres patentes *La Société de développement touristique de Rivière-Éternité*. Cette nouvelle corporation a pour objectif de faire la promotion des attraits de la municipalité, surtout ceux des baies et caps de la Trinité et de l'Éternité. Pendant les deux années qui vont suivre, l'organisme va aménager grâce à une subvention du gouvernement fédéral un sentier pédestre et un refuge en bois rond. Le tracé du sentier, par endroits très abrupt, va rendre selon la corporation : « accessible à toute la population régionale l'un des sites touristiques les plus recherchés de la région ».⁵² En contrepartie, cette facilité d'accès à la statue l'expose davantage aux graffitis et à l'insouciance des visiteurs. L'aménagement d'un centre d'accueil par le Parc national du Saguenay, en 1983, permettra finalement d'en contrôler l'accessibilité.

C'est la Société de développement touristique de Rivière-Éternité qui avise, en mai 1976, la Société historique du Saguenay de l'urgence des travaux à effectuer sur la statue. Celle-ci n'ayant reçu aucune restauration majeure depuis 1962, l'on mandate alors une équipe de huit personnes, afin d'aller constater au mois d'août, l'état de détérioration du monument. Tous arrivent à la conclusion que des travaux devront être faits le plus tôt possible.

Tout comme en 1913 et en 1948, la restauration sera majeure et demande un travail considérable. L'équipe qui est dirigée par Pierre Ouellette, se compose de son fils Pierre, de ses frères Henri et Maurice, ainsi que de Pierre Villeneuve. En raison de la température et des vents dominants, les travaux s'étendent sur huit semaines, soit du 22 août au 7 octobre 1977. Cette fois, l'équipe loge au fond de la baie Trinité, au lieu d'opter pour un campement près de la statue, comme dans le

SHS-P2,57,P01402

cas des restaurations précédentes. De cette façon, l'on évite l'engagement d'un cuisinier et de deux portageurs, ces derniers étant plus difficiles à trouver.

Les travaux consistent au changement complet du plomb à la base de la statue sur une hauteur de 2,7 m (9 pi). De plus, l'on doit également procéder au remplacement complet des pieds de celle-ci. Dans ce cas, le travail du bois a nécessité trois fois plus de temps que prévu, surtout que la sculpture des orteils a demandé beaucoup de soin. Concernant la couronne, la mouture de fer qui supporte les étoiles était rouillée, laissant ainsi des traces de coulis. Pour régler le problème, l'équipe a fabriqué avec un tuyau de cuivre une nouvelle couronne qui a été assortie de douze étoiles d'aluminium. Du côté de la ventilation, un déflecteur dans l'un des deux ventilateurs existants et un nouveau ventilateur au niveau du socle de bois ont été installés, permettant ainsi une meilleure évaporation de l'eau.

Cette restauration nécessite de nouveau la réparation de fissures dans le socle de ciment, qui a été cette fois peint. Comme en 1948, trois couches de peinture ont été appliquées, une d'apprêt et deux de finition. Toutefois, c'est lors de cette restauration que l'équipe a peint pour la première fois la robe de la Vierge en bleu. Pour expliquer ce changement, il est écrit dans le rapport des travaux : « Nous avons cru pouvoir nous permettre cette liberté après avoir consulté certaines autorités en la matière. [Cependant], il est entendu que cela pourra être modifié en tout temps, sans frais considérable. » Surtout que : « telle qu'elle est, cependant, avec ses deux couleurs, la statue semble faire l'admiration des visiteurs » et de plus : « le contraste des couleurs fait bel effet ».

Techniquement, l'équipe de restauration a utilisé les services d'un hélicoptère offert gracieusement par la base des Forces armées canadiennes postée à Bagotville. Celui-ci a transporté 680 kilos (1 500 livres) de plomb, de la peinture et de l'équipement. Cependant, le lieu d'atterrissage prévu étant trop exigü, il a fallu trouver un autre endroit plus convenable pour ce type d'appareil, ce qui a occasionné quelques troubles aux fermiers avoisinants!

L'année suivante, comme il était convenu dans le déroulement des travaux, Pierre Ouellette et son équipe retournent à la statue au début du mois d'août 1978 afin de procéder à une inspection. La plupart des réparations effectuées ont bien résisté aux rigueurs de l'hiver, sauf en ce qui concerne le silicone appliqué sur les joints de plomb. Dans ce cas, on remarque la présence d'écaillures et de craquelures. Cependant, plus rien n'y paraît après un brossage de ces joints et une application de

peinture. Profitant de leur présence, l'équipe procède également à l'application d'une nouvelle couche de peinture sur la statue. En tout, le montant des travaux de cette restauration s'élève à un peu plus de 16 000 \$. Celle-ci étant classée, la Société historique du Saguenay peut pour la première fois bénéficier d'une subvention de l'État pour éponger les coûts d'entretien du monument. C'est avec la satisfaction du devoir accompli, que l'équipe de ce troisième sauvetage écrit en 1977 : « qu'ils sont fiers d'avoir pu remettre en bon état ce monument historique qui sera là pour la centième année, en 1981. »

C'est à la fin du mois de juin 1981, que s'ouvrent les festivités entourant le centenaire de l'érection de la statue du cap Trinité.⁵³ Toutefois, la personnification de Charles-Napoléon Robitaille lors du Carnaval-Souvenir, quelques mois auparavant, avait marqué le début de la commémoration. Cet anniversaire historique et religieux, est principalement organisé par un groupe de paroissiens de Rivière-Éternité, sous la direction d'Albéric Chalifour.⁵⁴

L'un des grands moments des fêtes a été la cérémonie de clôture, le 6 septembre. Pour l'occasion, une flottille de cent bateaux de plaisance est partie de L'Anse-Saint-Jean, transportant à bord M^{gr} Jean-Guy Couture, évêque du diocèse de Chicoutimi. Tous accostent à la baie Éternité où a eu lieu la célébration eucharistique avec la participation de plus de 3 000 fidèles. Cette cérémonie, qui visait à commémorer la bénédiction de la statue cent ans plus tôt, s'accompagne de la présence de descendants de Charles-Napoléon Robitaille. Une montée à la statue, ainsi que l'érection d'une nouvelle croix sur le deuxième palier du cap Trinité, soulignent également l'importance historique de l'exvoto. Le centenaire entraînera l'organisation d'une fête annuelle célébrée le 15 août et organisée depuis lors par la population de Rivière-Éternité.

Un patrimoine à conserver

Le rapport des travaux de restauration de 1949, recommandait : « une surveillance attentive et un peu de peinture appliquée tous les quatre ou cinq ans assureraient une protection efficace à cette œuvre de renom. » Ce n'est qu'à partir de 1962, que la statue sera régulièrement et bénévolement inspectée deux fois par année. C'est depuis cette date, que Pierre Ouellette et des membres de son équipe expertisent annuellement son état général et jugent ensuite si des travaux sont nécessaires. Outre le sauvetage de 1977, des travaux d'entretien sont effectués en 1981, au moment du centenaire, ainsi qu'en 1983, année où Pierre Ouellette est nommé membre de

l'Ordre des Vingt-et-Un pour « honorer la lignée des ouvriers et artisans qui ont installé, surveillé et entretenu la statue de la Vierge sur le cap Trinité ».



La statue du cap Trinité, revenue à ses couleurs d'origines, après la restauration de 2008.

En 1986, le rapport d'inspection démontre l'importance de procéder le plus rapidement possible à des travaux de réparation et d'entretien sur la statue. L'année suivante, un examen du monument par des experts du Centre de conservation du Québec est réalisé pour la première fois. Il confirme la nécessité d'effectuer le plus rapidement possible un entretien de l'œuvre. Les travaux auront finalement lieu en 1988 et consistent à des réparations mineures, ainsi qu'à l'application de nouvelles couches de peinture. Effectués au coût de 4 400 \$, ils sont rendus possibles grâce à une subvention du ministère des Affaires culturelles et aux souscriptions recueillies par la Société historique du Saguenay. Quelques années plus tard, soit en 1993, l'équipe de Pierre Ouellette doit appliquer de nouvelles couches de peinture sur la statue, tout en réalisant quelques réparations mineures.

En 1999, des travaux plus importants encore doivent être exécutés. Ils consistent à peindre complètement l'œuvre, à procéder à un nettoyage de la couronne et à un entretien des câbles, ainsi qu'à une réparation du socle et des joints de plomb. Réalisés au coût de 8 700 \$, ils sont entièrement défrayés grâce à une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Quelques mois auparavant, deux experts du Centre de conservation du Québec avaient procédé à une appréciation complète de l'état de conservation de l'œuvre de Jobin. Dans leur rapport, ils observent que « la sculpture, ayant bénéficié au cours des dernières décennies des bons soins des membres de la famille Ouellette, affiche un bon état de conservation et bien que sa coquille

soit, ici et là, légèrement meurtrie, elle ne présente aucun vice structurel et sa stabilité semble acquise. » En conclusion, leur rapport mentionne que « la Société historique du Saguenay et tout le Québec doivent être reconnaissants envers la famille Ouellette⁵⁵ pour l'intérêt et les soins apportés à cette colossale sculpture ».⁵⁶

En juin 2008, la Société historique doit de nouveau procéder à la restauration de la statue du cap Trinité. Effectués par le Centre de conservation du Québec, les travaux visent à traiter l'œuvre dans le but d'arrêter ou de retarder sa dégradation.⁵⁷ Ils consistent également à redonner à la sculpture sa couleur d'origine, uniquement blanche, et à redorer le liseré du vêtement. Réalisés au coût de 33 500 \$, dont une petite partie est défrayée par une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec.



La statue du cap Trinité après la restauration de 2008.

L'histoire de la statue du cap Trinité est marquée par le dévouement et la dévotion d'individus gravitant tout d'abord autour de la famille Robitaille, ensuite dans le giron de la Société historique du Saguenay. Cette dernière, gardienne de ce précieux patrimoine, doit en tout temps demeurer vigilante et toujours avoir à cœur de prioriser la pérennité de cet élément de notre histoire commune. Toujours debout après plus de 130 ans, Notre-Dame-du-Saguenay demeure cependant exposée aux pires intempéries sévissant sur le cap Trinité.

Incluse dans les limites du parc national du Fjord-du-Saguenay⁵⁸, la statue du cap Trinité fait partie depuis 2009, du sentier Notre-Dame Kapatakan. Ce dernier, qui s'étend sur une distance de 215 km, fait le lien terrestre entre Notre-Dame-du-Saguenay (Rivière-Éternité) et Notre-Dame-de-Lourdes (Lac-Bouchette). Il se présente comme le petit « Compostelle » régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean.⁵⁹

La « Vierge » de Jobin

Dès avril 1881, les journaux avaient commencé à désigner l'œuvre sculptée par Louis Jobin sous le nom de *Notre-Dame-du-Saguenay*. Commandée en septembre 1880, l'énorme ronde-bosse est inspirée, selon les souvenirs que le sculpteur confia à l'ethnologue Marius Barbeau en 1925, d'une image de l'Immaculée Conception. Les premiers commentaires artistiques et esthétiques concernant la statue de la Vierge laissent percevoir l'éblouissement que les gens de l'époque ont eu en la contemplant. En mai 1881, le journal *Le Canadien* écrit que « cette statue est un chef-d'œuvre. Nous nous plaisons à examiner de point en point, la régularité des traits, les plis du manteau, etc., enfin rien ne laisse à désirer dans l'art; et ce qui est beau et satisfaisant pour nous Canadiens, c'est de remarquer qu'un tel monument, sur lequel se jouent l'élégance et la perfection, est sorti des mains d'un Canadien de Québec. »

Ce qui impressionnait jadis et qui surprend encore de nos jours, c'est qu'en dépit de sa masse imposante, la sculpture de Jobin montre une pose gracieuse et élégante, accompagnée d'un drapé très recherché. Ce souci du détail, dans l'œuvre du sculpteur, surprend quand on sait que la statue fut originalement destinée à être vue d'en bas, c'est-à-dire de la rivière Saguenay.

D'un point de vue iconographique, il s'agit bien de la représentation de l'Immaculée Conception telle que vue par Bernadette Soubirous lors des apparitions de la Vierge à Lourdes, en 1858. Cette représentation de la Vierge adopte les mains jointes et l'auréole étoilée inhérente au type de Lourdes. Par contre, le personnage ne porte ni le ceinturon bleu à la taille, ni le chapelet suspendu au bras, deux éléments courants dans la symbolique mariale de ce type. À l'origine, Louis Jobin avait peint en blanc la madone et recouvert les plis de son manteau d'une garniture dorée. La Vierge était coiffée d'une auréole de douze étoiles sculptées.

Laliberté, André (1931). « Cinquantenaire. La statue du cap Trinité, 1881-1931 », *Le Progrès du Saguenay* (5 septembre).

Le Courrier du Canada (1881). « Statue du Cap Trinité (historique) », *Le Courrier du Canada* (19 septembre).

Paré, Marius (1983). *L'église au Diocèse de Chicoutimi, Tome 1^{er}, germination et formation*. Chicoutimi, Chez l'auteur, p. 361-376.

Tremblay, Victor (1956). « La statue de Notre-Dame du Saguenay », *Bulletin de la Société historique du Saguenay* n° 26 (5 octobre) : 2-15.

Vincent, Jean-Paul (1954). *La statue de « Notre-Dame du Saguenay » au cap Trinité*. Chicoutimi, s. é., 35 p.

NOTES

1. L'auteur tient à remercier Michel Savard et Daniel Larouche pour leurs précieux commentaires et suggestions.
2. Le présent article est rédigé principalement à partir des sources décrites dans la bibliographie. Toutes les références qui proviennent d'ailleurs sont citées dans les notes de bas de page.
3. La rupture de veines dans la région de l'estomac, selon certains témoignages.
4. « Statue du cap Trinité ». Voir dossier n° 302 de la Collection de la Société historique du Saguenay (BAnQ-C).
5. Un ex-voto est habituellement un tableau ou un objet placé dans une église en accomplissement d'un vœu, en remerciement d'une grâce obtenue.
6. « À Marie Immaculée », *Le Nouvelliste* (23 septembre 1880).
7. « Sur le cap Trinité », *Le Nouvelliste* (5 mars 1881).
8. Voir « Exposition de statue », *Le Courrier du Canada* (9 mai 1881), « La statue de l'Immaculée Conception », *Le Canadien* (12 mai 1881), « Notre Dame du Saguenay », *Le Canadien* (21 mai 1881) et « Notre Dame du Saguenay », *Le Courrier du Canada* (13 juin 1881).
9. Selon une annonce parue dans le journal montréalais *La Minerve* en juillet 1881.
10. « La statue du cap Trinité », *Le Quotidien* (1^{er} août 1881).
11. « Le monument au cap Trinité », *Le Quotidien* (17 août 1881).
12. « Statue », *Le Courrier du Canada* (9 juillet 1881). Il érigea également le monument Price à Chicoutimi en 1882.
13. Il n'y avait alors aucun journal publié au Saguenay.
14. « Nouvelles du Saguenay », *Le nouvelliste* (14 septembre 1881).
15. « La Statue du cap Trinité » (notes fournies par M. Louis Morin [1942]). Voir dossier n° 302, *Op. cit.*
16. « La Statue du cap Trinité » (consultation de M. Hercule Dubois, le 25 septembre 1941). Voir dossier n° 302, *Op. cit.*
17. Voir Marius Barbeau (1968). *Louis Jobin, statuaire*. Montréal, Beauchemin, 147 p.
18. Voir le dossier n° 302 de la Collection de la Société historique du Saguenay (BAnQ-C).
19. « La statue de l'Immaculée Conception », *Op. cit.*
20. Louis Morin [1942], *Op. cit.*
21. Dans certains récits, ce transport par flottaison est le fruit d'un accident, une chute dans l'eau.
22. Louis Morin [1942], *Op. cit.*

Bibliographie

Béland, Mario (1986). « Notre-Dame du Saguenay : une statue colossale de Louis Jobin sur le cap Trinité », *Saguenayensia* 28-2 (avril-juin) : 58-69.

Frenette, F.-X.-E. (1949). *Historique de la statue de la Sainte-Vierge érigée sur le premier échelon du Cap-Trinité (rivière Saguenay)*. Chicoutimi, Chez l'auteur, 36 p. Ill.

Parc national du Fjord-du-Saguenay

Une entaille dans la pierre, envahie par la mer



Partenaire du Bas-Saguenay

Photo © Claude Côté



ParcsQuebec.com 1 800 665-6527 / 418 674-1200



Les Cahiers de Saguenayensia

plus de 100 photos sur chacun des arrondissements

Nous vous présentons les 3 Cahiers de Saguenayensia qui portent essentiellement sur chacun des arrondissements de Ville de Saguenay.

Ces trois cahiers, intitulés :

Arrondissement de La Baie : Berceau de notre histoire

Arrondissement de Chicoutimi : Capitale commerciale

Arrondissement de Jonquière : Cœur industriel

nous permettent de vous offrir un véritable voyage dans le temps.

Vous trouverez, dans chacun des cahiers, plus de 44 pages contenant une centaine de photographies tirées de notre collection. Nous vous offrons également, un bref historique de toutes les anciennes municipalités comprises dans les limites des arrondissements. Une chronologie et des vignettes fournissent plus d'informations pour les amateurs d'histoire.

Ces Cahiers de Saguenayensia seront en vente à la Société historique du Saguenay au coût de 12 \$ chacun ou de 30 \$ pour les trois.

Pour information : 519-2805





PARC MARIN
DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT

parcmarin.qc.ca

L'UNIQUE AIRE DE CONSERVATION MARINE AU QUÉBEC

Pour protéger
8000 ans d'histoire



Parcs Canada/M. Loiseau

Parcs Canada : 1 888 773-8888 • parcscanada.gc.ca | Parcs Québec : 1 800 665-6527 • sepaq.com



Canada

Québec



CLD DU FJORD

Centre local de développement

L'entrepreneur est au cœur de l'action du CLD du Fjord. Ce se traduit par une approche personnalisée et des services de proximité, concrétisés par la présence d'un agent de développement dans chaque municipalité.

Pour plus d'information, visitez notre site Internet www.clddufford.ca



Le CLD du Fjord
Partenaire de votre évolution

Sentier Notre Dame, Kapuskas
Rivière-Éternité

POUR TOUS VOS BESOINS EN ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS



DU RÊVE À LA RÉALITÉ

Pour tous vos événements corporatifs, expositions, ouverture de succursales, fêtes d'employés et autres, faites confiance aux spécialistes de l'événement, le groupe Diverti et Location TEP, la force d'un réseau.

toutenparty.com | diverti.ca
1 866 696-4116



diverti
CRÉATEUR ÉVÉNEMENTIEL
CONCEPTION - GESTION - LOGISTIQUE



109, rue Bossé, Chicoutimi, Qc G7J 1L5
tél. 418.543.1489 | téléc. 418.543.0675
camil.production@l-imprimeur.ca

CAMIL TREMBLAY cell. 418.550.4148

- quadrilatères
- enseignes graphiques
- numéros
- graphisme
- objets publicitaires





La revue d'histoire régionale
SaguenayensiA
est publiée trimestriellement

pour vous abonner, remplissez ce formulaire et
nous le faire parvenir par la poste avec votre
chèque au montant total à l'adresse suivante :

Société historique du Saguenay
930, rue Jacques-Cartier Est, local C-103
Chicoutimi QC G7H 7K9

Je désire m'abonner :

Abonnement pour un an : 30,00\$ _____

Je désire renouveler mon abonnement : 30,00\$ _____

Je désire devenir membre de la Société historique du Saguenay

Membre corporatif : 100,00\$ _____

Membre individuel : 25,00\$ _____

Membre de soutien : 26,00\$ à 49,00\$ _____

Membre de soutien : 50,00\$ à 99,00\$ _____

Membre bienfaiteur : 100,00\$ à 249,00\$ _____

Membre bienfaiteur : 250,00\$ à 499,00\$ _____

Membre bienfaiteur : 500,00\$ et plus _____

Total :

Nom _____

Institution/maison d'affaire _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

23. Ce qui est peu probable.
24. Louis Morin [1942], *Op. cit.*
25. « Au Saguenay », *Le Nouvelliste* (17 septembre 1881).
26. Flavien Moffet. « À bord du Saguenay », *Le Courrier du Canada* (17 septembre 1881).
27. Voir « À Marie Immaculée », *Le Nouvelliste* (23 septembre 1880) et « La statue du cap Trinité », *Le Courrier du Canada* (12 octobre 1880).
28. René Bélanger. « Acte de baptême de la cloche destinée au cap Trinité », *Saguenayensia* 2-3 (mai-juin 1960) : 61.
29. Au sujet de la cloche, voir « Monument du cap Trinité », *Le Courrier du Canada* (30 août 1881), « Bénédiction d'une cloche à la Basilique », *Le Courrier du Canada* (12 septembre 1881) et « Bénédiction d'une cloche », *Le Canadien* (12 septembre 1881).
30. Voir Russel Bouchard. *La vie quotidienne à Chicoutimi au temps des fondateurs 1873-1882*. Chicoutimi-Nord, Chez l'auteur, 1993, p. 541.
31. Celle-ci semble ne pas s'être produite.
32. Voir « Excursion au Saguenay », *Le Canadien* (5 septembre 1891) et « Excursion remise », *L'Événement* (12 septembre 1891).
33. Abbé Mehghi-d'Arville. *L'Annuaire de Marie ou le véritable serviteur de la Sainte-Vierge : approuvé à Rome et offert à S.S. Grégoire XVI*. Québec, Léger Brousseau, 1882, 616 p.
34. Par l'éditeur C. O. Beauchemin de Montréal.
35. Voir « Notre-Dame du Saguenay », *Le Progrès du Saguenay* (7 septembre 1905).
36. Voir « Excursion au cap Trinité en vue de la restauration de la statue de Notre Dame du Saguenay et de l'érection d'une nouvelle croix », *Le Progrès du Saguenay* (7 août 1913).
37. Hercule Dubois, 25 septembre 1941, *Op. cit.*
38. Lettre de Victor Tremblay à Jean-Paul Vincent (14 janvier 1954). Dossier n° 1601 de la Collection de la Société historique du Saguenay (BAnQ-C).
39. Des drapeaux la nuit et des lumières le jour.
40. « Feu M. J.-E. Robitaille », *Le Progrès du Saguenay* (16 mai 1917).
41. Voir Victor Tremblay. « Poèmes inspirés par la statue de cap Trinité », *Saguenayensia* 23-2 (avril-juin 1981) : 27-31. Voir également le dossier n° 315 de la Collection de la Société historique du Saguenay (BAnQ-C).
42. Nous avons qu'à penser aux livres de Damase Potvin *Le tour du Saguenay*, publié en 1920, et à sa traduction anglaise *The Saguenay Trip*, éditée de 1923 à 1962.
43. Légataires du lieu depuis le décès de l'abbé DeLamarre en 1925.
44. Voir *Le Messager de Saint-Antoine* du mois d'octobre-novembre 1929.
45. Voir « Le cinquantenaire de l'érection de la statue de la Vierge du cap Trinité », *Le Messager de Saint-Antoine* (janvier-février 1932).
46. Concernant l'apport de la Société historique du Saguenay dans la restauration et l'entretien de l'œuvre de Jobin, il faut consulter les dossiers administratifs de l'organisme. Dans le cadre de ce travail, ils ont été entièrement dépouillés et ils composent la grande majorité du contenu du texte jusqu'à la fin. Comme dans la note 2 : toutes les références qui proviennent d'ailleurs sont citées dans les notes de bas de page.
47. Voir également le dossier n° 302, *Op. cit.*
48. Victor Tremblay. « La restauration de la statue du cap Trinité », *Bulletin de la Société historique du Saguenay* n° 10 (5 janvier 1950) : 5.
49. Victor Tremblay. « Rapport des réparations », 6 novembre 1948. Dossier n° 302, *Op. cit.*
50. M. Ouellet est décédé à Chicoutimi, le 3 mars 2010, à l'âge de 96 ans.
51. Voir Gaston Gagnon et Guy Coutu. *Le patrimoine culturel au Saguenay Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, ministère de la Culture, 1993, p. 29.
52. À ce sujet consulter : Yvon Laberge. « Le majestueux cap Trinité, la fierté des Saguenéens », *Le Quotidien* (25 juin 1974) et « usqu'au Cap Trinité », *Le Quotidien* (26 juillet 1974).
53. Voir « Centenaire de la statue », *Saguenayensia* 23-2, *Op. cit.*, : 36.
54. « Un centenaire réussi », *Saguenayensia* 24-2 (avril-juin 1982) : 38.
55. Annuellement, Pierre Ouellette va inspecter lui-même la statue de Notre-Dame du Saguenay jusque dans les premières années de l'an 2000.
56. Compte rendu de l'examen effectué par Jérôme René Morissette et Colombe Harvey du Centre de conservation du Québec (31 mai 1999).
57. Denis Villeneuve. « Notre-Dame-du-Saguenay fait peau neuve, l'œuvre subit une importante restauration », *Le Progrès-Dimanche* (1^{er} juin 2008).
58. Il y a environ 30 000 visiteurs par année dans les sentiers du parc. Voir « La statue de la Vierge à Rivière-Éternité », *Saguenayensia* 51-4 (octobre-décembre 2009) : 6.
59. Pour plus d'informations, consulter le site Internet : www.sentiernotredamekapatakan.org.



Excursion à la statue du Cap Trinité, organisée par la S. H. S., le 12 août 1951. Au milieu: Madeleine Beaulieu, Conrad Lapointe, Laurent Beaulieu.



Excursion à la statue du Cap Trinité, organisée par la Société historique du Saguenay, le 12 août 1951.

La petite histoire du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Par Marc Pagé



L'auteur, Marc Pagé est originaire de Chicoutimi. À l'emploi de l'Agence Parcs Canada depuis 1989, il a consacré la majeure partie de sa carrière au domaine des parcs (fédéraux, provinciaux et municipaux), de l'éducation et de la conservation. Il a également œuvré, pendant plus de vingt ans, dans les domaines de la ré-

création de plein air comme moniteur de ski alpin, de ski de fond et de canot. Il a par la suite travaillé à l'aménagement de sentiers et d'équipements d'arrière-pays dans les parcs, dont le parc national du Saguenay, où il fut chargé de projet de l'aménagement des sentiers pendant sept ans.

Il est détenteur d'un baccalauréat en géographie de l'UQAC et d'un DEC en techniques de Loisirs du CEGEP du Vieux-Montréal. Amateur de sports de plein air, il habite Tadoussac depuis plusieurs années et le fjord du Saguenay est son terrain de jeu favori, qu'il continue d'apprivoiser et de découvrir à la voile depuis près de trente ans.

Depuis 1992, il a activement participé aux différentes étapes de la réalisation du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, notamment à titre de gestionnaire des services aux visiteurs ou de professionnel affecté à la planification et aux relations avec le milieu. Un de ses derniers mandats fut de travailler au sein de l'équipe de professionnels chargée de la révision du plan directeur du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent. Retraité depuis décembre 2011, il continue de s'impliquer bénévolement dans diverses organisations de Tadoussac.



Avant 1990

En 1962, la première conférence mondiale sur les parcs nationaux invitait les gouvernements et les organismes concernés des pays ayant des frontières marines, à étudier d'urgence la possibilité de créer des réserves ou des parcs consacrés à la protection du milieu marin.

Depuis le début des années 1970, plusieurs groupes de citoyens et des organismes voués à la protection de l'environnement réclamaient auprès du gouvernement du Canada la création d'un parc national dans les régions du Saguenay et de Charlevoix. À l'époque, plusieurs organisations à vocation économique et touristique voyaient également dans cette initiative, le fort potentiel d'attraction touristique des parcs nationaux, dans des régions où les industries d'extraction des matières premières, principalement les matières ligneuses, commençaient à connaître un recul qui ne devait aller qu'en s'amplifiant. L'histoire nous démontrera par la suite que le tourisme allait devenir un moteur économique important pour le développement de l'emploi dans ces régions.

En 1970, le Service canadien des parcs¹ identifiait trente-neuf régions terrestres et neuf régions marines d'importance nationale. Et au début des années 1970, les études indiquent que la région terrestre avoisinant le fjord du Saguenay est représentative de la Région précambrienne (formée de roches très anciennes du Bouclier canadien) du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Les planificateurs du Service canadien des parcs avaient donc commencé à réfléchir à l'établissement d'un parc national du Canada dans la région du fjord du Saguenay. Certaines esquisses avaient même été produites, dans la lignée et l'esprit des aménagements que l'on implantait dans le parc national de la Mauricie, créé en 1970, sous le règne de Jean Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et responsable des parcs. On y prévoyait des routes panoramiques, des terrains de camping aménagés et des belvédères d'où les visiteurs pourraient contempler l'immensité du paysage et les hauteurs vertigineuses des falaises du fjord du Saguenay.

Dans la montée de l'intérêt populaire pour la protection des milieux marins du Canada, diverses analyses des potentiels de la région marine de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent sont réalisées par les spécialistes du Service canadien des parcs entre 1977 et 1981; année où il est confirmé que la région autour de l'embouchure du Saguenay est représentative de la région marine de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. En août 1982, on annonce des plans pour la création d'un parc national terrestre et marin en vue de la protection du fjord du Saguenay.

Or, c'est à cette époque que le gouvernement libéral de Robert Bourassa décréta de ne plus céder de terres au gouvernement fédéral pour y créer des parcs nationaux. Ce qui conduisit à la création, en 1983, du parc du Saguenay dont l'objectif était de protéger le fjord du Saguenay et la presque totalité de ses deux rives sur une superficie de 283 km. Par la suite, le gouvernement du Québec ajouta le qualificatif « national » à tous les parcs du Québec.

À partir de 1983, Parcs Canada modifie le cadre de référence des régions marines qui seront définitivement fixées à vingt-neuf en 1990. Le futur parc marin fera dorénavant partie de la région marine de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. En 1985, une étude des potentiels menée par le Groupe LMBDS-SIDAM, confirme la faisabilité d'implanter un parc marin dans la région de l'embouchure du Saguenay et Parcs Canada présente sa Politique sur les parcs marins nationaux.

Avec l'événement Québec 84, plusieurs activités et aménagements redonnent aux Québécois l'accès au fleuve et le goût de s'y récréer, favorisant ainsi une prise de conscience sur le piètre état de santé de ses écosystèmes et des ressources qui y vivent. Les nouvelles connaissances scientifiques relatives au fleuve Saint-Laurent et à la santé de ses écosystèmes servirent de déclencheur à cette prise de conscience collective et à ce regain d'intérêt pour le « Grand Fleuve ».

Le béluga, cette petite baleine blanche résidant à longueur d'année dans le Saint-Laurent, que l'on chassait abondamment jusqu'en 1979, devient un symbole dont il fallait à tout prix empêcher la disparition. On constata qu'il fut victime des actions directes et indirectes de l'homme sur son milieu de vie et que l'ampleur du troupeau, que l'on estimait à l'époque autour de 500, avait été divisée par dix depuis le siècle dernier. Divers groupes de citoyens et de scientifiques se mobilisèrent et multiplièrent les pressions sur les gouvernements afin que des actions précises soient entreprises pour inverser la tendance.

Un atelier de travail sur la proposition de créer un parc marin au Saguenay eut lieu en 1986, suivi en 1987, de consultations auprès des communautés et des groupes d'intérêt concernés par le projet de parc marin. Une quinzaine de mémoires furent présentés et Parcs Canada recueillit une centaine de commentaires.

Pendant ce temps, les groupes d'intérêt à but non lucratif se constituaient formellement et s'organisaient afin d'exercer des pressions efficaces sur les décideurs, de défendre les intérêts et la participation des régions et d'aug-

menter les connaissances scientifiques. En voici quelques-uns qui exercèrent une influence significative :

- *Les Canadiens pour l'avancement de l'écologie*, était l'organisme fondé par M^{me} Leone Pipard, qui s'intéressait au sort du béluga du Saint-Laurent depuis 1979. Elle effectua des relevés des populations de bélugas et publia les premiers articles dans lesquels elle sonnait l'alarme à propos de la diminution radicale de la population. Cette réduction résultant des nombreux impacts des activités humaines sur son habitat (chasse intensive, construction de barrages, pollution chimique et sonore, activités de dragage, dérangement par le trafic maritime, activités portuaires, etc.). M^{me} Pipard travailla avec acharnement à faire reconnaître la situation alarmante du béluga et multiplia les pressions auprès des organismes gouvernementaux et de conservation, en vue d'une protection totale des bélugas par les gouvernements, par la voie de réglementations plus sévères, de programmes de sensibilisation et de l'établissement d'un parc ou d'une réserve à l'embouchure du Saguenay, qui constituait un de leur dernier habitat critique. Elle fut l'artisane de l'octroi du statut de population en danger de disparition par le comité sur les espèces menacées du Canada en 1985 (COSEPAC). Elle proposa également un programme visant à assurer la participation du public au futur parc marin.
- *La Coalition pour le parc marin Saguenay/Saint-Laurent* qui fut fondée en 1988, représentait vingt-sept groupes régionaux, répartis entre Charlevoix, la Haute-Côte-Nord et le Saguenay. Son président était le père Rosaire Corbin, biologiste, éducateur et directeur du Centre écologique de Port-au-Saumon, à la tête d'un conseil d'administration formé de trois administrateurs de la région de Charlevoix et de trois administrateurs de la région du Saguenay. La Coalition se réunit plusieurs fois par année pendant plus de sept ans et multiplia les interventions politiques et publiques en faveur de l'implantation d'un parc marin à la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent. Plus tard, la Coalition obtint de placer deux observateurs aux rencontres de planification du parc marin entre le Canada et le Québec.
- Au début des années 1980, la *Société Linnéenne du Québec* organisait déjà des excursions d'observation aux baleines dans la région de Tadoussac. Cette Société, vouée à la conservation et à l'éducation au milieu naturel a offert, pendant plusieurs années, des activités d'interprétation sur le site de Pointe-Noire à Baie-Sainte-Catherine, à l'embou-

chure du Saguenay. La protection des bélugas et la recherche de nouvelles données ont également mobilisé cet organisme qui accueillait des chercheurs, dont le D^r David Sergeant, un biologiste spécialisé dans l'étude des baleines boréales et arctiques de l'est du Canada. Il a étudié les bélugas pendant quelques saisons, à partir d'une des maisons des gardiens de Pointe-Noire.

- Le *Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)*, basé à Tadoussac, fut fondé en 1987 par un groupe dont les chefs de file étaient Robert Michaud et Daniel Lefebvre, deux biologistes travaillant comme naturalistes sur les bateaux d'excursions aux baleines. Cet organisme à but non lucratif est voué à l'éducation pour la conservation du milieu marin et à la recherche scientifique sur les mammifères marins du Saint-Laurent. Il a beaucoup contribué à faire connaître et apprécier ces géants et leur fragile environnement et soutient que la recherche et l'éducation sont la meilleure garantie de leur avenir. Grâce à son esprit novateur et au support de la population de Tadoussac, le GREMM a ouvert, en 1991, le *Centre d'interprétation des mammifères marins (CIMM)* de Tadoussac, qui accueille plus de 35 000 visiteurs chaque été. Le CIMM est un centre de référence et d'actualités dans la région et représente un complément essentiel aux excursions d'observation des baleines.

En 1988, un Forum international pour la survie du béluga du Saint-Laurent eut lieu à Tadoussac, où la création d'un parc marin ressortit comme une des principales stratégies à mettre en œuvre pour favoriser le rétablissement de cette population menacée. Plusieurs spécialistes de la conservation considèrent que cet événement très médiatisé fut une date charnière pour la création du parc marin.

En juin 1988, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney annonçait le lancement du *Plan d'action Saint-Laurent (PASL)*, une initiative conjointe des gouvernements du Canada et du Québec, dotée d'un budget de 110 millions de dollars, dont le premier objectif était de réduire de 90 %, entre 1988 et 1993, les rejets liquides toxiques des cinquante usines jugées les plus prioritaires le long du Saint-Laurent et du Saguenay. Le Canada venait ainsi appuyer les efforts de dépollution des autorités québécoises. À cet effet, les deux gouvernements signèrent, en juin 1989, une entente d'harmonisation des efforts pour la protection, la restauration et la conservation du fleuve Saint-Laurent. L'une des principales recommandations du PASL était la création d'un parc marin à la

confluence du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent, en vue de protéger les bélugas.

En 1989, Parcs Canada ouvrait son premier bureau dans l'école primaire de Tadoussac. L'équipe initiale de quatre personnes était sous la direction de M. Bernard Maltais, chargé de projet pour la planification du parc marin, qui en devint le premier directeur représentant la partie fédérale.

L'entente Canada-Québec concernant la création du parc marin du Saguenay

Le 6 avril 1990, les gouvernements du Canada et du Québec signaient, à Tadoussac, une entente historique en vue de la création du « Parc marin du Saguenay... et reconnaissaient l'importance et l'urgence de protéger et de conserver pour les générations actuelles et futures l'environnement, la faune et la flore exceptionnelles du territoire marin à la confluence de la rivière Saguenay et de la moitié nord de l'estuaire du Saint-Laurent et de les mettre en valeur »².

Le signataire pour le Canada était M. Lucien Bouchard, alors ministre de l'Environnement du Canada et responsable du Service canadien des parcs. Les deux signataires pour le Québec étaient M. Gaston Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et M. Gil Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

Le projet de créer ce parc marin innovait à plusieurs égards, puisque c'était le premier parc à protéger un milieu marin au Québec et la première fois que le Canada et le Québec créaient ensemble un parc.

Ainsi, les gouvernements constituaient un comité de travail composé de deux représentants du Canada et de deux représentants du Québec, qui devait soumettre dans un délai de six mois, des recommandations relativement au contenu des mesures législatives ou réglementaires à adopter. L'entente définissait également les limites provisoires du parc marin totalisant 746 km², les modalités d'une consultation publique sur les limites, les droits et compétences de chaque signataire, la création d'un comité d'harmonisation et la complémentarité de leurs interventions, le partage des infrastructures, installations et équipements, la promotion et les communications.

Le Canada s'engageait à y investir 7,5 millions de dollars au cours des trois prochaines années, ce qui fut réalisé dans le cadre du Plan vert du Canada. Quant au

Québec, en plus des 11 millions de dollars déjà consentis pour la protection du milieu via le parc du Saguenay, il proposait d'investir 2 millions supplémentaires au cours de la même période.

De plus, l'annexe B de l'entente prévoyait toutes les modalités concernant le comité d'harmonisation Canada-Québec, soit le mandat, les mécanismes d'approbation, sa composition et ses modalités de fonctionnement. Les coprésidents du comité d'harmonisation étaient M. Gilles Desaulniers, représentant du Service des parcs d'Environnement Canada et M. Gaston Plourde, représentant du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

Les premières audiences publiques sur les limites du parc marin eurent lieu du 6 au 9 décembre 1990, à Tadoussac, La Malbaie, Baie-Sainte-Catherine, L'Anse-Saint-Jean, La Baie et Montréal. Soixante-dix mémoires furent déposés. Préalablement à la tenue des audiences, la proposition sur les limites du parc marin du Saguenay avait été présentée dans ces municipalités, du 16 au 22 octobre.

En 1991, les *Canadiens pour l'avancement de l'écologie* proposaient aux gouvernements, un programme pour assurer la participation du public au parc marin du Saguenay. Cette même année eut également lieu un atelier de travail pour examiner la possibilité d'y créer une réserve marine de la biosphère sous l'égide de l'UNESCO.

En 1992, deux représentants de la région furent invités à siéger, à titre d'observateurs, au comité d'harmonisation Canada-Québec. Ce qui en soi représentait une première. Par la suite, un comité consultatif chargé de conseiller les gestionnaires gouvernementaux fut créé. Il était composé de représentants des municipalités affectées par le projet du parc marin, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature³ et de la Coalition pour le parc marin Saguenay/Saint-Laurent. Ce comité consultatif était, en quelque sorte, l'ancêtre du futur comité de coordination.

En 1992, Jean Charest, alors ministre de l'Environnement du Canada et responsable de Parcs Canada, inaugure le nouveau bureau localisé dans une section de l'école primaire de Tadoussac, qui a été réaménagée pour accueillir les vingt-cinq nouveaux employés du parc marin. Il en profite pour annoncer que, à la suite des demandes du milieu formulées lors des audiences publiques, les limites définitives du parc marin sont portées à 1138 km², avec des extensions de l'aire protégée dans l'estuaire moyen et dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent.

Le premier plan directeur du parc marin

Entre 1993 et 1995, beaucoup de travail fut abattu par les responsables de la planification du futur parc marin. En effet, une deuxième consultation publique portant sur la proposition de mise en valeur eut lieu dans les cinq municipalités déjà mentionnées, suscitant le dépôt de soixante-trois mémoires. Ceci confirmait l'intérêt soutenu des intervenants des quatre régions (Saguenay, Haute-Côte-Nord, Charlevoix-Est et Bas-Saint-Laurent) ceinturant le territoire du parc marin. L'analyse des mémoires fut suivie de la publication d'un bilan de la consultation publique, puis de la rédaction du plan directeur. Des consultations sur le rôle de la Première nation innue d'Essipit et de son insertion dans la dynamique du parc marin furent également tenues à la même époque.

Comme suite aux demandes du milieu, dont la Coalition pour le parc marin Saguenay/Saint-Laurent en était le ténor, les ministres annoncèrent que le nom officiel serait « Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent », afin de bien représenter sa réalité géographique puisqu'il était composé du fjord du Saguenay et d'une partie représentative de l'estuaire du Saint-Laurent.

Finalement, après toutes ces années de travail acharné et de concertation, le premier plan directeur du parc marin fut approuvé en 1995 par le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy et par son vis-à-vis du Québec, M. Jacques Brassard, ministre de l'Environnement et de la Faune. Ce plan présentait l'approche retenue par les deux gouvernements pour atteindre les objectifs de protection et de mise en valeur de ce haut-lieu du patrimoine marin. Il confirmait que le partenariat serait la pierre d'assise de ce parc nouveau genre dont la gestion serait basée sur la participation active des populations des quatre régions périphériques et des organismes du milieu impliqués dans ce vaste projet de conservation.

L'objectif du parc marin visait à « *rehausser au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques.* »⁴

Le plan fut rendu public le 15 février 1996, au manoir Richelieu de Pointe-au-Pic.

Le comité de coordination

Le parc marin n'étant constitué que d'eau, le concept de mise en valeur prévoyait que les principaux équipements et services seraient nécessairement localisés sur la terre, hors des limites du parc, à l'intérieur d'une zone nommée « Aire de coordination ». Ces équipements, dont certains étaient déjà opérationnels, pouvaient être de propriété fédérale, provinciale, municipale ou privée. Afin de soutenir la mise en valeur et la gestion du parc marin, il était essentiel que toutes les actions des partenaires des régions entourant le parc marin soient coor-



Collection Marc Pagé

Quelques membres du Comité de coordination.
données.

Pour ce faire, le plan directeur prévoyait la création d'un comité de coordination formé de neuf membres, répartis ainsi : quatre représentants des six Municipalités régionales de comté (MRC) présentes dans l'aire de coordination, un représentant du Conseil de la Première nation des Innus d'Essipit, un représentant du domaine de la recherche scientifique, un représentant du domaine de l'éducation et de la conservation, un représentant de Parcs Canada et un représentant du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Il en serait également fait état dans les futures lois constitutives du parc marin.

Le plan directeur définissait ainsi le mandat du comité de coordination : « Assurer le suivi du plan directeur et recommander aux ministres responsables du parc marin les stratégies et les modalités nécessaires à l'atteinte des objectifs généraux et particuliers définis dans ce plan ».

Le comité de coordination agit dans les domaines suivants : la protection des ressources et des écosystèmes marins, l'éducation et l'interprétation, l'accueil et l'orientation des visiteurs, la mise en valeur du parc et de ses res-

sources, la mise en marché et la promotion du parc marin, l'intégration au milieu régional, les études et les recherches reliées à la gestion du parc, les orientations et les stratégies de gestion du parc, la protection des sites et des ressources culturelles amérindiennes.

La réunion de fondation du comité de coordination eut lieu au manoir Richelieu de Pointe-au-Pic dans Charlevoix, en février 1996. Une réunion spéciale eut lieu à L'Anse-Saint-Jean en avril 1997, en vue de dresser un bilan de la première année de fonctionnement du Comité et de fixer des orientations futures. Depuis ce temps, les représentants des quatre régions de l'aire de coordination se sont succédé à la table du Comité et celui-ci a souligné sa cinquantième réunion, le 7 décembre 2006, en présence d'anciens membres dont plusieurs ont été honorés pour leur participation aux travaux du Comité depuis ses premiers instants. À ce jour, le Comité a tenu plus de soixante-dix réunions et a mis sur pied cinq comités-conseils, qui lui ont fourni des avis éclairés dans différents champs de compétence énumérés précédemment.

Les lois constitutives du parc marin furent adoptées en 1997, par la Chambre des Communes et l'Assemblée nationale du Québec et promulguées le 10 juin 1998, à l'occasion d'une cérémonie officielle tenue à Tadoussac, en présence de tous les membres du comité de coordination et des ministres responsables du parc marin à cette époque, soit M^{me} Sheila Copps, ministre de Patrimoine Canada et M. Paul Bégin, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Les lois contenaient des articles spécifiques confirmant l'existence et le mandat du comité de coordination et du comité d'harmonisation.

Faits marquants

Voici quelques faits marquants de la courte histoire du parc marin et quelques réalisations du comité de coordination depuis sa création :

- Nomination par les membres, de MM. Laurent Tremblay de Parcs Canada et George Arsenault, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, à titre de coprésidents du comité de coordination, mandat qu'ils exercèrent alternativement de 1996 à 1999.
- Adoption en 1996, de modalités de fonctionnement propres au Comité. Le Comité adopterait dorénavant ses résolutions par consensus.
- Nomination en 1997, d'un secrétaire exécutif per-

manent chargé d'assurer la bonne marche des activités du Comité et le suivi budgétaire. M. Marc Pagé, délégué par Parcs Canada, exerça ce rôle d'avril 1997 à décembre 2005. Par la suite, M. Charles Roberge de Parcs Québec (Sépaq) a pris la relève jusqu'en 2011. Depuis juin 2011, M^{me} Chloé Bonnette de Parcs Québec (Sépaq) remplit les fonctions de secrétaire de l'ensemble des comités du parc marin.

- Adoption par le Comité en 1998, d'une stratégie de partenariat en vue de susciter et de recommander des projets, en provenance du milieu, permettant d'atteindre les objectifs de conservation et de mise en valeur du parc marin. Plusieurs dizaines de projets furent ainsi recommandés par le Comité et réalisés avec divers organismes issus du milieu régional dans les domaines de la mise en valeur, de la recherche, de la conservation des ressources naturelles, du marketing et des aménagements. En 2007, on évaluait à près de 70 %, le niveau de réalisation des pôles de découverte prévus au plan directeur.
- Élection de l'abbé Rosaire Corbin en 1999 à la présidence du Comité. L'abbé Corbin fut l'un des quatre observateurs délégués par la coalition pour le parc marin Saguenay-Saint-Laurent et le premier président en provenance du milieu.
- Tenue de deux réunions générales de tous les membres des comités du parc marin, une première rencontre en octobre 1999 à Port-au-Saumon, sous la présidence de l'abbé Rosaire Corbin qui y livra un vibrant hommage en faveur de la protection et de la conservation du milieu marin. Une seconde rencontre du même type eut lieu en mars 2002 à Duchesnay, lesquelles rencontres ont réuni plus de soixante membres des comités, partenaires du milieu, gestionnaires et professionnels des deux paliers de gouvernement.
- Tenue d'un atelier sur les activités d'observation en mer (AOM) à Tadoussac, en mai 1998. À la suite de cet atelier, le comité AOM est formé en 1999 et en réponse à des consultations publiques, le *Règlement sur les activités en mer* fut promulgué en 2002 à la Chambre des Communes. Ce règlement était à l'époque une première au Canada et il est le premier règlement découlant d'une des lois constitutives du parc marin.
- Décès subit de l'abbé Rosaire Corbin le 12 avril 2000, à la veille d'une importante réunion du comité de coordination. À la demande unanime des membres, M. Laurent Tremblay, directeur exécutif de Parcs Canada pour le Québec,

accepta d'assumer l'intérim de la présidence durant près de deux ans.

- Élection du D^r Jules Dufour, géographe, professeur émérite de l'Université du Québec à Chicoutimi, à la présidence du comité de coordination en décembre 2002. En 2007, il fut fait *Chevalier* de l'Ordre national du Québec par l'Assemblée nationale. Le D^r Dufour, ardent défenseur de la nature et des espaces protégés, a été reconnu personnalité touristique de l'année par l'Association touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Jusqu'en juin 2010, il apportera sa vaste expérience dans les domaines de la conservation et de l'éducation, en vue de l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du parc marin.
- Adoption et mise en œuvre d'un plan de sécurité publique et d'un plan d'urgence environnementale. Ces deux plans prévoient la collaboration de différents ministères et organismes gouvernementaux dans les domaines de la sécurité des utilisateurs et en cas de catastrophe environnementale.
- Le plan de conservation des écosystèmes du parc marin, fruit d'un travail de concertation de tous les ministères fédéraux et provinciaux exerçant leur juridiction sur le territoire du parc, fut recommandé par le comité de coordination et déposé en 2001. Ce plan a pour principal objectif de favoriser une gestion intégrée, basée sur les écosystèmes et leurs ressources naturelles, en vue de protéger les écosystèmes marins du parc ainsi que ses paysages sous-marins. Document hautement stratégique, il décrit et analyse de façon approfondie, les enjeux et les préoccupations de gestion et identifie des priorités de conservation pour chacun des trois écosystèmes du parc marin : l'estuaire moyen du Saint-Laurent, l'estuaire maritime du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. Il contient une série de recommandations, qui guident les gestionnaires du parc.
- Tenue du deuxième Congrès mondial du Club des plus belles Baies à Tadoussac, en juin 2003, sous la présidence du D^r Jules Dufour et avec la participation de plusieurs membres du comité de coordination. À cette occasion, la Baie de Tadoussac fut accueillie comme membre de ce club sélect.
- Réalisation, en septembre 2005, d'une mission d'échange par une délégation de huit représentants du comité de coordination aux États-Unis (Californie) et au Mexique (Baja California), avec comme objectif l'étude de la gestion de trois aires marines

protégées. Une autre mission d'étude et d'échange d'une délégation du comité de coordination eut lieu en France en 2007, avec comme objectif l'étude de la gestion d'aires marines protégées en Méditerranée.

- Réalisation, en 2005, d'une étude établissant la fréquentation du parc marin, et des sites terrestres de son aire de coordination, à près de 1,1 million de jours/visites. Ces chiffres confirment le rôle d'attraction touristique majeure de ce territoire marin protégé, principalement en raison de la popularité des excursions en mer où l'on peut observer plus de dix espèces de mammifères marins.
- Élection en 2010, du D^r Émilien Pelletier à la présidence du comité de coordination du parc marin. Chimiste de formation, le D^r Pelletier est professeur émérite en océanographie chimique et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en écotoxicologie marine de l'Institut des sciences de la mer (ISMER) à Rimouski. Il siège au Comité depuis 2002, à titre de représentant de la communauté scientifique et il a assumé, jusqu'à tout récemment, la présidence du comité-conseil sur la gestion des écosystèmes et la recherche.
- Adoption et mise en oeuvre, en 2011, du Plan de gestion sur les activités en mer (PGAM). Les principaux objectifs de ce plan sont :
 - Réduire certaines pressions exercées sur les mammifères marins, en particulier sur les espèces en péril dans des habitats où elles sont susceptibles de pratiquer des activités essentielles (alimentation, soins des jeunes, reproduction, repos, etc.).
 - Mettre en place collectivement des conditions favorisant une expérience de visite souhaitée dans une aire marine protégée. Le visiteur de vrait ainsi pouvoir jouir des richesses marines et profiter des services offerts, au bénéfice des communautés locales, tout en prenant conscience de la fragilité des écosystèmes et des mesures de conservation mises de l'avant pour les protéger.
 - Améliorer la sécurité des utilisateurs et des visiteurs, notamment en cas de mauvais temps (vagues, brouillard) et dans des endroits où le trafic maritime est très concentré.

La révision du plan directeur et l'époque contemporaine

En 2005, la révision du plan directeur fut amorcée par une équipe formée de planificateurs et de spécialistes issus de l'Agence Parcs Canada et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Ce processus de révision du plan directeur, qui s'étala sur plusieurs années, a nécessité de nombreuses étapes qui ont mis à contribution beaucoup d'employés des deux paliers de gouvernement et des spécialistes-conseils. Le plan directeur présente la description des enjeux, les objectifs, les indicateurs et les actions à mettre en place dans tous les domaines d'intervention du parc marin, pour les sept années à venir.

Tout d'abord, il y a eu la planification et la rédaction du plan de zonage du parc marin, qui s'échelonnèrent sur trois ans, ainsi que l'élaboration, en 2007, du Rapport sur l'état du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, dressant un portrait de sa condition actuelle.



Collection Marc Pagé

Deuxième réunion du Comité de coordination, mars 1996, CEPAS.

Ces deux éléments et l'analyse des enjeux furent à la base de la préparation d'un document de consultation publique qui fut distribué auprès des principaux intervenants de l'aire de coordination du parc marin et publié sur le site Web du parc marin.

Dans le cadre de la gestion d'une aire marine protégée, le zonage est un outil de gestion ayant pour objet d'assurer la protection des écosystèmes, des habitats et des communautés biologiques qui y sont associés, tout en favorisant une utilisation écologiquement durable de cette aire protégée. Ainsi, la loi canadienne et la loi québécoise créant le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent identifient que le parc marin comporte quatre zones. Pour chacune de ces zones, on doit préciser les objectifs de protection et les objectifs d'utilisation admissibles en vue de favoriser l'atteinte du mandat.

Orienté par le plan directeur de 1995 et les lois constitutives du parc marin, le zonage a fait l'objet d'un processus de consultation auprès des ministères fédéraux et provinciaux concernés et des groupes cibles d'utilisateurs du milieu. Une première proposition de zonage fut présentée et discutée sous la forme d'ateliers multisectoriels, tenus dans les quatre régions de l'aire de coordination. Comme suite à ces ateliers où de nombreux commentaires furent formulés par les participants, une nouvelle proposition de zonage fut élaborée, représentée et discutée lors de rencontres particulières avec les ministères concernés et des groupes cibles du milieu, entre septembre 2006 et mai 2007. Un chapitre présentant le zonage fut par la suite incorporé au plan directeur révisé et ses principales mesures furent présentées lors de la consultation publique tenue à l'occasion de la révision du plan directeur.

Quant au Rapport sur l'état du parc marin, il était nécessaire, après dix ans d'existence, d'évaluer son état afin de mieux guider les actions futures de la gestion de ce territoire protégé, en respect avec les objectifs énoncés lors de sa création. L'analyse portait sur le territoire couvrant les limites légales de l'aire marine protégée, ainsi que l'aire de coordination du parc marin et couvrait la période de 1995 à 2007. Une approche multidisciplinaire et intégrée était requise afin de rendre compte de ses performances et de son état mesurable dans six domaines-clés :

- la gouvernance et les caractéristiques socioéconomiques
- les écosystèmes, la biodiversité, le milieu côtier et les bassins versants
- l'utilisation écologiquement durable des ressources et du territoire
- les paysages et le patrimoine culturel
- les expériences offertes aux visiteurs
- l'éducation et la sensibilisation du public

La consultation publique sur la révision du plan directeur fut tenue dans quatre municipalités de l'aire de coordination : La Malbaie, Rivière-du-Loup, Ville de Saguenay (La Baie) et Les Escoumins, dans les mois de janvier et février 2008. En tout, cinquante-quatre personnes ou groupes ont fait parvenir un mémoire par la poste ou par courrier électronique. Plus de deux cent trente participants assistèrent aux huit séances et exprimèrent leurs préoccupations et formulèrent des recommandations dont plusieurs furent retenues.

Parallèlement, toutes les étapes importantes durent être approuvées par le comité d'harmonisation et des comptes rendus furent présentés, aux étapes charnières du processus, aux membres du comité de coordination,

afin de tenir compte de leurs commentaires et suggestions. Le compte rendu de la consultation publique fut envoyé à l'hiver 2009, aux personnes et organismes ayant assisté aux diverses séances.

Le plan directeur révisé a été approuvé à la fin de 2009, par les ministres responsables du parc marin et déposé à la Chambre des communes du Canada et à l'Assemblée nationale du Québec au début de 2010.

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, dix ans plus tard

En 2008, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent fêtait son dixième anniversaire de création. Un programme d'activités populaires à l'intention du milieu régional et des partenaires du parc marin fut réalisé par une équipe formée d'employés de Parcs Canada et de Parcs Québec, dont le thème était : « 10 activités pour le dixième anniversaire du parc marin ».

Les principaux objectifs de ce programme étaient de : Reconnaître les accomplissements réalisés à ce jour et susciter un sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard du parc marin;

Rassembler la population autour d'activités récréatives et éducatives ;

Permettre le partage des connaissances, l'échange d'idées et d'expériences. Favoriser les discussions sur les divers aspects et enjeux relatifs aux aires marines protégées ;

Partager et présenter de façon vulgarisée l'état des connaissances scientifiques acquises sur le territoire du parc marin ;

Faire des événements un succès à tous les niveaux (contenu, participation, logistique, etc.) ;

Attirer l'attention du public, des médias et ainsi sensibiliser les communautés locales et la population mondiale aux enjeux de conservation propres aux milieux marins ;

Rehausser la notoriété du parc marin et des aires marines protégées ;

Faire le point sur les activités et actions réalisées depuis la création du parc marin ;

Poser un regard sur l'avenir.

Conclusion

On peut dire qu'à l'échelle temporelle, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent en est encore à sa prime jeunesse, si l'on considère qu'il n'en est qu'à sa quinzième année d'existence légale et que le concept d'un parc marin était totalement nouveau à l'époque. Souvent, on considère qu'il faut plus d'une génération, soit vingt-cinq ans, avant que la population accepte l'existence et les règles de conservation d'un nouveau parc national. Dans le cas du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, étant donné qu'il s'agit d'un concept tout à fait nouveau et d'une expérience de cogestion inédite, on peut penser que le niveau d'acceptation de cette aire marine protégée progressera plus lentement dans l'esprit des populations riveraines. Le parc marin doit encore augmenter sa notoriété, mais l'on dit souvent qu'avant d'être reconnu, il devra d'abord être connu et ceci ne s'accomplit pas aussi rapidement que nous le souhaiterions.



Collection Marc Pagé

Dixième anniversaire du PMSL, 8 juin 2008.

Mais si on analyse tout le cheminement parcouru par un si grand nombre d'intervenants de différents milieux qui ont eu à cœur le succès de cette grande entreprise de conservation à caractère pan régional, on se rend compte que des étapes cruciales ont été franchies. Étapes qui constituent en quelque sorte, les fondations sur lesquelles l'avenir de la conservation et de la collaboration sont solidement assises.

De plus, en ce début du vingt et unième siècle, les mentalités face à la conservation des milieux marins et terrestres évoluent très rapidement et les citoyens réalisent l'avantage de résider près de territoires protégés. Le Gouvernement du Québec a défini des créneaux d'excellence pour le développement de chacune des régions du Québec et le tourisme de plein air a été identifié comme une activité à fort potentiel pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Nul doute qu'avec la présence de plusieurs

parcs nationaux du Québec et du parc marin dans la région, nous disposons d'un terreau fertile au développement d'un écotourisme véritable et de très grande qualité. Il est très plausible que dans les années futures, des pressions soient exercées sur les gouvernements pour augmenter la superficie du parc marin et ainsi protéger un plus grand territoire et les espèces qui y vivent.

N'oublions pas que les parcs sont, de par leur nature, créés pour le bénéfice des générations actuelles et futures et qu'ils existeront encore pendant de très nombreuses années. Longue vie au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et souhaitons-lui d'être bientôt reconnu comme site du Patrimoine de L'UNESCO.

Bibliographie

Dionne S., 2001, (sous la direction de). Plan de conservation des écosystèmes du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Parcs Canada, 538 p.

Environnement Canada, Centre Saint-Laurent, 1991, Bilan Saint-Laurent, Le parc marin du Saguenay... Un milieu unique au sein d'un continent, 4 p.

Gouvernement du Canada et gouvernement du Québec, 1990, Entente concernant la création du parc marin du Saguenay et Annexe B, 6 p.

GREMM, 2006, site WEB disponible sur Internet

Ménard N. et al., 2007, Rapport sur l'état du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Parcs Canada, 69 p.

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Le), 1995, « Carrefour de vie, source d'échanges et de richesse »; Le plan directeur, Patrimoine canadien, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 70 p.

Pipard L., 1985, The Saguenay Fjord Marine Park, tiré de Marine Parks and Conservation Challenge and Promise, vol. 2.

NOTES

1. Nom officiel dans les années 70, 80 et 90, qui allait devenir plus tard Parcs Canada, puis L'Agence Parcs Canada.
2. Tiré du texte de l'entente de 1990 concernant la création du parc marin du Saguenay.
3. Devenue depuis ce temps Nature Québec.
4. Extrait du plan directeur de 1995.

La création du parc national du Fjord-du-Saguenay

Par Nancy Lavoie, technicienne en milieu naturel
au parc national du Fjord-du-Saguenay

La création du parc national du Fjord-du-Saguenay

Le parc national du Fjord-du-Saguenay comme tous les parcs nationaux du Québec, a été créé dans le but de protéger des territoires représentatifs d'une région naturelle du Québec ou un site à caractère exceptionnel. Majestueusement encaissé au creux de deux massifs montagneux, le fjord du Saguenay est spectaculaire. Longue de 105 km, large de 2 à 3 km, cette vallée unique compte parmi les fjords les plus longs et les plus méridionaux du monde. Dans la mouvance de sa création, plusieurs tractations entre les deux paliers de gouvernement ont eu lieu. La naissance du parc national du Fjord-du-Saguenay, à l'origine connu sous le nom de « parc Saguenay », aura nécessité plusieurs années de travail, et connu de multiples rebondissements.

Un projet né dans les années 1970

Le parc Saguenay, territoire de 319,3 km², sera créé en 1983. Les années 1980 seront favorables à la création de parcs québécois : des 22 parcs actuels, 14 auront été créés durant cette décennie. Le parc Saguenay sera alors le sixième parc québécois, les parcs du Mont-Orford, Mont-Tremblant, Grands-Jardins, Jacques-Cartier et Gaspésie ayant déjà été créés.

L'annonce officielle de la création d'un parc national dans le Bas-Saguenay remonte en juillet 1974 suite à la visite de l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord, monsieur Jean Chrétien. Dès les années 1970, le gouvernement du Québec se porte acquéreur de terrains en vue de protéger les rives du fjord.

Tel que conçu à cette époque, le projet fédéral représentait un investissement de quelque 20 millions de dollars répartis sur une période de huit ans en plus d'une possibilité de quelque 40 millions d'investissements indirects. « Il va sans dire que le miroitement d'une telle somme ralliait appui immédiat et incontesté des divers organismes régionaux à la formule fédérale. Néanmoins, le projet de parc national est vite compromis et prend aussitôt la forme d'un conflit fédéral/provincial. »¹

En effet, les politiques de Parcs Canada stipulent comme condition *sine qua non*, la cession du territoire. Ottawa exigeait d'en être le seul propriétaire. Québec se refuse catégoriquement d'aliéner, sous la forme d'un bail emphytéotique de 99 ans, le territoire réservé de chaque côté du fjord du Saguenay à un futur parc national sous juridiction fédérale. Il l'affirme en 1974 et le répète en 1982 lors de la deuxième proposition du gouvernement fédéral. En 1976, l'ascension au pouvoir du gouvernement péquiste relègue aux oubliettes ce projet en raison de l'intransigeance du gouvernement d'Ottawa. Et ce n'est qu'en mai 1982, après exactement sept ans de silence, que le projet de création du parc Saguenay refait surface. Toutefois, le projet proposé par Parcs Canada est en tous points identique au projet de 1975, si ce n'est de l'accroissement des investissements qui montent à 50 millions de dollars.

Les deux paliers de gouvernement entament des pourparlers autour d'une possibilité d'échanges de terrains, en 1975 et en 1982. En effet, le Québec se montre désireux de récupérer, en échange du territoire convoité par Parcs Canada, une superficie de terrain non utilisée dans les environs de l'aéroport international de Mirabel, près de Montréal. Le gouvernement provincial obtient un espace pour y aménager un parc industriel sans pour autant céder le territoire visé au Bas-Saguenay. Le 29 mai 1982, Ottawa dévoile sa décision de mettre en vente dès le début de l'année suivante quelque 30 000 acres excédentaires, ce qui correspond environ à 30 % du terrain exproprié il y a déjà de cela onze ans. La décision de ne pas céder à Québec le territoire exproprié en trop à Mirabel en échange duquel le Fédéral aurait pu réaliser son parc retarde à nouveau la création de l'aire protégée.



M. Lucien Lessard

Monsieur John Roberts, ministre fédéral de l'Environnement, refuse l'invitation au dialogue émise par son homologue provincial, monsieur Lucien Lessard du ministère du Loisir, de la Chasse et de la

Pêche (MLCP). Suite à ce refus, le 8 avril 1982, le gouvernement provincial décide de faire cavalier seul dans la réalisation du parc Saguenay.

Le 2 juin 1982, le ministre Lessard annonce lors d'une conférence de presse qu'un parc de conservation sera créé et que le MLCP entend y investir quelque 15 millions de dollars, dont 600 000 \$ à dépenser dans l'année en cours, plus spécifiquement dans le secteur de Rivière-Éternité. Dès l'été 1982, le gouvernement québécois entame donc une vaste consultation de la population concernée par la création du parc Saguenay. Deux agents gouvernementaux sont dépêchés sur le terrain pour sensibiliser la population au concept des parcs québécois et pour y recueillir les mémoires.

Dans l'attente des audiences publiques, les tergiversations vont bon train en ce qui a trait à la formule de parc préconisée par le Québec. Les tenants des parcs nationaux canadiens continuent le *lobbying* et crient leur indignation face aux faibles investissements prévus par la province. Une visite organisée par Parcs Canada pour les élus du milieu et quelques intervenants dans le monde touristique régional relance la valse des millions et suffit à nourrir la controverse autour de la création du parc.



M. Guy Chevrette

C'est monsieur Guy Chevrette, nouvellement nommé ministre du MLCP suite au départ de Monsieur Lessard, qui présidera les audiences publiques pour la création du parc Saguenay. Au terme de l'exercice, 88 mémoires furent présentés dont 22 par des résidents et des villégiateurs qui possèdent une construction dans ou à proximité du parc. Sur les mémoires présentés, 51 mémoires sont en accord avec la classification de parc de conservation présentée par le Ministère et quatre intervenants, dont trois résidant à l'intérieur du parc, s'objectent à sa création. Quant aux limites proposées, 29 mémoires demandent d'augmenter la superficie du territoire. À l'inverse, 23 souhaitent une diminution de cette superficie. La majorité de ces 23 demandeurs possèdent une propriété à l'intérieur des limites proposées. Il est à noter que tout le territoire compris dans le périmètre initial du parc est constitué de terres publiques.

Fatigué par le contentieux fédéral-provincial, monsieur Guy Chevrette décide de procéder: le parc Sague-

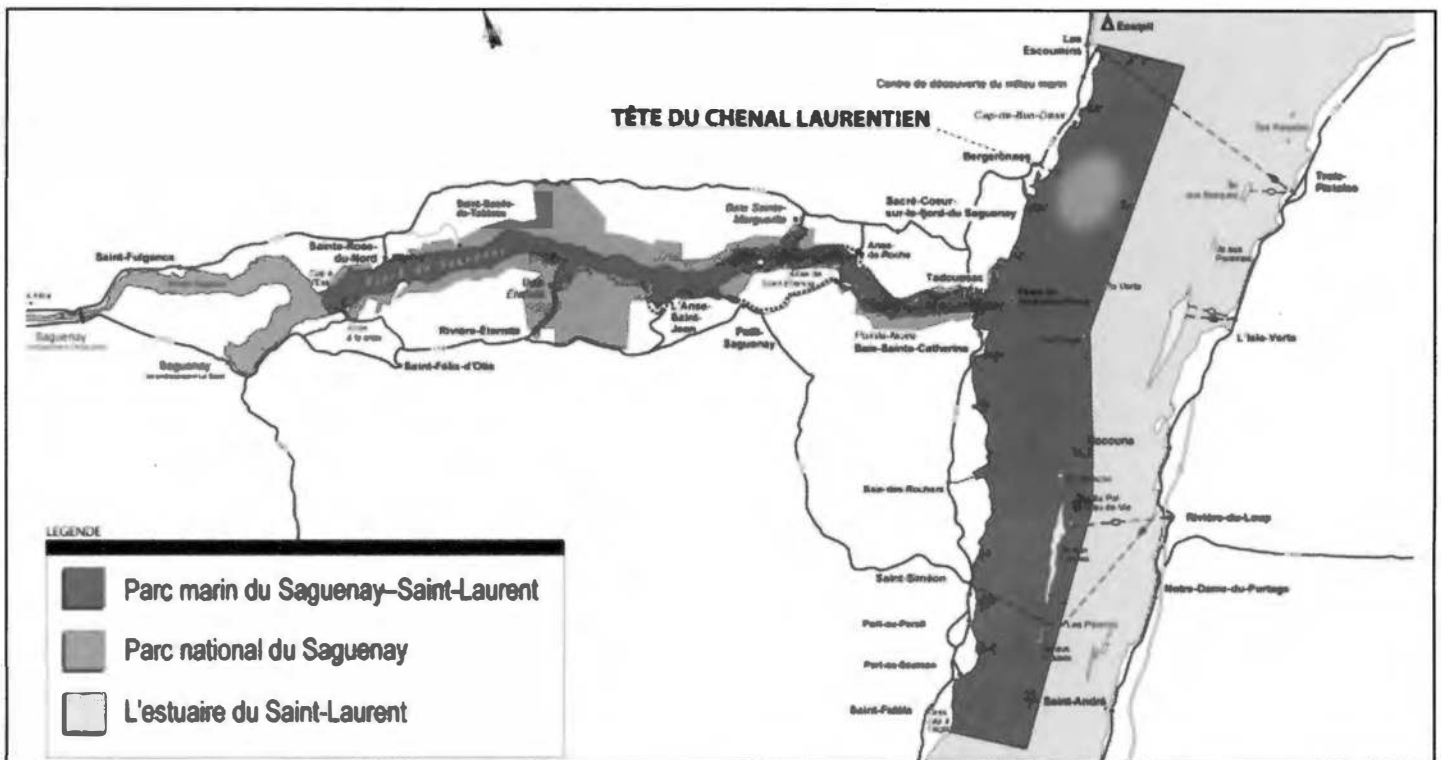
nay deviendra réalité le 15 juin 1983, et ce, sans l'aide d'Ottawa. Plusieurs organismes s'enthousiasment, particulièrement les organismes de loisir du Québec. « C'est l'occasion d'expérimenter des formules d'implication des communautés d'accueil et des associations d'usagers dans la gestion et l'animation du parc », peut-on lire dans *Le Soleil* le 18 octobre 1982.

Les limites du territoire du parc Saguenay s'interrompent aux villages qui le bordent. Cette particularité du territoire sera à la base d'un jumelage avec un parc français qui allait s'officialiser l'année suivant la création du parc. Partageant le désir d'échanger sur l'implication des communautés avoisinant un parc, madame Huguette Bouchardeau, ministre de l'Environnement de France et monsieur Guy Chevrette du MLCP signaient l'entente du jumelage entre le parc Saguenay et le parc national des Cévennes le 5 juillet 1984. Il s'agit d'un jumelage unique dans le réseau qui a été instauré à l'origine en vue d'échanger sur la dynamique sociale entourant les parcs. Les Cévennes, région considérée assez proche du Saguenay par son aspect rural, préservée de l'urbanisation et de l'industrialisation possède une zone cœur habitée entourée d'une zone périphérique. Ce jumelage est toujours actif après 25 ans d'existence.

La région du Bas-Saguenay ne cesse de faire couler de l'encre, même après la création de parc Saguenay. Suite à un autre échec d'échange de terrain entre Québec et Ottawa, le Fédéral mit au rancart son projet de parc de conservation en milieu terrestre et tente de créer son premier parc marin dans la région de l'estuaire du Saint-Laurent et de la rivière Saguenay. Le Bas-Saguenay fera-t-il l'objet d'un projet conjoint entre les deux gouvernements? Rien ne le prouve à cette époque, mais chose certaine, ce territoire semble à nouveau intéresser Parcs Canada et le MLCP.

Le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent : une cogestion possible entre le fédéral et le provincial

La création du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent devient le résultat de plusieurs années d'efforts concertés des gouvernements du Canada et du Québec, appuyés dans leurs démarches par les communautés locales et régionales, les peuples autochtones, les groupes environnementaux et le monde scientifique. C'est au cours des années 1990 que les démarches s'entameront pour protéger un joyau unique de notre patrimoine. Le projet de création de parc marin a bénéficié d'un large appui lors des consultations publiques, tant et si bien que la superficie proposée passa de 746 km² à 1 138 km². Les mesures



Source : www.parcmarin.qc.ca

Carte du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

législatives et réglementaires des deux gouvernements, selon leurs compétences respectives, entrent simultanément en vigueur le 8 juin 1998 : le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est créé. Pour la toute première fois au Québec, les gouvernements du Québec et du Canada s'unissent afin de créer un parc dont la vocation est de protéger un milieu marin. Ce parc vise à rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le degré de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques.

La mission du parc national du Fjord-du-Saguenay et du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent est ainsi empreinte d'une complémentarité qui trouve résonance dans des actions concertées.

Le parc national du Fjord-du-Saguenay : un laboratoire à ciel ouvert

Le parc national du Fjord-du-Saguenay est une aire de découverte et un lieu privilégié d'acquisition de connaissances. La conservation englobe toutes les activités permettant de mieux comprendre le territoire ainsi que sa gestion et sa protection. Les inventaires d'espèces, les suivis de plantes rares ou d'animaux à statut précaire, les études sur l'histoire et la recherche scientifique sont des exemples d'activités permettant d'acquérir des connaissances. Celles-ci sont vitales pour guider adéquatement les gestionnaires dans leur choix de gestion et pour enrichir les programmes de découverte.

Le parc devient ainsi un laboratoire à aire ouverte. Que ce soit pour des recherches archéologiques, des inventaires de plantes, de chauves-souris, de grenouilles ou pour des études ciblées comme le suivi des sites de nidification du faucon pèlerin sur les parois du fjord, l'étude dendrochronologique du thuya occidental à la baie Éternité, la dynamique migratoire des truites de mer et de la salamandre à deux lignes ou l'évolution démographique des espèces d'oiseaux boréaux, des travailleurs du parc, des étudiants et des chercheurs contribuent à l'acquisition de connaissances des ressources naturelles du parc.

Le Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) surveille quant à lui les changements dans le niveau de l'intégrité écologique du parc. Implanté par

Catégorie	Nombre d'espèces recensées
Amphibiens	11
Reptiles	2
Mammifères	61
Oiseaux	211
Plantes	537
Champignons	126
Espèces en péril	42

Parcs Québec en 2004, ce programme permet de poser un diagnostic de l'intégrité écologique du territoire. Des indicateurs sont suivis à intervalles réguliers, toujours de la même façon, afin de vérifier des changements qui témoigneraient de modifications du milieu.

Dans les années à venir

Rome ne s'est pas bâtie en un jour, ainsi en est-il du parc national du Fjord-du-Saguenay. Au cours des ans, en tenant compte des impératifs administratifs et budgétaires, des secteurs et des aménagements ont été instaurés et d'autres viendront compléter le parc dans un avenir rapproché.

En outre, des audiences publiques auront éminemment lieu afin de modifier quelques limites de territoire de même qu'à intégrer officiellement des secteurs réservés aux fins de parc, mais non officiellement intégrés dans la description technique. Les audiences permettront aussi de modifier le zonage, notamment au profit de davantage de zones de préservation.

Conclusion

Ces vingt dernières années, la valeur accordée à la protection de l'environnement augmente l'intérêt général envers les lieux qui préservent cette nature en danger. Longtemps l'apanage des chasseurs et des pêcheurs, les espaces naturels attirent maintenant davantage une clientèle urbaine et familiale. À ce titre, les parcs nationaux font maintenant partie des institutions qui protègent et assurent l'accès à des espaces qui se raréfient. En préservant le caractère naturel des rives et la qualité du paysage, le parc assure le maintien du pouvoir d'attraction touristique de la région. Sa préservation est effective. Cette aire protégée constitue en effet un espace témoin où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à sa conservation ainsi qu'à sa mise en valeur éducative et récréative. Les générations présentes et futures peuvent et pourront toujours apprécier ses caractéristiques naturelles.

Notes

1. Boisvert, Nelson. 1987. Développement local et intégration régionale des parcs; le cas de la zone périphérique du parc. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en études régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Années marquantes pour le parc national du Fjord-du-Saguenay:

Années 1970 : Acquisition de terrain en vue de protéger les rives du fjord.

1983 : Création du parc de conservation du Saguenay.

1984 : Jumelage entre le parc Saguenay et le parc national des Cévennes en France.

1986 : Ouverture du secteur de La Baie-Éternité.

1991 : Ouverture du secteur de La Baie-du-Moulin-à-Baude, désormais nommé Baie-de-Tadoussac.

1999 : Le gouvernement du Québec désigne la Sépaq comme gestionnaire des parcs québécois. Ouverture du secteur de La Baie-Sainte-Marguerite.

2001 : À l'instar des autres parcs québécois, le parc Saguenay acquiert le statut de « parc national ».

2011 : Le parc national du Saguenay devient le « parc national du Fjord-du-Saguenay ».

À venir : Audiences publiques sur la modification des limites de territoire et le zonage du parc.

Références

- Document de travail, Gouvernement du Québec, mai 1984, 273 p.
- Jean, Yves. 2004. Philosophie et pratique de la gestion de la faune. Université du Québec. Télé-université, 417 p.
- Journaux. Chicoutimi. La Baie. Bas-Saguenay. 1977-1984.
- Lemieux, Guy. Les parcs nationaux québécois ont-ils un avenir au Québec?, conférence sur les parcs, tenue au Manoir Montmorency, 14 mars 1984, 11 p.
- MLCP. Audiences publiques sur le Parc Saguenay. Gouvernement du Québec, Direction des communications, Mémoires Tome I et II, 88 mémoires, automne 1982.
- MLCP. Le Parc Saguenay: la nature devenue fjord. Document Prestige, Gouvernement du Québec, 1983, 38 p.
- Munger, Michel et Lucien Martel. 1992. Le parc du Saguenay et le parc marin du Saguenay, deux composantes du réseau des parcs québécois. « Côté des milieux marins et terrestres remarquables ».

bles! ». Manuel de l'animateur. MLCP. 42 p. + annexes. Nature Québec. 2009. Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ? Dossier réalisé à la suite de l'événement du 23 novembre 2007. Francvert, Vol. 6, n° 2.

O.P.D.Q. Zone périphérique du Parc du Saguenay: Plan d'action concerté.

Parc marin du Saguenay. Bilan de la consultation publique, proposition de mise en valeur. Patrimoine canadien, MLCP, 23 p.

Revue du Parc national des Cévennes, n° 33-34, 1986.

Historique des parcs au Québec

C'est en 1895 que commence l'aventure des parcs dans la province avec la création du parc de la Montagne-Tremblante (aujourd'hui le parc national du Mont-Tremblant). L'année suivante, le parc des Laurentides est à son tour créé (qui deviendra en 1981 la réserve faunique des Laurentides, le parc de la Jacques-Cartier et le parc des Grands-Jardins). Dans ces deux parcs québécois, qui recèlent des richesses forestières et fauniques importantes, l'exploitation de la matière ligneuse, la chasse ainsi que la pêche sont permises. À cette époque, la désignation « parc » visait à assurer une exploitation durable des ressources forestières et fauniques plutôt qu'une protection totale du territoire.

Il faut attendre jusqu'en 1937 et 1938, années de création des parcs de la Gaspésie et du Mont-Orford, avant que le gouvernement du Québec n'accorde à ses parcs un statut réel de conservation. Désormais, afin de protéger l'intégrité du patrimoine naturel, l'exploitation des ressources y serait interdite. Mais pour ce qui est du parc de la Gaspésie, il faudra moins d'un an pour que des intérêts économiques sapent les vœux pieux du gouvernement : la coupe des arbres de 50 ans et plus est autorisée, des compagnies minières obtiennent des droits d'exploitation et une base d'observation de l'armée canadienne s'installe à son plus haut sommet.

Devant ces résultats, à compter de 1939, on cesse de créer des parcs, et on entreprend plutôt de constituer sur le territoire québécois des réserves de chasse et de pêche. De 1939 à 1970, 48 réserves sont créées, 25 parcs routiers, 8 arrondissements historiques... Puis en 1970, c'est l'émergence de nouveaux besoins et de nouveaux intervenants, ceci se traduisant pas une remarquable explosion des territoires protégés. En effet, dans le but de renforcer la protection dans ses parcs et

de respecter les critères¹¹ de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour les aires protégées, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (MLCP) légiféra en 1977 avec la Loi sur les parcs. Celle-ci divisa les parcs en deux catégories : les parcs de conservation, privilégiant la protection du territoire naturel et l'interdiction d'exploitation (à l'exception de la pêche) et les parcs de récréation, qui permettaient l'installation d'équipements de récréation intensive. Le Québec devenait la première province, et elle est toujours la seule, à se doter d'une loi où la création de tous ses parcs nationaux de conservation répondrait à ces critères internationaux. En matière de conservation, la loi interdit toute forme de prospection et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière, minière ou énergétique.

C'est en 1999 que le gouvernement du Québec a confié la gestion des parcs nationaux à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Après presque vingt ans d'existence de la Loi, un bilan négatif avait été établi. En novembre 1996, le Rapport du comité sur la relance des parcs québécois constatait que si les parcs du Québec avaient été créés en vertu des standards internationaux, leur gestion n'en était pas à la hauteur.

La Sépaq a donc mis en place plusieurs mesures pour amorcer un virage. Il fallait amener les parcs à un niveau comparable aux grands réseaux de parcs nationaux en matière de conservation et d'éducation, optimiser la contribution financière des activités commerciales au Québec et à l'étranger, positionner Parcs Québec comme un réseau de parcs nationaux afin d'en accroître la notoriété et la fréquentation, assurer une gestion rigoureuse des parcs dans une perspective de développement des régions du Québec et finalement offrir à la clientèle québécoise et étrangère des infrastructures de qualité compatibles avec l'image des parcs nationaux.

Cependant, au-delà des statistiques de fréquentation favorables et au-delà de l'amélioration des services à la clientèle, c'est au chapitre de la conservation que les parcs du Québec ont emprunté le virage le plus fondamental et le plus important depuis bientôt dix ans.

Puis en 2001, la Loi sur les parcs est modifiée afin de remplacer les notions de parc de conservation et de récréation par la désignation de parc national répondant aux critères internationaux établis par l'Union mondiale pour la nature (UICN).

CHRONIQUE DES MÉMOIRES DE VIEILLARDS

*Témoignage recueilli par Myriam Gilbert, archiviste
et Laurent Thibeault, directeur général de la SHS.*

Le 29 août dernier, la Société Historique du Saguenay est allée rencontrer une des doyennes de Rivière-Éternité, bénévole depuis 1989 aux crèches, M^{me} Thérèse Desgagné, âgée de 89 ans. Voici son témoignage.

« Moi je suis née à L'Anse-Saint-Jean, je suis montée ici à Rivière-Éternité à 14 ans. Mon père s'appelait Augustin Desgagné et ma mère Henriette Bouchard. Mon père avait un moulin à scie et je suis venue trouver mon père pour travailler avec lui. J'avais hâte de venir. Plus tard, il a aussi eu un moulin à scie portatif et allait scier aussi chez les gens. J'étais fille unique. Ma mère et moi on pouvait pas venir s'installer avec mon père tout de suite, on avait soin de mon grand-père Desgagné. Quand il a été décédé, on est venus à Rivière-Éternité pour de bon. »

« Le curé Bouchard encourageait les colons à venir à Rivière-Éternité. Papa était garde-feu à L'Anse-Saint-Jean. On est venus s'installer en 1933-34, mon père a construit un moulin à scie, plus haut, on appelait cet endroit « la boîte aux sauvages ». Je pense que c'est parce que avant qu'il y ait des colons ici, il y avait des Indiens, il y avait



Collection : Thérèse Desgagné

Magasin général longtemps tenu par Nazaire et Thérèse Gagné. une boîte à malle là et ils allaient chercher le courrier là. C'est pour ça qu'on appelait l'endroit « boîte aux sauvages »... Mon père s'est acheté deux lots forestiers. Il a construit un camp en planche, vu qu'il avait un moulin à scie. Plus tard il vendait son bois aux cultivateurs pour construire les granges, les hangars.»

« Les premiers colons ici venaient tous de L'Anse-Saint-Jean. Je pense qu'on a été les premiers à venir s'ins-



Collection : Thérèse Desgagné

Moulin à scie de M. Augustin Desgagné dans les années 30.

taller en haut, pis où on était nous autres, il y avait un camp, qui s'appelait le camp de la voirie. La malle descendait là. Pis ceux-là qui allaient dans le bois, quand ils descendaient, il y en avait qui arrêtaient au camp de la voirie. Il n'y avait pas de chemin dans ce temps-là. Pis il y en avait beaucoup qui sont venus s'installer en même temps que nous autres mais en bas (village actuel). Il y avait un autre camp là, il s'appelait le camp du milieu. On était ici en plein bois. M. Charles-Édouard Boudreault avait un magasin ici à Rivière-Éternité. Il faisait venir de la nourriture par bateau. C'était peut-être dans les années 1940. Au début, on faisait des jardins. On allait chercher des affaires à L'Anse-Saint-Jean et on chassait l'original. »

« Dans les années 1930, on avait une chapelle, qui avait été bâtie pas tous les citoyens. Elle n'était pas où est située l'église actuelle. Le premier curé qui venait donner la mission, c'était le curé Ulrich Bouchard de L'Anse-Saint-Jean. C'est lui qui a bâti ici, c'est lui qui donnait aux colons des lots, pour qu'ils puissent travailler, qu'ils coupent du bois et fassent des jardins. Il développait ça. »

« L'école s'est bâtie je ne sais pas en quelle année, nous autres aussi on en avait une en haut, il y avait deux écoles. Ici en bas, il y avait le couvent qu'on appelait, il était bâti où est l'école présentement. Les sœurs du Bon-Conseil sont arrivées un peu plus tard. Je pense que l'école avait brûlé et qu'ils ont reconstruit un couvent. Au départ c'étaient des institutrices, qui venaient de La Baie, de partout. Il y en avait de L'Anse qui montaient faire l'école ici. »

« Ici il y a eu un gros feu en 1935. Il avait un colon qui faisait un feu d'abattis, il avait peut-être pas éteint son feu comme il faut. Ça a parti d'en haut pis ça s'est rendu jusqu'ici. Ça devait être le printemps. Il y avait



Magasin de Augustin Desgagné, père de Thérèse.

des maisons de brûlées. Il y en avait qui se cachait en dessous des ponts, ils avaient peur. Il n'y a pas eu de morts. Ça avait endommagé le village. »

« Je me suis mariée à 20 ans, le 18 août 1943, mon mari s'appelait Nazaire Gagné, son père était M. Nérée Gagné de L'Anse-Saint-Jean. Monsieur Napoléon Côté était voisin de chez nous et il engageait du monde pour bûcher. Lui Nazaire il venait travailler là. À L'Anse-



M^{me} Thérèse Desgagné et son mari, M. Nazaire Gagné.

Saint-Jean je le connaissais un petit peu. Mon grand-père Bouchard avait le dispensaire dans sa maison. Les gardes-malades restaient là. Quand quel-qu'un était malade, il descendait là. Moi j'y allais souvent. Pis Nazaire s'était blessé et je l'avais connu là. On avait 5 ans de différence. On s'est mariés pendant la guerre, mon mari a été demandé pour y aller

mais il a été dispensé parce que son père était cultivateur. J'ai eu 13 enfants, j'en ai perdu un. J'en ai eu 5, un par année. C'était le D^r Gobeil de La Baie qui accouchait. C'était M^{me} Gonzague Gagné qui venait assister. En dernier, j'accouchais à l'hôpital de Chicoutimi. »

« Il y a eu des conscrits ici pendant la guerre, les jeunes se cachait dans le bois. Ils ont passé le temps de la guerre là. Je pense que la police militaire venait. »

« Après que je me sois mariée, papa a fait un petit magasin, on vendait des affaires, des liqueurs. On avait le magasin général. La maison du magasin existe encore, elle a été rénovée. On a travaillé beaucoup. Les colons faisaient le bois, nous autres on achetait le bois, pis on fournissait la nourriture. L'automne on faisait du cannage, tout ce qui fallait pour l'hiver. Pis au printemps mon mari allait se faire payer par les colons. On avait même le gaz. Je travaillais au magasin mais j'avais toujours une fille à la maison qui avait soin des enfants. On a eu le magasin à peu près de 1945 à 1973, on l'a vendu à nos enfants. Il y a plusieurs qui sont partis mais j'en ai aussi plusieurs ici. Le magasin a été rebâti l'autre côté et c'est devenu un Proviso. J'ai travaillé là jusqu'à l'âge de 75 ans. J'ai 26 petits-enfants et 36 arrière-petits-enfants. »

« Nazaire a eu un AVC à l'âge de 41 ans en 1959. Il a été deux mois dans le coma. Il a été malade deux ou

trois ans. Il a fallu qu'il réapprenne à parler. J'ai eu mon dernier enfant en 1965. Je m'occupais du magasin pendant qu'il était malade, mais ça n'a pas été facile. J'ai travaillé... J'ai fait une belle vie à Rivière-Éternité. Le travail que j'ai fait, mes enfants, mes amis... Mon rêve était d'être religieuse ou garde-malade. Mais comme mon père avait personne pour l'aider, que ma mère était de santé fragile, je suis venue ici. Mais j'ai fait une belle vie quand même... Nazaire est mort à l'âge de 65 ans du cœur, ça fait 29 ans. »

« Mon père était rouge, mon mari votait bleu, mais moi je gardais mon vote secret. J'étais une personne de même, je ne votais pas nécessairement comme mon père ou mon mari. »

« Dans le temps des Fêtes, au jour de l'An, je reçois toute ma famille, on est 80 ou 83. Je fais encore à manger, j'aime bien ça. »

La croix de chemin de Rivière-Éternité

« Dans les années 1935-1938, mon père Augustin Desgagné, s'est installé à Rivière-Éternité, autrefois ça s'appelait Canton Hébert ou « Boîte à Sauvages », sur un lot que le curé Ulrich Bouchard de L'Anse-St-Jean offrait pour s'établir.

Mon père son projet était de construire un barrage près du lac pour bâtir un moulin à scie.

Mon père était un croyant et c'est pour cela qu'il a érigé une croix qu'on appelait la croix du chemin. Cette croix a été bénie par le curé Charles Simard, en présence de nombreuses personnes venant des environs.

Les habitants qui résidaient [là] venaient pendant le mois de Marie réciter le chapelet et chanter Marie et d'autres venaient et s'arrêtaient pour se recueillir.

La croix actuelle a déjà été rénovée [...] comme elle commençait à être moins solide. En 2007, Laurent Gagné, fils de Nazaire et Thérèse, avait de l'estime pour son grand-père [...] [et] voulut continuer la tradition en remplaçant cette croix par une croix qu'il a fait sculpter dans un poteau de cèdre, par un jeune homme de Rivière-Éternité, Emmanuel Houde, qui est un sculpteur.

La tradition continue. »

Thérèse Desgagné



Collection : Thérèse Desgagné

Croix de chemin de Rivière-Éternité, faite par le père de Thérèse, M. Augustin Desgagné.



Nous vous présentons également le témoignage de M^{me} Diana Gaudreault, 82 ans et de son époux Fernand Pelletier, 87 ans, qui fut recueilli également le 29 août dernier lors de notre visite à Rivière-Éternité.

DG : « Nous sommes natifs moi de L'Anse-Saint-Jean et lui de Petit-Saguenay. J'avais 17 ans quand je suis arrivée avec ma famille, dans la grosse maison rouge, c'était un restaurant avec une boutique de forge dans le bas. On était sept enfants. Mon père, Herménégilde Gaudreault était forgeron et menuisier. Ma mère s'appelait Rosalie Lavoie. Nous étions sept enfants dans notre famille. »

FP : « Moi j'ai commencé à travailler dans le bois. Ma famille n'est pas venue ici. Elle est restée à Petit-Saguenay. Je travaillais dans le bois pour les Price et d'autres. »

DG : « Je me suis mariée à 19 ans, le 14 juin 1950. J'ai eu 20 ans dans le mois de mars et j'ai eu ma fille Paula en avril. Ç'a été tout de suite... On s'est mariés à Rivière-Éternité. »

FP : « Nous on était trois enfants de la première famille et la deuxième était de six enfants. Ils sont quasiment tous morts... Moi ma mère est morte j'étais jeune, je ne l'ai pas connue. Mon père s'est remarié après. Mon père s'appelait Cléophas Pelletier, il travaillait pour la voirie. Ma mère s'appelait Rosalba Gagnon. »

DG : « Nous on s'est parlés 9 mois, ensuite on s'est mariés... Les fréquentations ont été courtes! Fernand est venu travailler pour papa, je l'avais connu dans l'été un peu, il est venu travailler l'automne et le printemps suivant on s'est mariés. L'année prochaine ça va être nos 65 ans de mariage. »

« Après le mariage, on a resté chez papa, pas tout à fait un an, après on s'est construit dans le printemps suivant. On a eu 6 enfants.»

FP : « Après pour vivre moi je travaillais sur les moulins à scie, j'ai tout le temps travaillé là-dessus. J'ai travaillé 33 ans à la scierie Gauthier. »

DG : « Quand on s'est mariés en 1950, il y avait l'épicerie ici au coin du pont qui appartenait à Charles-Édouard Boudreault, c'était le magasin général. Nous autres ici c'était le restaurant. Il y avait beaucoup de monde qui venait. »

FP : « Dans ce temps-là les chemins étaient pas entretenus, il y avait la grande ligne de Grande-Baie à Petit-Saguenay avec des « snows ». Pis ça débarquait tous chez nous.»

DG : « Les chemins ont commencé à être entretenus vers 1952-1954. Pour les accouchements, c'était le docteur de L'Anse-Saint-Jean qui montait. Les deux derniers enfants je les ai eus à l'hôpital, les autres avec le docteur Bélanger, il y avait une sage femme avec lui, on l'appelait « mémère Pierre ». Elle venait d'ici. Ça se trouvait à être parent avec lui, le docteur. Elle c'était une Martel, son mari c'était Pierre Gagnon. J'ai eu mes enfants à deux ans d'intervalles. Dans ce temps-là on allait à l'hôpital à Chicoutimi pour accoucher, au début des années 1960. Au début accoucher ça coûtait 70 \$ et c'est devenu 140 \$. Pis fallait s'engager une fille pour les 40 jours, on lui donnait 25 \$ par mois.»

FP : « Dans les années 1950, tout est arrivé en même temps : le courant, l'entretien des routes... »

DG : « Pour l'école c'étaient les sœurs du Bon-Conseil au couvent qui enseignaient. Pour le bureau de poste, c'est nous autres qui l'avait au magasin, après ça, ça a tombé dans une maison privée. Après ça, ça a été M^{me} Lavoie qui l'a eu. Après mon mariage le magasin à fermé. »

« C'est ma mère qui faisait le chaperon. Elle surveillait quand Fernand venait me voir. Elle trouvait que je me couchais trop tard. Il fallait se coucher à 9 h dans ce temps-là... Quand on voulait se donner un bec, fallait faire vite! Elle voulait pas que je me marie. Elle trouvait

que j'étais utile à la maison. J'avais le bureau de poste, le restaurant. Le restaurant fermait à 2 ou 3 heures dans la nuit et il ouvrait à 8 heures le matin... On était à la relève. Papa commençait le soir et moi je m'occupais la nuit. Les jeunesses se ramassaient tous là. Quand je suis tombée enceinte, j'ai laissé ça pis 6 mois après, c'était tombé. »

« Dans ce temps-là c'était le curé Aubé. Quand il nous a mariés, ça faisait quinze jours qu'il était arrivé. On a été son premier mariage. À 9 heures le mercredi matin. On s'est divertis le soir, le lendemain on s'est mariés, on allait dîner chez Jules pis on revenait souper chez papa. Pis encore une autre veillée... Fait que là on était morts! »

« J'ai eu deux filles et quatre garçons. J'ai deux enfants à Québec et les autres à Rivière-Éternité. On a une trentaine de petits-enfants et des arrière-petits-enfants. »

DG : « On a toujours aimé notre vie à Rivière-Éternité. On était proches de nos parents. Si on avait pas été proches, peut-être qu'on aurait pas aimé ça. Parce qu'on a partis un an, à Clermont dans Charlevoix, mais on est revenus, j'aimais pas ça, je m'ennuyais de maman! Fernand avait trouvé un travail à Clermont sur les moulins à scie. »

FP : « Je travaillais sur les moulins à scie là-bas, à part ça dans ma vie j'ai bûché du bois aussi. J'ai toujours eu une bonne santé. J'ai fait ça jusqu'à 65 ans à ma retraite.»

DG : « On a pu en profiter après sa retraite, on s'est promenés un peu, on allait à Québec. »

FP : « La première caisse, ça fait au-dessus de cinquante ans qu'elle est venue s'installer, au début c'était dans des maisons privées. »

DG : « Pour les transports, j'allais souvent à Chicoutimi, j'allais chercher du stock, à tous les quinze jours en *snowmobile*. J'allais acheter de la liqueur, du chocolat, papa achetait du chocolat qu'on cachait, il venait du marché noir, je ne sais pas pourquoi, il devait être moins cher... On faisait l'inventaire tous les mois, ça rapportait bien, avec la boutique de forge en plus. Avec papa, on n'a jamais eu de misère, quand il nous a élevés. »

« Le *snowmobile*, c'était stable, j'aimais bien ça... Une fois on a perdu une porte! Moi j'allais chercher la poste à Petit-Saguenay, pis en s'en revenant on a perdu une porte. On avait l'air fin! Mais il a réussi à la remet-

tre. Une chance on était pas loin du garage. Après ça pour la poste ç'a été du monde de La Baie qui venait en *snowmobile* porter la poste, ils allaient jusqu'au Petit-Saguenay. La poste c'était deux ou trois fois par semaine pas plus. Au début quand on a eu la poste le timbre coûtait 12¢, après ça c'est venu à 18¢... C'est terrible hein? On payait un paquet de gomme 5¢! Les longues barres de chocolat, c'était 10¢, 12¢ un Pepsi.»

« Fernand a travaillé à 30 \$ par semaine, et c'était bon. »

FP : « On travaillait pour des gars et des fois on était payés en manger pis en salaire... Astheure c'est plus pareil, c'est plus la même affaire pantoute... J'ai commencé à travailler à 16 ans, des fois on repartait du bois avec 300 \$ mais c'était pour tout l'hiver passé là.»

« Dans le bois, on travaillait jusqu'au samedi soir, quand t'étais dans le bois, c'était pour travailler. »

« Astheure ça revient à la maison... Nous on partait l'automne et on revenait juste le printemps. C'était pas loin mais on revenait pas. J'haïssais pas ça la vie de chantier, il n'y avait pas d'autres choses. Aujourd'hui, ils se tannent de ça, ils ont d'autres choix. À part bûcher dans le bois, nous autres on avait rien, on avait pas de timbres de chômage, rien. Dans ce temps-là le chômage, on parlait pas de ça.»

DG : « Quand on s'est mariés, il n'y en avait même pas! C'est arrivé plus vers les années 1960-70. »

F.P. : « Ici il y avait la coopérative... Ils te donnaient des effets pour l'hiver pis t'en avais pas assez... quand t'arrivais pour régler au printemps, il t'en revenait pas! Tu faisais du bois et ils te donnaient tant pour en faire, pis eux autres ils calculaient pour s'en garder. »

DG : « Ici c'était presque tous des cultivateurs, ils élevaient des animaux pour survivre. C'étaient des terres de roches. »

FP : « Le feu en 1935 a affecté aussi... »

DG : « Nous autres on a pas eu ben ben d'animaux, on était dans le village, à part une fois un cochon que mon garçon Mario à éreinté en embarquant dessus pour jouer... Le cochon ne marchait plus alors on a été obligés de le tuer... On a pas eu le temps de l'engraisser! On a eu des poules aussi. Le laitier passait trois fois par semaine, le boulanger pareil. Le laitier venait de Saint-Félix-d'Otis, ensuite un de La Baie. Le boulanger, il y en avait un à L'Anse-Saint-Jean pis après un à Grande-Baie. Au début le lait était dans des bouteilles en verre.»

« Pour conserver les affaires, on gardait de la glace de l'hiver et on la mettait dans la moulée. Mais dans ce temps-là on prenait pas du lait tout le temps, on prenait du lait Carnation, on se faisait du lait en poudre. Mais nous autres ça pas été long avant d'avoir un frigidaire, tout de suite après avoir eu le courant, on s'est acheté un frigidaire. »

FP : « Pour le bois de poêle, on achetait un permis et on faisait ça sur les limites de la Couronne, comme il y en a qui le font encore aujourd'hui. J'en faisais 30 ou 35 cordes en moyenne.»

DG : « On lavait le linge à la planche, mais moi j'ai toujours été gâtée. Il y avait un de mes oncles, un frère de papa, qui restait à Chicoutimi. Bien souvent il me donnait ses affaires... La première laveuse que j'ai eue, c'est lui qui me l'a donnée. Après j'ai eu une laveuse à gaz... Ça, fallait que tu laves, fallait pas que tu t'amuses! Fallait pas regarder la gazette en même temps! »

« J'ai jamais été une faiseuse de manger... J'ai jamais vraiment aimé ça... Parce que quand je me suis mariée, je n'en faisais pas, je vivais avec mes parents. Les patates brûlaient souvent, pis encore à l'heure qu'il est là, les patates brûlent souvent! Ma mère voulait pas me montrer, dans ce temps-là c'était : si t'apprends pas toute seule, tu ne le sauras pas. Elle a jamais été une montreuse pis moi non plus. Mais j'ai une de mes filles qui est traiteur, je ne lui ai jamais montré, elle a appris toute seule. Elle fait bien à manger. Maman faisait bien à manger aussi. »

« Dans ce temps-là on voyageait pas beaucoup... Tu restais chez vous et tu faisais des enfants! Le curé Néron à un moment donné est venu me voir, j'avais eu deux enfants en 14 mois et le dernier avait 9 mois... Il trouvait que ça serait le temps d'en faire un autre. Ça avait l'air comme une obligation... Mais les dernières fois je ne l'ai pas écouté... Il était sévère avec le monde. On a eu un curé, un Italien, qui avait été à la guerre, il était sévère et les femmes il n'aimait pas ça. Il n'a pas été longtemps, deux ou trois ans pis il est parti. C'étaient eux qui « runnaient » : ils « runnaient » pour les enfants et ils « runnaient » le porte-monnaie. »

La Société historique du Saguenay tient à remercier Mesdames Thérèse Desgagné et Diana Gaudreault ainsi que M. Fernand Pelletier pour leur précieuse collaboration en nous ayant fait partager leurs souvenirs.

La Société historique du Saguenay possède bien des trésors. Parmi ceux-ci se trouve un document très ancien, qui date de bien avant la fondation de la région. Il s'agit d'un contrat de vente datant de 1597, fait sur parchemin, c'est-à-dire sur peau de bête. Il fut donné par Gonzague de Mauraige, un immigrant français qui vint s'établir dans la région et qui fit don de ses documents de famille à la Société historique du Saguenay en mars 1978.

Nous vous présentons donc cet homme issu de la noblesse française qui préféra la campagne québécoise au manoir familial.

Gonzague de Mauraige est originaire de Hainaut, département situé à la frontière entre la France et la Belgique. Il est né le 8 novembre 1909 à Cerfontaine, village près de Maubeuge. Diplômé de l'École de Bergers en 1924, il a complété ses études à la Bergerie Nationale à Rambouillet (Seine-et-Oise). À la fin des années 1920, âgé d'à peine 18 ans, il décide d'immigrer au Canada et surveille des troupeaux de moutons de grands parcours évalués à plusieurs centaines de milliers de dollars, successivement en Ontario, en Co-

canadien le 26 septembre 1933. Le 7 juin précédent, il a épousé une fille du pays, Gratia Tremblay, à Saint-Fulgence, avec qui il aura 3 enfants, qu'il élèvera sur sa ferme.

Au cours de sa carrière, il fut agriculteur et technicien-berger pour le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec. M. de Mauraige sera également directeur de la Ferme expérimentale fédérale (expert ovin) de la province de Québec.

Il est l'auteur entre autres de *La gestion du troupeau de moutons* en 1966. Constatant que la relève de sa terre ne serait pas assurée par ses enfants, il retourna à la surveillance exclusive des troupeaux de moutons. Il passa alors neuf ans à la Station de recherche de Normandin et quatre autres à la Station provinciale de recherche de La Pocatière, où en plus de la régie du troupeau expérimental, il conseille également les éleveurs de moutons du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie. Plus de 20 000 bêtes sont alors sous sa surveillance. Il donne par la suite des cours à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière et assure la gestion et la surveillance techniques d'un projet pilote d'élevage ovin dans la région de l'Outaouais. Il est dé-

cédé à Chicoutimi, le 13 juillet 1991, après une carrière et une vie bien remplie.

En 2011, Guilhem de Mauraige, archéologue et cousin de la famille en France, a fait don à la SHS de trois cédéroms contenant les cinq tomes de l'histoire



SHS-Fonds Gonzague de Mauraige-F0145-01

lombie-Britannique et en Alberta. Il arrive à Saint-Fulgence en 1928. Il s'acheta une ferme grande de 300 acres, dont 150 en culture, afin de faire l'élevage de moutons et de bovins. Il est naturalisé citoyen

de la famille de Mauraige du XII^e siècle jusqu'au XXI^e siècle et de divers autres dossiers touchant la famille de Mauraige, tant en France qu'au Canada, ce qui complète ce fonds très intéressant et particulier.

CHRONIQUE

DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DU SAGUENAY

Par Raymond Guérin dit Saint-Hilaire (1176)



Raymond Guérin est généalogiste à la Société de généalogie du Saguenay. Depuis le numéro de septembre dernier de la revue Saguenayensia, il collabore à la rédaction de la chronique de généalogie. Pour accompagner la présentation de tableaux de généalogie, monsieur Guérin s'inscrit dans une démarche de

généalogie historique. Dans le présent texte, il nous informe comment il en est venu à la généalogie ; il présente les diverses approches et tendances ; il livre ses opinions, ses impressions pour ce volet de l'histoire de la population d'une région, voire même d'une nation.

il y a quelques champs qui servent presque essentiellement de pâturage.

L'occupation de ce territoire fut assez tardive. En effet, le site WEB de la municipalité nous apprend que c'est un missionnaire-colonisateur qui croyait pouvoir y installer quelque quatre-vingts familles dans le canton Hébert. Nous sommes alors en 1930, lors de la grande dépression. Il s'agissait là d'une vision fort optimiste, sinon utopique.

Il n'est nul besoin d'être un expert pour constater que la terre n'y est guère fertile. Tout au plus, la terre ne pouvait que permettre une agriculture de subsistance. D'ailleurs, personne ne m'a dit que quelqu'un avait vécu des revenus de sa terre.

Comme je ne connaissais personne au village, je me suis rendu à l'édifice municipal où j'ai rencontré madame Sandra Côté, secrétaire-trésorière. Je

lui ai demandé de me désigner trois ou quatre personnes qui pourraient me raconter l'histoire de leur famille. Madame Côté a téléphoné à ces personnes afin de les aviser que j'irais leur rendre visite et m'a indiqué comme m'y rendre.

Ces personnes faisaient partie des familles Bergeron, Gaudreault, Pelletier et Desgagné. Il s'agissait de Fernand Pelletier et son épouse Diana Gaudreault, Carmèle Gaudreault, Aline Bergeron et Thérèse Desgagné.

Fernand Pelletier

Je me suis donc dirigé sur le chemin de la Rivière pour rencontrer monsieur Pelletier et sa dame, Diana Gaudreault.

QUELQUES FAMILLES DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ

Rivière-Éternité est un village blotti dans la vallée de la rivière du même nom. Il est situé à mi-chemin entre Saint-Félix-d'Otis et L'Anse-Saint-Jean. Rivière-Éternité pourrait être divisé en trois secteurs en servant de la route 170 comme lien. Si l'on quitte Saint-Félix-d'Otis vers L'Anse-Saint-Jean, nous nous retrouvons sur un plateau sur lequel il y a des habitations, c'est le premier secteur. Puis nous descendons dans la vallée de la Rivière-Éternité pour, finalement, arriver au cœur du village, c'est le second secteur. Au village il y a les commerces de proximité, l'église et l'édifice municipal.

En continuant notre route vers L'Anse-Saint-Jean, nous quittons le village pour nous retrouver sur un autre plateau. C'est le troisième secteur. Sur les deux plateaux,

La famille Gaudreault était déjà établie à Rivière-Éternité lorsque Fernand Pelletier y arriva. Diana était née à L'Anse-Saint-Jean alors que Fernand était né à Petit-Sauguenay. Selon les dires de Diana, c'est afin de la courtiser que Fernand est venu travailler à Rivière-Éternité. Ce dernier n'a pas vraiment nié cette affirmation. Il a à peine protesté; pour la forme.

Le père de Diana était forgeron et il s'établit à Rivière-Éternité pour y ouvrir une boutique de forge. Toutefois, en parlant avec Carmèle Gaudreault, sœur de Diana, j'ai appris qu'Herménégilde Gaudreault n'était pas forgeron lors de son arrivée à Rivière-Éternité. En effet, pour répondre à ma question « où Herménégilde Gaudreault avait-il appris son métier de forgeron? » Carmèle précisa qu'il avait appris le métier par lui-même. Herménégilde Gaudreault, forgeron autodidacte, n'a rien de moins confirmé la maxime disant que « *c'est en forgeant qu'on devient forgeron* ».

La boutique de forge d'Herménégilde était située au sous-sol de la maison qu'habitait la famille Gaudreault.

Bref, Fernand et Diana unirent leurs destinées à Rivière-Éternité le 22 juin 1949.

Fernand a travaillé pour différents employeurs dont les trente-deux dernières années à la Scierie Guilmeé Gauthier située dans le secteur La Baie. Chaque jour, il faisait l'aller-retour Rivière-Éternité-scierie. Aujourd'hui, le couple coule une retraite paisible partagée entre leur résidence du village et leur petite roulotte du chemin de la Rivière; l'hiver au village, l'été en forêt.

Puis, je me suis rendu chez madame Carmèle Gaudreault.

Carmèle Gaudreault

Carmèle avait dix ans lorsque la famille Gaudreault s'établit à Rivière-Éternité. Adélard avait trois ans lorsque sa famille s'établit à Rivière-Éternité. Tous les deux étaient nés à L'Anse-Saint-Jean. Carmèle est la sœur de Diana, donc l'histoire de la famille de Carmèle est la même que celle de Diana.

Ulysse Bergeron, le père d'Adélard, était cultivateur. Il quitta L'Anse-Saint-Jean en vertu des promesses quelque peu exagérées du missionnaire-colonisateur de l'époque sur la fertilité des terres de Rivière-Éternité.

La terre n'étant guère fertile, Ulysse n'avait que quelques animaux et la famille consommait la totalité

de la production de la ferme. Certes, ils ne manquaient de rien, mais ne vivaient que de l'essentiel. Ulysse « *faisait de la terre* » selon l'expression de Carmèle. Cela signifiait qu'il défrichait pour créer des champs sur lesquels il pourrait récolter du foin, faire paître ses animaux et cultiver un jardin. Pour se faire un peu de revenus, il coupait du bois qu'il vendait aux Price ou à d'autres scieries.

Adélard Bergeron fut, pendant toute sa vie de travail, camionneur autonome. Il a toujours possédé son propre camion et louait ses services à des particuliers ou à des entreprises de construction. Il est maintenant à sa retraite.

Le couple partage son temps entre sa résidence principale et une roulotte située dans le sentier Gagné, d'ailleurs situé en face du chemin de la Rivière. Les enfants du couple possèdent aussi des roulettes situées autour de celle d'Adélard et Carmèle.

Je suis alors revenu au village pour rencontrer mesdames Bergeron et Desgagné.

Aline Bergeron

Aline est la sœur d'Adélard donc, l'histoire familiale d'Aline est la même que celle d'Adélard.

Aline avait onze ans lorsque sa famille est arrivée à Rivière-Éternité. Son époux, Émilien Simard était camionneur et est devenu chauffeur d'autobus scolaire avant de prendre sa retraite.

Aline habite encore Rivière-Éternité dans une résidence pour personnes âgées.

Thérèse Desgagné

Thérèse est la seule à n'avoir aucun lien de parenté avec les trois autres personnes rencontrées. Thérèse était fille unique; ce qui était très rare à cette époque. Les autres enfants de la famille sont décédés en bas âge.

Le père de Thérèse, Augustin Desgagné était du genre entreprenant. Il cultivait une terre dans le secteur dit « *boîte aux sauvages* ». Évidemment, j'ai voulu savoir pourquoi on appelait ce secteur de cette façon. Thérèse m'a raconté qu'à l'époque des « *sauvages* » vivaient dans les bois environnants et que ceux-ci venaient chercher leur courrier dans une boîte aux lettres située le long de la route menant à Saint-Félix-d'Otis;

d'où l'appellation de ce secteur « *boîte aux sauvages* ». Il s'agit du premier secteur lorsque nous arrivons de Saint-Félix-d'Otis.

En plus de cultiver une terre pour subvenir aux besoins essentiels de sa famille, Augustin construisit un barrage pour faire fonctionner un moulin à scie. Avec cette force hydraulique, il sciait du bois pour ceux qui le lui demandaient. En plus, il possédait un moulin à scie portatif. Il se rendait ainsi sur les lieux mêmes où ses clients avaient coupé leur bois.

Nazaire, l'époux de Thérèse, était bûcheron. Il « *pensionnait* » chez un oncle de Thérèse, Napoléon. Il pouvait ainsi facilement faire sa cour à Thérèse.

Nazaire et Thérèse ont longuement tenu un magasin général dans le secteur dit « *boîte aux sauvages* ». Thérèse est la voisine d'Aline à Rivière-Éternité.

Tableau résumé des ancêtres

J'ai préparé quatre tableaux pour les couples Adélarde Bergeron et Carmèle Gaudreault, Émilien Simard et Aline Bergeron, Fernand Pelletier et Diana Gaudreault et Nazaire Gagné et Thérèse Desgagné. Les quatre couples se sont mariés à Rivière-Éternité.

Le cimetière de Rivière-Éternité

Le cimetière est situé sur un plateau au cœur du village. Il suffit de prendre le chemin du parc Saguenay situé juste en face de l'église. J'y ai trouvé les couples suivants :

Herménégilde Gaudreault (1906-1973)
Rosalie Lavoie (1910-1976)

et

Ulysse Bergeron (1894-1985)
M.-Louise Lavoie (1896-1971)



Vue aérienne du village de Rivière-Éternité, dans les années 1980.

TABLEAU RÉSUMÉ DES ANCÊTRES

PELLETIER

GAUDREAU

ou GAUDREAU

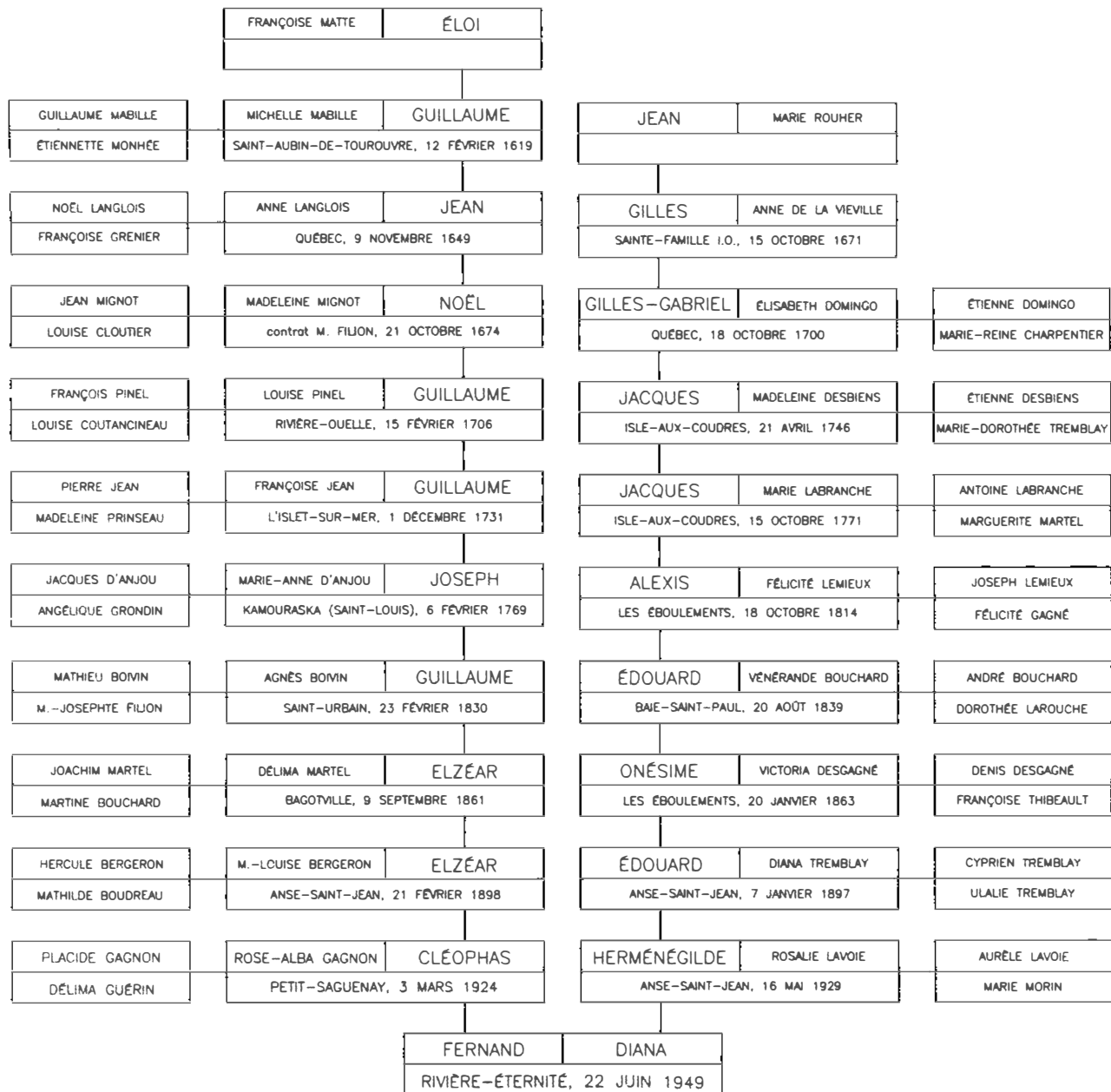
NOËL, L'ÉPOUX DE MADELEINE MIGNOT, FUT UN DES HÉROS DE LA RIVIÈRE-OUELLE. JEAN, SON PÈRE, FUT AUSSI UN DE CES HÉROS.

GUILLAUME ÉTAIT ORIGINAIRE DE BRESOLETTES, PERCHE.

MICHELLE ÉTAIT ORIGINAIRE DE SAINT-AUBIN DE TOUROUVRE, PERCHE.

GILLES ÉTAIT ORIGINAIRE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-FLOTTE, DIOCÈSE DE LA ROCHELLE, ÎLE DE RÉ, AUNIS.

ANNE ÉTAIT ORIGINAIRE DE SAINT-EUSTACHE DE PARIS, ÎLE-DE-FRANCE.



SOURCES

- RECUEIL DE GÉNÉALOGIES DES COMTÉS DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY DU FRÈRE ÉLOI-GÉRARD (m.s., SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, PUBLICATION No 5.
- RÉPERTOIRE DES MARIAGES SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN, SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, PUBLICATION NO 70 (1991)
- DICTIONNAIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, 1608-1760, INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN.
- BMS2000, SITE WEB: BMS2000.ORG.
- ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DU SAGUENAY, CHEMIN SYDENHAM, SAGUENAY.
- RENSEIGNEMENTS OBTENUS DE VIVE VOIX.

PRÉPARÉ PAR RAYMOND GUÉRIN dit SAINT-HILAIRE
Reproduction interdite sans le consentement de l'auteur.

SAGUENAY, LE 27 JUILLET 2012
FERNAND PELLETIER.dwg

TABLEAU RÉSUMÉ DES ANCÊTRES

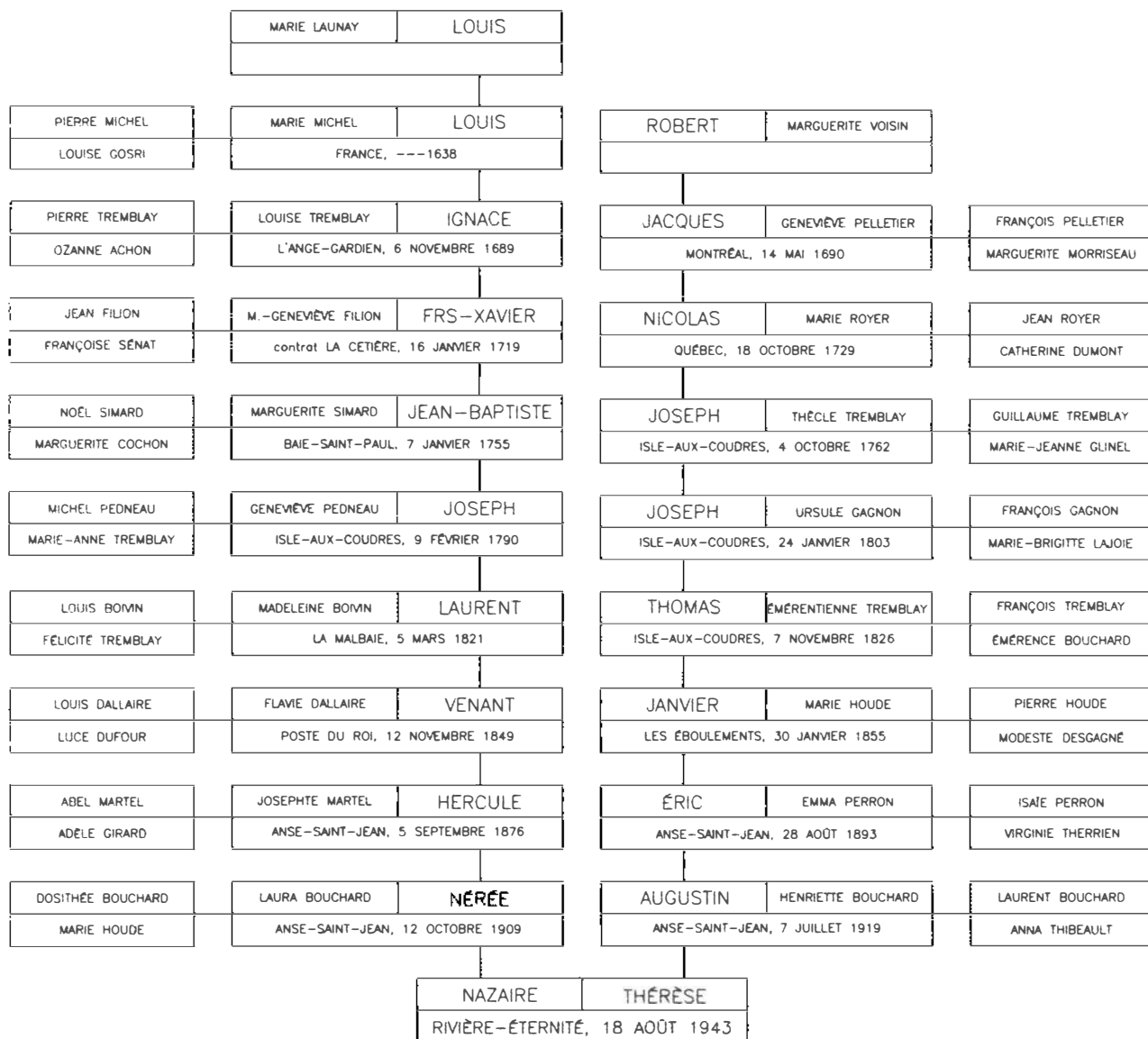
GAGNÉ

DESGAGNÉ

LOUIS, L'ÉPOUX DE MARIE MICHEL, ÉTAIT ORIGINAIRE DE SAINT-COSMÉS-DE-VAIR, MAINE.

MARIE MICHEL ÉTAIT ORIGINAIRE DE SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÈME, DIOCÈSE DE CHARTRES, PERCHE.

JACQUES ÉTAIT SERGENT DE MONSIEUR DES MELOISES IL ÉTAIT ORIGINAIRE DE DUCY-SAINTE-MARGUERITE, DIOCÈSE DE BAYEUX, NORMANDIE.



SOURCES.

- RECUEIL DE GÉNÉALOGIES DES COMTÉS DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY DU FRÈRE ÉLOI-GÉRARD f.m.s., SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, PUBLICATION No 5
- RÉPERTOIRE DES MARIAGES SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN, SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, PUBLICATION NO 70 (1991)
- DICTIONNAIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, 1608-1760, INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN.
- BMS2000, SITE WEB: BMS2000.ORG.
- ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DU SAGUENAY, CHEMIN SYDENHAM, SAGUENAY
- RENSEIGNEMENTS OBTENUS DE VIVE VOIX

PRÉPARÉ PAR RAYMOND GUÉRIN dit SAINT-HILAIRE

SAGUENAY, LE 27 JUILLET 2012

Reproduction interdite sans le consentement de l'auteur.

NAZAIRE GAGNE.dwg

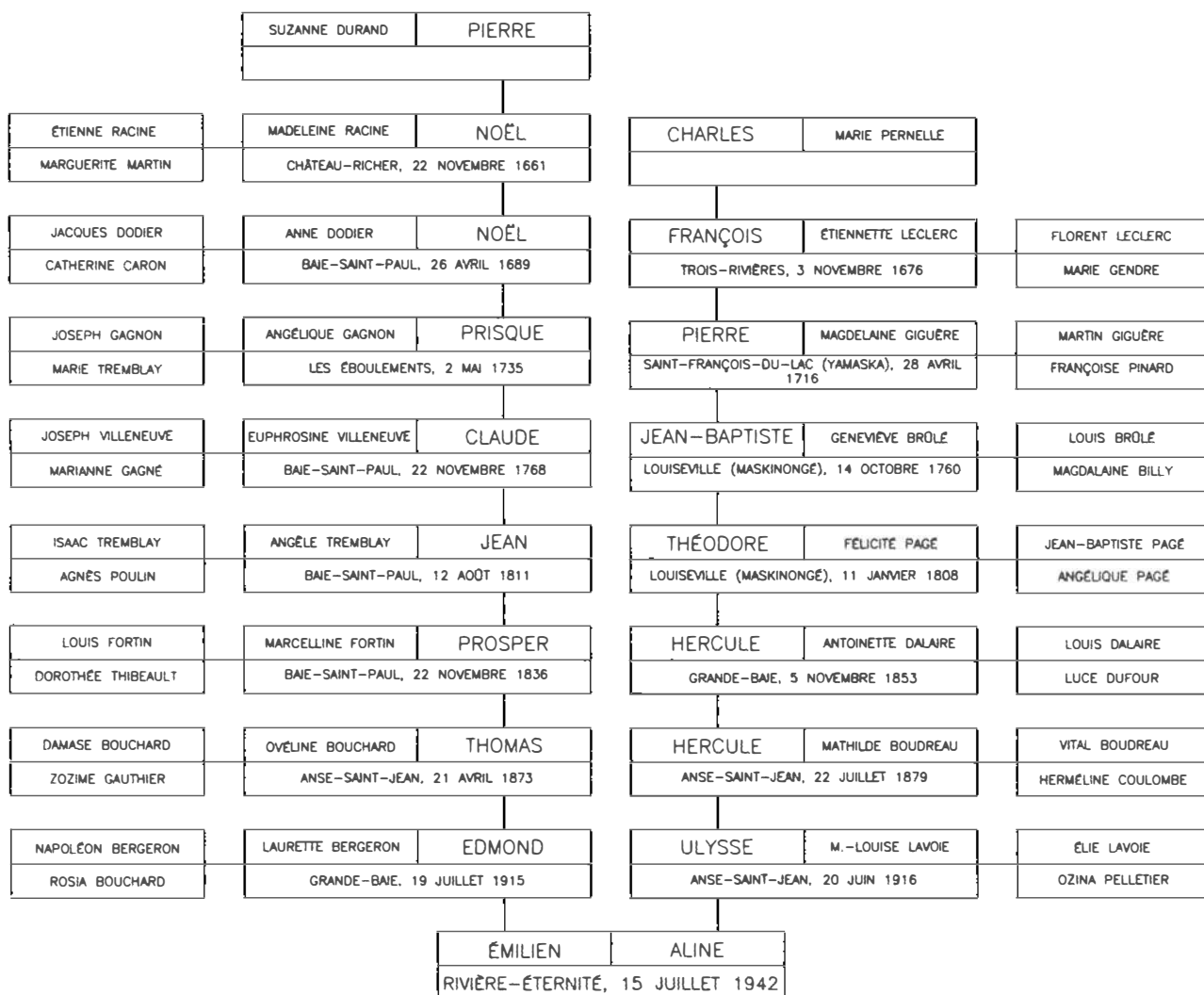
TABLEAU RÉSUMÉ DES ANCÊTRES

SIMARD

NOËL ÉTAIT ORIGINAIRE DE PUYMOYEN EN ANGOUMOIS.

BERGERON

FRANÇOIS ÉTAIT ORIGINAIRE DE SAINT-HILAIRE-SUR-L'AUTYZE, DIOCÈSE DE LUÇON, POITOU.



SOURCES:

- RECUEIL DE GÉNÉALOGIES DES COMTÉS DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY DU FRÈRE ÉLOI-GÉRARD f.m.s., SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, PUBLICATION No 5.
- RÉPERTOIRE DES MARIAGES SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN, SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, PUBLICATION NO 70 (1991)
- DICTIONNAIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, 1608-1760, INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN.
- BMS2000, SITE WEB; BMS200.ORG.
- ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DU SAGUENAY, CHEMIN SYDENHAM, SAGUENAY.
- RENSEIGNEMENTS OBTENUS DE VIVE VOIX.

PRÉPARÉ PAR RAYMOND GUÉRN dit SAINT-HILAIRE

SAGUENAY, LE 27 JUILLET 2012

Reproduction interdite sans le consentement de l'auteur.

ÉMI LIEN SIMARD.dwg

TABLEAU RÉSUMÉ DES ANCÊTRES

BERGERON

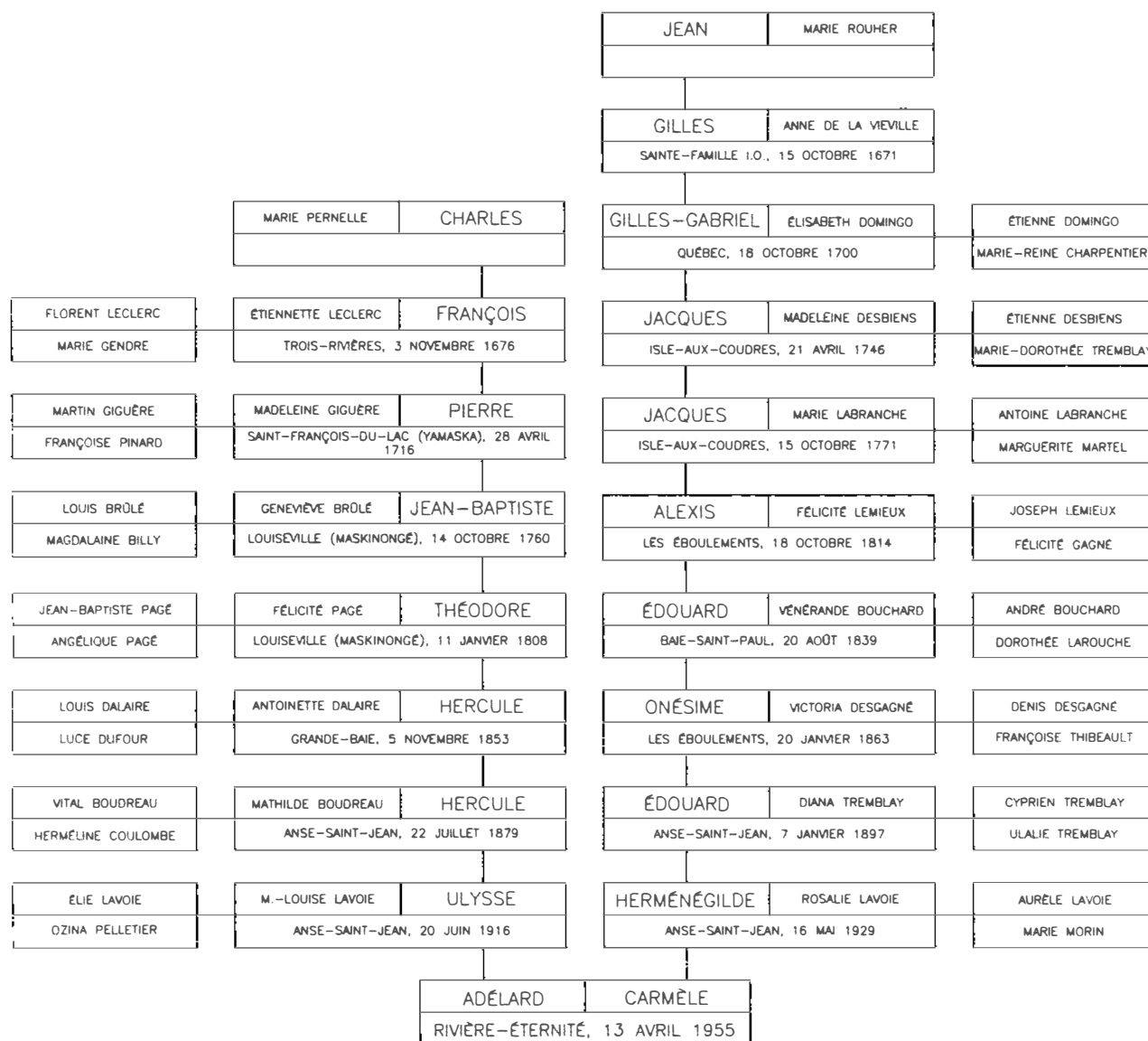
FRANÇOIS ÉTAIT ORIGINAIRE DE SAINT-HILAIRE-SUR-L'AUTYZE, DIOCÈSE DE LUÇON, POITOU.

GAUDREULT

ou GAUDREAU

GILLES ÉTAIT ORIGINAIRE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-FLOTTE, DIOCÈSE DE LA ROCHELLE, ILE DE RÉ, AUNIS.

ANNE ÉTAIT ORIGINAIRE DE SAINT-EUSTACHE DE PARIS, ILE-DE-FRANCE.



SOURCES

- RECUEIL DE GÉNÉALOGIES DES COMTÉS DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY DU FRÈRE ELOI-GÉRARD f.m.s., SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, PUBLICATION No 5.
- RÉPERTOIRE DES MARIAGES SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN, SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, PUBLICATION NO 70 (1991)
- DICTIONNAIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, 1608-1760, INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN.
- BMS2000, SITE WEB: BMS200.ORG
- ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DU SAGUENAY, CHEMIN SYDENHAM, SAGUENAY.
- RENSEIGNEMENTS OBTENUS DE VIVE VOIX.



fr.wikipedia.org

Fleuve Saguenay, vue du Cap Trinité, Parc national du Saguenay, Québec, Canada.

MERCI À NOS GÉNÉREUX DONATEURS

MEMBRES DE SOUTIEN - 25 \$ À 99 \$

Séminaire Marie-Reine-du-Clergé, Métabetchouan	M. Jean Savard, Chicoutimi
M. Roméo Boivin, La Baie	M. Jean-Eudes Michaud, Charlesbourg
M. Yvan Gauthier, Chicoutimi	M. Bruno Marquis, Saint-Hubert
M. Jacques Gravel, Chicoutimi	M ^{me} Pierrette Tremblay, Chicoutimi
M. Ernest Dauphinais, Saint-David-de-Falardeau	M. Jean-Noël Toulouse, Québec
M. Laurent Gervais, Jonquière	M. Luc Girard, Lac-Beauport
M. Philippe Côté, Shipshaw	M. Michel Lemay, Chicoutimi
M. Jean Riverin, Chicoutimi	M ^{me} Jacinthe Morneau, Chicoutimi
M. Doria Grimard, Chicoutimi	M. Jacques Pelletier, Chicoutimi
M. Gilles Potvin, Laterrière	M ^{me} Suzie Sirois, Saint-Bruno
M ^{me} Odile Bhérier, Saint-Félicien	M. Pierre Tremblay, Alma
M ^{me} Denise Blackburn, Montréal-Nord	M ^{me} Madelaine Laroche, Chicoutimi
M ^{me} Denise L. Puxley, Jonquière	M ^{me} Nathalie Lalancette, Chicoutimi
M. Jean-Yves Tremblay, Lac-Kénogami	M. Raoul Bastarache, Ville d'Anjou
M. François Beaudoin, Jonquière	M ^{me} Marie Beaulieu, Montréal
M. Claude Duchaine, Chicoutimi	M. Nicolas Simard, Varennes
M. Claude Richard, La Baie	M ^{me} Lawrence Girard, Alma
M. Rodrigue Gobeil, Chicoutimi	M ^e Éric Gagnon, Chicoutimi
M. Denis Gagnon, Laval	M. Pierre De Champlain, La Baie
M ^{me} Renée-Thérèse Gagnon, Saint-Fulgence	M. Guy Girard, Jonquière
Société d'histoire de Saint-Félicien	M ^{me} Marie Gendron, Laterrière
M. Jean-Claude Basque, Chicoutimi	M. Yves-Michel Garant, Chicoutimi
M. Richard Paradis, Val-d'Or	M. Aurélien Tremblay, Chicoutimi
M ^{me} Manon Bradette, Jonquière	M. Louis Savard, Saint-Damase
M. Fabien Hovington, conseiller, arr. Jonquière	M. Claude Tremblay, conseiller, arr. Jonquière
M. Carl Dufour, conseiller, arr. Jonquière	M. Bernard Noël, conseiller, arr. Jonquière
M. Georges Bouchard, conseiller, arr. Jonquière	M ^{me} Sylvie Gaudreault, conseillère, arr. Jonquière
M. Réjean Laforest, conseiller, arr. Jonquière	M. Paul-Roger Cantin, conseiller, arr. Jonquière
M. Alfred Dubuc, Montréal	M. Simon Coutu, Chicoutimi

D'UNE PAGE À L'AUTRE

ELLE ET NOUS

De Michel Jean

Édition de la Maison Libre Expression

Québecor Média, Montréal, 1^{er} trimestre 2012, 238 pages

Vivre de la forêt, parmi les loups, se couvrir de peaux d'animal pour ne pas avoir froid, s'orienter en regardant le ciel, vivre au rythme des saisons et se nourrir à même l'animal que nous avons chassé, voilà ce que raconte Michel Jean dans son roman, *Elle et nous*.

Dans ce roman, une grand-mère et son petit-fils nous dévoilent leur parcours respectif. À certains moments les deux personnages se croisent et en d'autres ils mettent en lumière des éléments du présent. Ainsi, nous constatons que, malgré le temps qui passe, rien n'est tout à fait blanc, ni tout à fait noir entre ces deux générations.

L'auteur, nous transporte dans un univers qui est étranger au mode actuel de notre vie contemporaine. Il réussit à nous guider comme l'observateur d'une tribu innue. Qui plus est, nous devenons des spectateurs de la vie de Shashuan Pileshish, de son personnage indien, Hironnelle. Cet univers d'une femme indienne est entrelacé avec celui de son petit-fils, Michel Jean, l'auteur de ce roman.

C'est à un niveau de plusieurs degrés d'émotion que Michel Jean réussit à diriger ses lecteurs. Il nous fait passer de l'inconnu, à la surprise et même parfois au dégoût des sentiments humains. Il nous ramène à des moments de bonheur, de légèreté, d'amour, d'entraide mutuelle et de tristesse.

J'avoue que la lecture des trente premières pages m'a laissée perplexe sur le plan de l'intérêt. Mais par une sorte de magie Michel Jean a su me motiver à poursuivre une lecture pour le moins intéressante au sujet des réalités du peuple nomade des Innus, d'il y a 100 ans. En trois heures, je me suis retrouvée aux côtés de Shashuan Pileshish (Hironnelle) en partageant ses expériences et ses émotions. En trois heures j'aurais appris à mieux comprendre ce peuple innu qui manifeste encore la volonté de vivre selon ses valeurs, protégeant ses racines et tout en voulant s'ouvrir au monde moderne.

Un roman biographique et autobiographique qui se lit au lit, dans une soirée de solitude, pour découvrir un peuple si près de nous, dans tous les sens...

Cassandre Forcier-Martin,
Membre de l'équipe Caméléon, groupe d'étudiants du programme de formation Art et Technologie des Médias du CEGEP de Jonquière.



Une qualité de vie à portée de la nature !
La MRC du Fjord-du-Saguenay est fière
de s'associer à la revue Saguenayensia.



*Porte en bronze de la centrale de Beauharnois datant de 1932
qui fut restaurée en même temps que la façade du bâtiment.*

Mise en valeur de notre patrimoine

L'histoire d'Hydro-Québec et celle du Québec moderne sont intimement liées. Fière de ses racines, Hydro-Québec mène une action concertée de protection et de mise en valeur de son patrimoine bâti et technologique. La Collection historique d'Hydro-Québec, qui compte près de 3000 objets, constitue l'une des plus importantes collections en science et en technologie au Québec.



Reconnaissance patrimoniale lieu historique national du Canada d'Arvida

Depuis plus de vingt ans, un nombre important de mesures ont été adoptées pour valoriser et préserver l'ancienne ville d'Arvida, dont le dépôt d'une demande de nomination et de commémoration à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. La demande visait à soutenir et à consacrer les efforts de la population locale ainsi que l'attachement des citoyens d'Arvida à l'histoire et aux qualités patrimoniales du secteur. Arvida a fait une large place à l'innovation et a grandement contribué au développement régional : c'est tout un milieu de vie qui s'est créé autour de l'usine. Le secteur a accueilli une communauté anglophone et développé des services adaptés. De plus, Arvida a joué un rôle historique unique puisque c'est ici, dans ce qui était à l'époque la plus importante aluminerie du monde occidental (Alcan), qu'a été produite une part significative de l'aluminium qui a soutenu l'effort de guerre canadien. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a rendu sa réponse positive le 27 juin 2012 par le biais du ministre fédéral de l'Environnement, Peter Kent. Avec la désignation d'Arvida lieu historique national du Canada d'Arvida, les membres du CORPA sont convaincus que leurs efforts, soutenus par la population locale, mèneront vers la reconnaissance à l'UNESCO.



Prix du prince de Galles de la fondation Héritage Canada

Les lieux historiques sont des éléments essentiels dans les domaines identitaire et communautaire ; ils sont fondamentaux quant à l'identité et au sentiment d'appartenance de toute une population. La fondation Héritage Canada tient à rendre hommage à ceux-ci par la remise de différents prix. C'est avec fierté que la Ville de Saguenay s'est vu remettre le Prix du prince de Galles pour son leadership municipal en matière de patrimoine. Dans les faits, cette attribution vise à souligner l'implication du gouvernement municipal en faveur de la préservation du patrimoine bâti sur son territoire. Remis le 12 octobre 2012, ce prix témoigne de la volonté de Saguenay de conserver et de mettre en valeur ses lieux historiques.